

Elaboration du plan guide de Ruffec

Rendu final

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Janvier 2025

COMPAGNIE ARCHITECTURE
Architecture & urbanisme

A+R
Paysage et espaces publics

ARCUS
Sociologues & urbanistes

FRED BONNET VRD
Voirie et réseaux divers



Sommaire

1. Les 3 axes pour construire le projet
2. Le plan guide
3. Les fiches actions
4. Retours de concertation
5. Déroulé de l'étude

Les 3 axes pour construire le projet

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Ruffec, cité de pierres et d'eau

Récit :

La ville de Ruffec engage un travail ambitieux de **mise en valeur de son patrimoine culturel matériel et immatériel**.

Des actions sont entreprises afin de **révéler le paysage de l'eau**, ses ouvrages et son petit patrimoine, qui confèrent à la ville basse une identité très riche mais encore méconnue.

Des liens sont tissés avec la ville promontoire, dont le patrimoine bâti, les espaces publics majeurs mais aussi le tissu discret des venelles a été requalifié et valorisé.

Ces interventions patrimoniales, associées à une **politique culturelle** tournée vers l'animation des espaces publics et portée par une dynamique associative mieux coordonnée, permettent à Ruffec de redevenir **une destination touristique "choisie"**, mais aussi d'accroître son attractivité auprès d'habitants quinquagénaires et de jeunes seniors en quête d'un territoire offrant à la fois patrimoine, services, culture et desserte ferroviaire.



Ruffec, la ville à tout âge

Récit :

La ville de Ruffec entreprend une politique ambitieuse pour **attirer des "familles actives" et rééquilibrer sa sociologie**. Elle agit autant sur la création d'une **offre de logements** dédiée, sur des fonciers vierges à aménager mais aussi dans certains quartiers anciens dont les immeubles n'ont pas encore été divisés (Boitant, gare...), que sur son **offre de services** (modes de garde pour la petite enfance, pôle enfance-éducation avec des ressources mutualisées, optimisation du transport à la demande...).

L'espace public devient le miroir de cette politique : il est réapproprié par tous les publics, et notamment par les familles, et constitue un nouveau **support d'animation**. Un tel dessein invite à capter plus de jeunes en début de parcours résidentiels, en tirant parti de l'**offre de formation** et des emplois locaux, et à renforcer les services destinés aux seniors et aux personnes âgées.

A travers cet axe, Ruffec affirme son **statut de centralité à l'échelle du nord de la Charente**, en offrant encore plus de ressources pour bien "grandir", "faire grandir", "vieillir" et "vivre ensemble".



Ruffec, ville active et connectée

Récit :

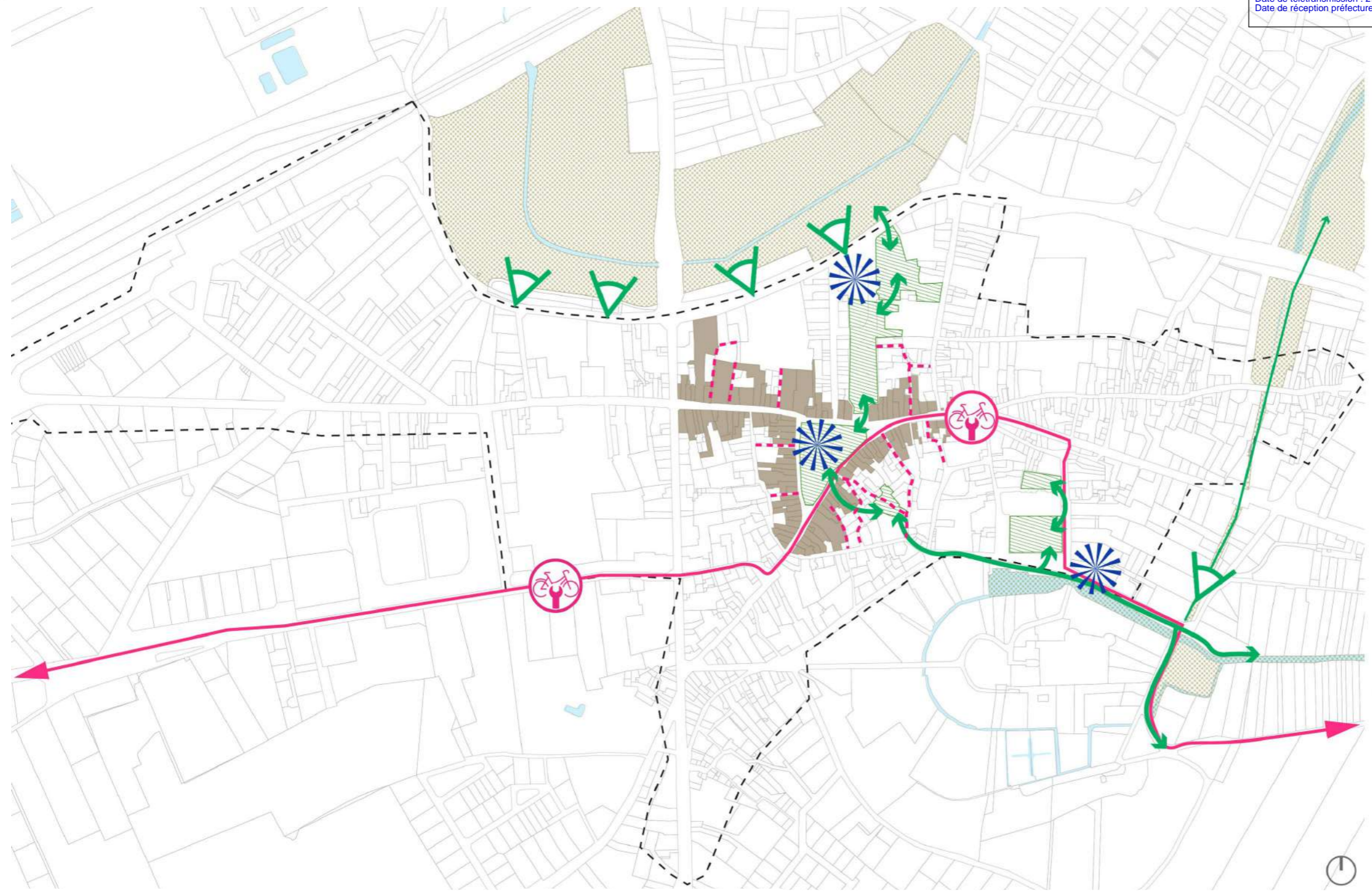
La ville de Ruffec assoit son **statut de centralité économique** du nord de la Charente à travers **une politique ambitieuse de revitalisation commerciale** de son centre historique, appuyée par l'intervention de nouveaux acteurs/investisseurs.

Des équilibres ainsi que de nouvelles **synergies sont recherchés** entre le cœur commerçant ruffecois, témoin de la grandeur passée de la ville, et la périphérie ouest du territoire, qui a bénéficié d'un développement plus récent.

Ruffec tire aussi parti de **son niveau de desserte** et plus particulièrement de **sa gare**, dont **le quartier devient un nouveau pôle administratif**, économique et résidentiel en interaction avec le cœur historique, pour développer son offre de formation. Les acteurs et les organismes sociaux bénéficient d'un lieu ressource – **la maison Bouchy**.



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Requalifier le patrimoine bâti

Opération façades, requalification des logements au dessus commerces

Valoriser le patrimoine

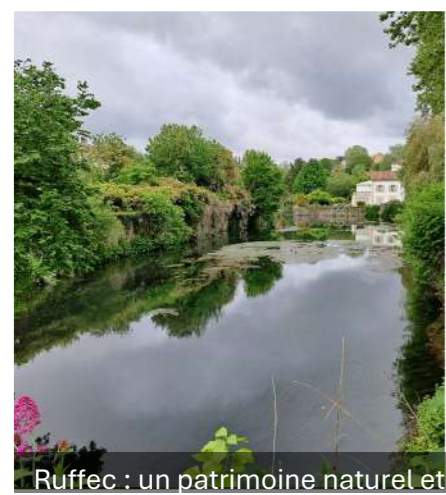
- Fenêtres paysagères sur le patrimoine naturel
- Parcours en lien avec le paysage humide et le grand paysage
- Valoriser le patrimoine par des interventions paysagères
- Patrimoine naturel à valoriser

Découvrir à pied, à vélo

- Baliser les chemins et venelles
- Services vélo en lien avec la Vél'idéale

Culture et tourisme

- Renforcer la stratégie touristique et faire rayonner les dynamiques culturelles

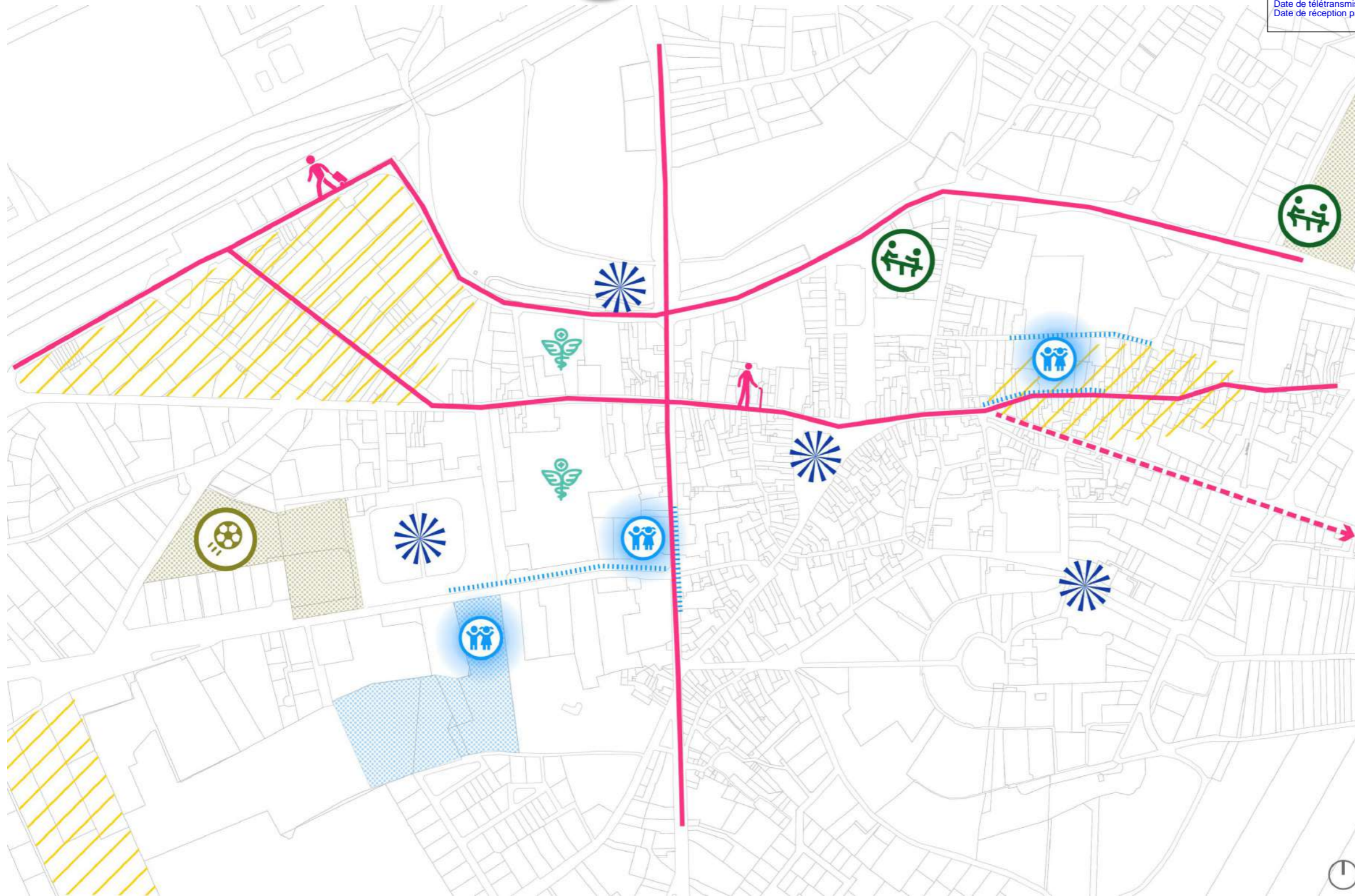


Ruffec : un patrimoine naturel et bâti à connecter et à davantage mettre en valeur

Art In Situ et signalétique, des outils pour donner à voir les pépites du patrimoine et devenir un territoire de destination



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Accueillir des familles et des seniors

/// Secteurs de faubourg pouvant accueillir des familles

Une offre scolaire et sportive de qualité

■ Réflexion sur le pôle scolaire / petite enfance

■ Requalifier infrastructures sportives, désaturer les équipements, déploiement des sports de plein air

Se déplacer à tout âge

..... Sécuriser les abords des écoles

— Améliorer l'accessibilité des cheminements

- - - Connexion entre base loisirs Réjallant et le centre-ville

Animation et cadre de vie

★ Etoffer l'offre programmatique événementielle plein air

Ⓜ Espaces publics appropriables par des familles

Santé

⌚ Ⓜ Renforcer l'offre de soins



Des équipements ressources sur lesquels assier le développement de la commune

Animer l'espace public : des aménagements et des événements supports de vie sociale



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Formation, emploi et social

Poursuivre la consolidation de l'offre de formation, d'emploi et création d'un pôle social

Vers un coeur de ville commerçant et vivant

Soutenir les nouvelles installations commerciales, créer une cohésion entre les commerçants et développer en priorité les segments commerciaux déficitaires

Questionner le périmètre de centralité.

Opportunité d'amplifier les acquisitions foncières publiques.

Renforcer les synergies entre les commerces du centre-ville, de la ZAE et les grandes entreprises.

S'appuyer sur le pôle gare

Relier la gare au centre-ville à pied et en vélo

Transformer la gare en un pôle multimodal

Concevoir une "gare parc" avec un parvis paysager et équipé.



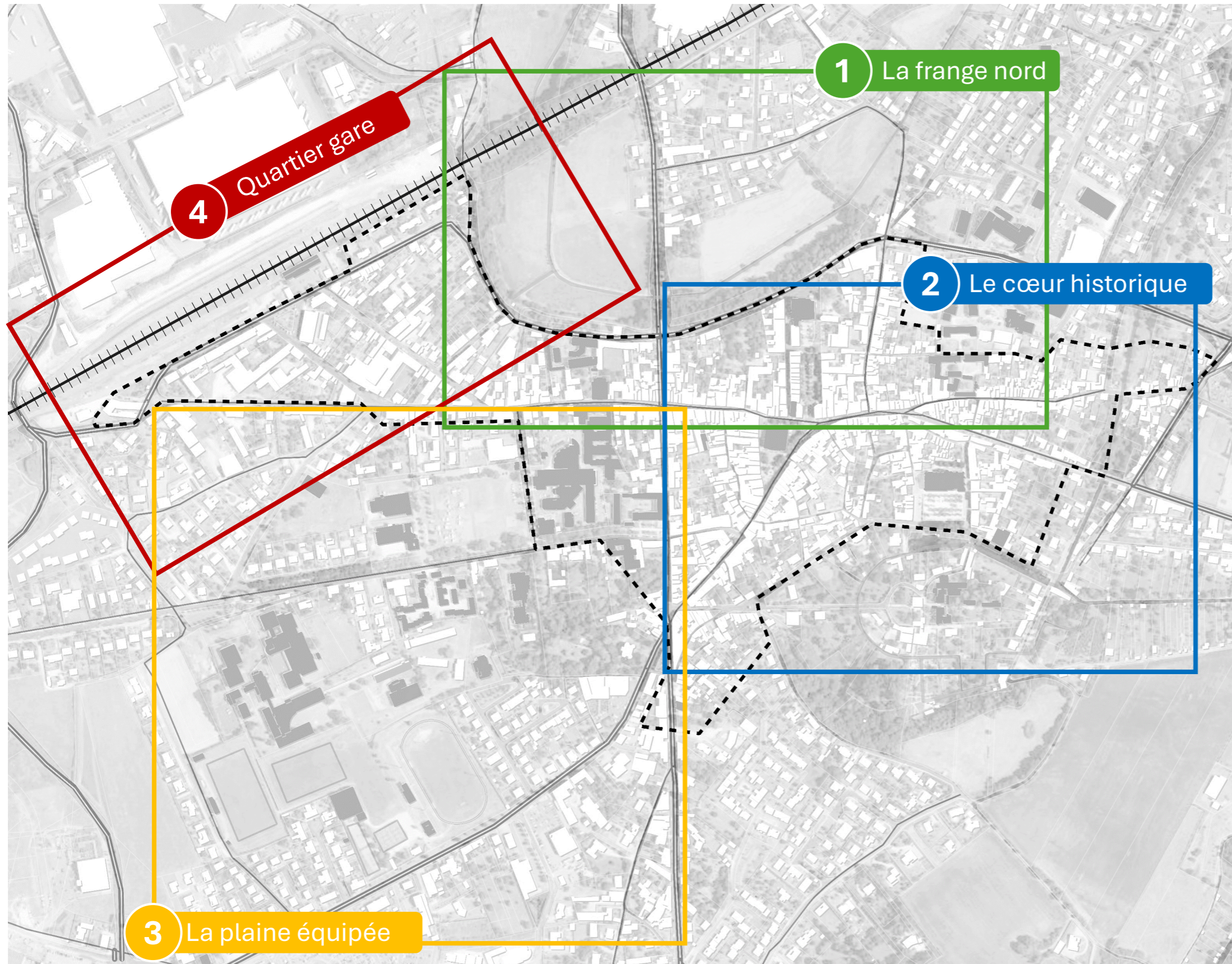
Trois piliers identifiés : revitalisation commerciale, développement autour de la gare et structuration d'un pôle de service

Conforter l'expérience usager et client à travers la diversification de l'offre

4 secteurs stratégiques

Des actions thématiques mise en synergie pour un effet levier maximal

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



- 1 La frange nord - une recomposition de la lisière nord du centre-ville, qui permet :**
 - d'agréger des secteurs de projets en cours ou en réflexion
 - d'ouvrir le centre ancien sur le paysage de la Péruze et de la prairie (Sordognon, Fond Dorin)
 - de pacifier et de requalifier l'entrée de ville nord
 - de renforcer les liaisons entre le quartier de la gare et le centre-ville
- 2 Le cœur historique – de pierre de d'eau :**
 - lutter contre la dégradation du patrimoine bâti et renforcer la vocation résidentielle du centre-bourg en assumant des stratégies de peuplement différenciées
 - relier la ville haute et la ville basse
 - animer et requalifier les espaces publics du centre-bourg
 - renforcer la dynamique commerciale
- 3 La plaine équipée - une restructuration d'un secteur fonctionnel et des connexions entre les équipements, qui permettent :**
 - d'optimiser le fonctionnement et les capacités d'accueil des équipements (gymnase, crèche, école, ALSH)
 - de renforcer les liaisons entre les différents équipements, les quartiers d'habitat et le centre-ville
 - de donner à voir la richesse des ressources en matière d'animation et de vie sociale
- 4 Le quartier de la gare - une transformation qui prend appui sur trois projets structurant afin de:**
 - de donner une nouvelle vocation au quartier (opportunité résidentielle à développer, requalification des espaces publics de qualité, arrivés des services diversifiés et développement des mobilités)
 - renforcer les liaisons entre la gare et le centre-ville
 - renforcer l'identité de la commune en jouant sur la valorisation de son passé industriel
 - favoriser la montée en puissance de la gare en tant que point névralgique du secteur



Sommaire

1. Les 3 axes pour construire le projet
2. **Le plan guide**
3. Les fiches actions
4. Retours de concertation
5. Déroulé de l'étude

Le plan guide

Accusé de réception en préfecture
 D16-211602925-20250224-2025_02_01-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2025
 Date de réception préfecture : 27/02/2025



- Légende du plan guide**
- Fonciers stratégiques pour des projets d'habitat
 - Foncier stratégique pour des projets d'équipements
 - Amplification des usages des lieux, ouverture vers l'extérieur
 - Périmètre de centralité à requestionner
 - Espaces publics à requalifier
 - Voies à requalifier + intégration des modes doux
 - Axes principaux sur lesquels porter les efforts de continuité écologique
 - Renforcement des liaisons est-ouest - sécurisation des carrefours
 - Projets de zones de stationnement - création et requalification
 - Liaisons piétonnes et paysagères

- Axe 1 #Cité de pierre et d'eau**
- 1.1 Aménager un parvis paysager devant la Canopée
 - 1.2 Requalifier le jardin vert
 - 1.3 Requalifier l'arbotetum
 - 1.5 Aménager des parcours en lien avec le paysage
 - 1.6 Aménager des belvédères sur la zone humide
 - 1.7 Réhabilitation de la chapelle Saint-Blaise
 - 1.9 Développement de la signalétique depuis et vers le centre
 - 1.9 Mettre en valeur les venelles
 - 1.9 Lancer une opération de rénovation des façades

- Axe 2 #Ruffec, une ville à tout âge**
- 2.1 Créer un pôle jeunesse et insertion dans le pôle tribunal-gendarmerie
 - 2.2 Transformer la Place d'Armes
 - 2.3 Reconfigurer le pôle enfance - famille
 - 2.4 Aménager et sécuriser les abords des écoles
 - 2.5 Activer le plateau ludico-sportif "ouvert"
 - 2.6 Renforcement de la fonction résidentielle du secteur des grands rocs

- Axe 3 #Ruffec, une ville active et connectée**
- 3.2 Revoir le plan de circulation du centre-ville
 - 3.2 Requalifier et sécuriser la rue Jean Jaurès
 - 3.3 Requalifier le boulevard nord
 - 3.4 Requalifier la rue de General Leclerc
 - 3.5 Aménager l'entrée de ville sud : la place de gaulle
 - 3.6 Revoir le plan de stationnement
 - 3.7 Requalifier l'îlot Bouchy
 - 3.8 Revitalisation de l'appareil commercial du centre-ville
 - 3.9 Déménagement de la Communauté de Communes
 - 3.10 Concevoir une gare-parc
 - 3.11 Renforcer les services autour de la voie vélo



Sommaire

1. Les 3 axes pour construire le projet
2. Le plan guide
3. **Les fiches actions**
4. Retours de concertation
5. Déroulé de l'étude

30 actions pour un centre-ville requalifié

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Axe 1, cité de pierre et d'eau	
1,1	AMÉNAGER UN PARVIS PAYSAGER DEVANT LA CANOPEE
1,2	REQUALIFIER DU JARDIN VERT
1,3	REQUALIFIER L'ARBORETUM
1,4	AMÉNAGER DES PARCOURS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE HUMIDE ET LE GRAND PAYSAGE
1,5	AMÉNAGER UN BELVEDERE SUR DE LA ZONE HUMIDE
1,6	MISE EN VALEUR DU SITE DU CHATEAU
1,7	REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT BLAISE
1,8	REVOIR LA SIGNALÉTIQUE DU CENTRE-VILLE (tourisme, commerces, parkings)
1,9	METTRE EN VALEUR LES VENELLES
1,10	LANCER UNE OPERATION DE RENOVATION DES FACADES

Axe 2, ville à tout âge	
2,1	CRÉER UN PÔLE JEUNESSE ET INSERTION DANS LE PÔLE TRIBUNAL/GENDARMERIE
2,2	TRANSFORMER LA PLACE D'ARMES : couper la circulation à l'ouest, végétaliser, installer du mobilier
2,3	RECONFIGURER LE PÔLE ENFANCE –FAMILLE
2,4	AMÉNAGER ET SÉCURISER LES ABORDS DES ÉCOLES
2,5	CONSTITUER ET ACTIVER LE PLATEAU LUDICO-SPORTIF "OUVERT"
2,6	RENFORCEMENT DE LA FONCTION RESIDENTIELLE DU SECTEUR DES GRANDS ROCS
2,7	RENFORCER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE POUR TOUS LES PUBLICS

Axe 3, ville active et connectée	
3,1	REVOIR LE PLAN DE CIRCULATION DU CENTRE-VILLE
3,2	REQUALIFIER LA RUE JEAN JAURES
3,3	REQUALIFIER LE BOULEVARD NORD
3,4	REQUALIFIER LA RUE DE GENERAL LECLERC
3,5	AMÉNAGER L'ENTREE DE VILLE SUD : LA PLACE DE GAULLE
3,6	REVOIR LE PLAN DE STATIONNEMENT
3,7	REQUALIFIER L'ILOT BOUCHY
3,8	REVITALISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE
3,9	DEMENAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
3,10	CONCEVOIR UNE GARE-PARC
3,11	RENFORCER LES SERVICES AUTOUR DE LA VOIE VÉLO
3,12	RENFORCER LA CONNEXION ENTRE LA BASE DE LOISIRS RÉJALLANT ET LE CENTRE-VILLE
3,13	DES CHEMINEMENTS DOUX VERS LA FORET ET LES RIVIERES



Ruffec, cité de pierre et d'eau



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.1 – AMÉNAGER UN PARVIS PAYSAGER DEVANT LA CANOPEE

VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER

POURQUOI ?

- Les grandes prairies humides sont enclavées par les grands axes de voiries (RN, Bd Duportal) dominés par la voiture
- Présence d'une épaisse frange végétale créant une barrière visuelle importante en lisière des deux prairies
- Parvis minéral, sans usage
- Manque de continuité écologique, urbaines ou paysagère entre les parcs/espaces publics du cœur de villes et le grand paysage

COMMENT ?

- En lien avec l'aménagement du boulevard Duportal et la création de belvédère sur le paysage :
- Déminéraliser le parvis et planter pour créer une zone d'usage ombragée
 - Conserver des places de stationnement PMR à proximité + place de livraison / technique
 - Attention au travail de clôture pour en faire un espace sécurisé pour les familles qui utiliseraient la salle polyvalente
 - Intégrer l'arrêt de TAD ?

Points d'attention :

- ✓ attention aux nombreuses canalisations qui traversent la zone
- ✓ Travail à prévoir avec le Département sur la gestion du giratoire, en lien avec l'aménagement du boulevard



Plan projeté

BUDGET

57 000 € (Reprise du revêtement + création de massifs + clôture)

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (5 à 10 ans)

QUI ?

Pays du Ruffecois
Département (gestion du giratoire)
CAUE



Etat existant



Etat projeté



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.2 – REQUALIFIER LE JARDIN VERT

ANIMATION ET CADRE DE VIE : AMENAGER LES ESPACES VERTS

POURQUOI ?

- Une absence de lieux de sociabilité, de loisirs et de convivialité pour les familles dans le centre
- Des dynamiques culturelles et une richesse associative « contenues dans les murs »
- Un manque d'animation et d'appropriation des espaces publics notamment en période estivale
- Des espaces publics « délaissés », ou occasionnellement sollicités alors même qu'ils pourraient accueillir des projets de médiation artistique et culturelle

COMMENT ?

- **Mettre en synergie les acteurs** afin d'étoffer l'offre programmatique et de garantir une occupation régulière de l'espace (animations, évènements)
- **Accompagner la création du restaurant** dans les anciens bains douches
- **Démolition de la grange et construction d'un préau** pour accueillir des manifestations

BUDGET

Entre 50 000€ et 100 000€ : démolition grange et construction d'un préau

ÉCHÉANCIER

Moyen terme

QUI ?

Ville de Ruffec
Pays du Ruffecois
CAUE (partenaire technique)

Réinvestir le jardin vert en un lieu de sociabilité et de convivialité, ouvert sur le quartier



Bibli' au parc à Cachan



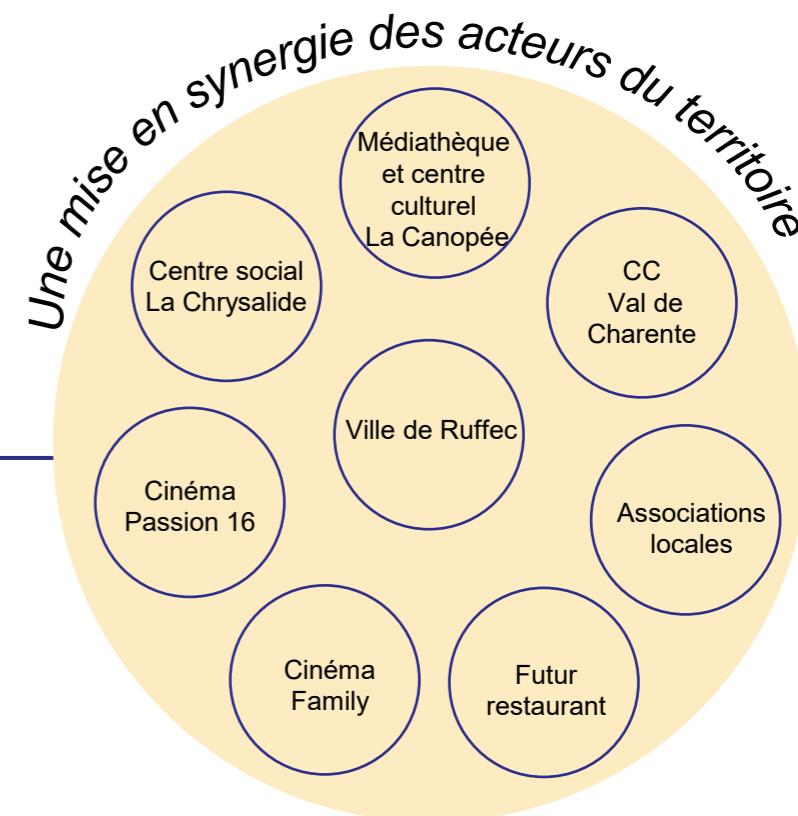
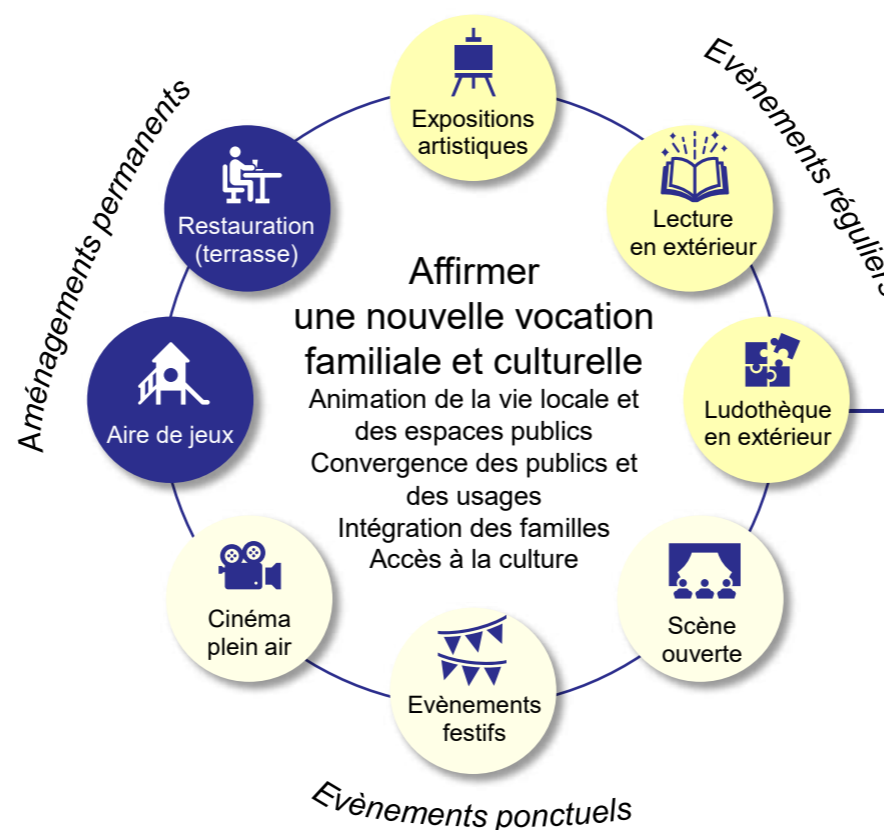
Cinéma en plein air à Noisiel



Ludothèque en extérieur à Gap



Aire de jeux adaptée à Olivet





Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.3 – REQUALIFIER L'ARBORETUM

ANIMATION ET CADRE DE VIE : AMENAGER LES ESPACES VERTS

POURQUOI ?

- De nombreux espaces publics à Ruffec peuvent être améliorés en qualités paysagères, urbaines, en offre d'équipement ou de programmation
- Un besoin d'appropriation par les familles, les seniors et les jeunes (sécurisation, confort, mobilier urbain de repos, de jeux, de pique-nique..)
- Des aménagements vétustes, des accès peu valorisés, des espaces fonctionnels mais peu fréquentés/ agréables
- Des espaces « oubliés » en manque de mise en avant dans la vie Ruffecoise
- **Un parc peu connu et peu utilisé bien que qualitatif et ombragé**

COMMENT ?

- Renforcer les aménités, mobilier, plantations, apport d'ombre, jeux, espaces appropriables pour se réunir, dispositif de stationnements vélos ...
- Organiser des événements prenant place dans ce lieu pour le faire connaître
- Aménager un accès pour descendre au jardin depuis le boulevard des Grands Rocs, à travailler avec les services techniques
- Création de mobilier bois en partenariat avec le lycée pro Louise Michel

BUDGET

- 30 000€ HT
- mobilier (WC, tables, mobilier de détente)
 - création d'accès depuis l'avenue (env. 5000€)
 - Option : aménagement paysager pour revaloriser le parc (Plantations d'arbres et de massifs, cheminements, aires de jeux, ...)

ÉCHÉANCIER

Court terme

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : CAUE



Talus du boulevard des Grands Rocs



Vue du jardin depuis le Boulevard



Référence d'aménagement pour descendre du boulevard au jardin - aménagement existant pour monter à l'Intermarché depuis le boulevard



Images de référence d'aménagement de parc naturel



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.4 – AMÉNAGER DES PARCOURS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE HUMIDE ET LE GRAND PAYSAGE

ADAPTER LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

POURQUOI ?

- Malgré les multiples initiatives d'aménagements paysager et de continuités écologiques, la végétalisation des espaces publics et des voiries reste à renforcer
- L'utilisation de la voiture engorge le centre-ville et domine le paysage urbain du Ruffec, entraînant des discontinuités dans les cheminements, des grandes surfaces minérales, et un manque d'adaptation à la vie piétonne et cyclable

COMMENT ?

- **Mise en place du permis de végétaliser** pour les particuliers qui souhaitent planter en pied de leur façade (identifier les rues où c'est possible, définir charte des végétaux, création formulaire, moyens humains pour mise en place et surveillance)
- **Végétaliser les rues dans les linéaires prioritaires** (cf plan ci-contre), en fonction des possibilités, des réseaux en place et des largeurs des voies et désimperméabiliser dès que possible (stationnement, surlargeurs, croisements...)
- En lien avec la **stratégie de signalétique à court terme** pour guider les piétons vers les linéaires traités et confortables
- A long terme, une prise de conscience **pour intégrer le végétal dans l'ensemble des travaux touchant à l'espace public** pour lutter contre les îlots de chaleur

ECHEANCIER

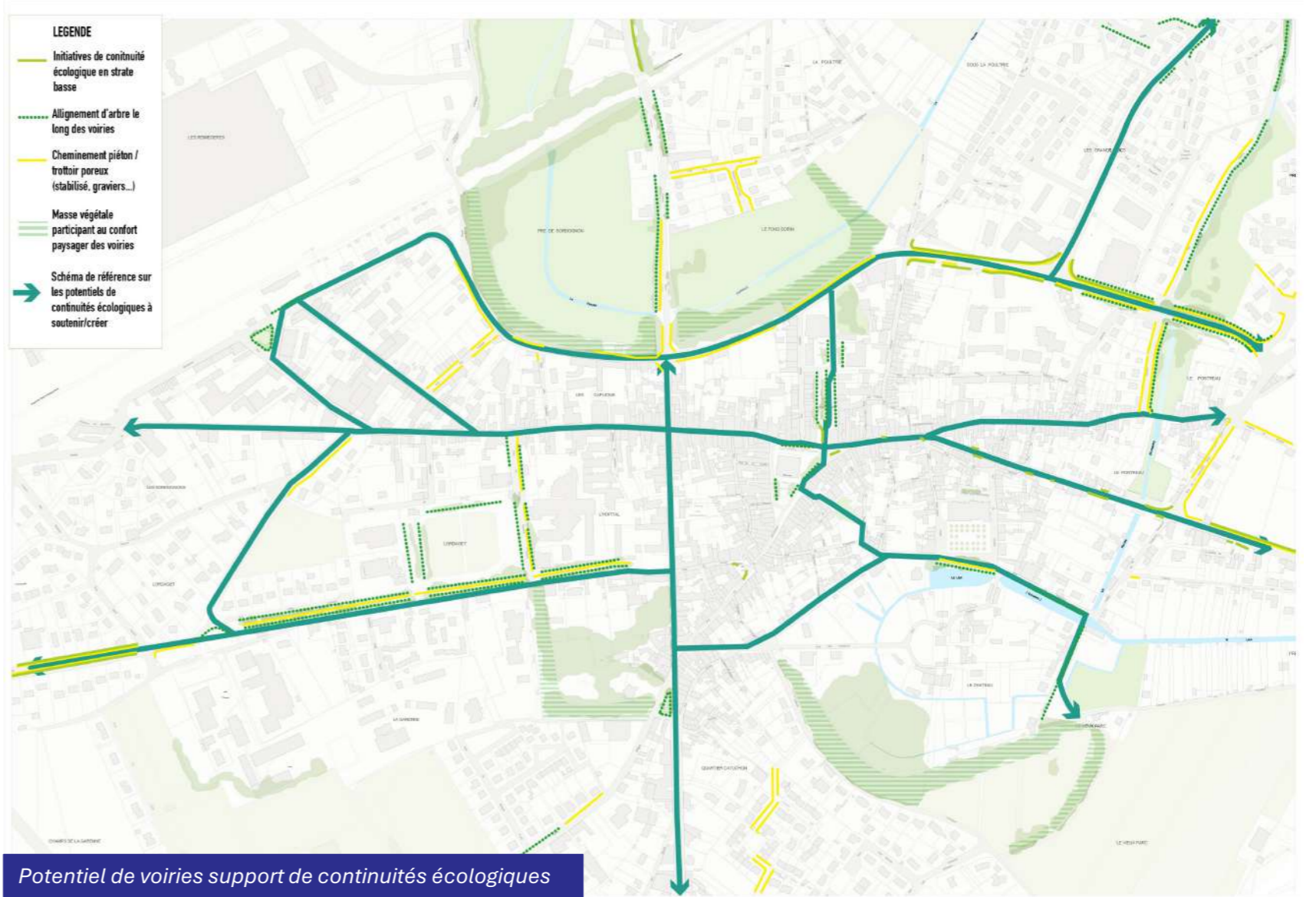
Court terme : Réflexion pour la mise en place du permis de végétaliser + actions de désimperméabiliser
Moyen terme : connaissance de la réglementation

BUDGET

100 000€ sur les 5 prochaines années
 - Signalétique pédagogique et touristique en lien avec le patrimoine paysager
 - Désimperméabiliser les voiries supports de continuité écologiques

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : PETR pilote pour la recherche de subventions pour les actions de perméabilisation
- Partenaires techniques : Office du Tourisme, CAUE, ABF, prendre contact avec des communes qui ont déjà mis en place un permis de végétaliser



Potentiel de voiries support de continuités écologiques



Equiper, désimperméabiliser, végétaliser les rues



Permis de végétaliser

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

Le permis de végétaliser est une des démarches qui encourage la participation des habitants dans l'embellissement, le verdissement et l'entretien de leur quartier, de leur rue par la plantation. C'est une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public qui réunit la collectivité et les habitants autour d'une charte.

1 PRÉSENTATION DU PROJET AU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet du permis de végétaliser doit être présenté et voté au conseil municipal.

2 DIAGNOSTIC

Cela consiste à définir le champ des possibles : quels espaces sont déjà disponibles ? Quel rôle joue la commune dans les travaux d'installation, de fournitures ou de financement ? Comment s'effectue le suivi ?

3 ÉCRITURE DE LA CHARTE ET DE LA CONVENTION

Les deux documents sont écrits par les élus, puis votés au conseil municipal. La charte précise le but et l'objet de la démarche. Elle engage le futur détenteur à proposer un projet respectueux de l'environnement, à choisir des végétaux adaptés et enfin à entretenir l'installation. La convention engage les deux partis : la commune et le bénéficiaire.

4 OUVERTURE DES CANDIDATURES

5 UNE IDÉE

Une personne ou un groupe de personnes souhaite végétaliser un espace dans la rue : un pied d'arbre, une jardinière, ou planter directement dans le sol

6 DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier permet de décrire et de situer le projet. Il est ensuite déposé à la mairie ou sur le site internet de la commune, à la session du printemps ou de l'automne.

7 ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Les services techniques de la commune se chargent d'étudier la possibilité de mettre en place le projet de végétalisation.

8 ACCEPTATION (OU NON) DU PROJET

Au bout d'un mois, la commune décide ou non de délivrer le permis de végétalisation. Lorsqu'il est accepté, la ou les personnes s'engagent à respecter les conditions énoncées d'installation, de plantation et d'entretien en signant la charte.

TROIS ANS

Il est délivré pour une durée de trois ans renouvelable tacitement. La durée maximale est de douze ans.

GRATUIT

La demande est gratuite. L'entretien s'effectue à la charge du bénéficiaire.



Plantation en pied d'arbre entretenue par un groupe. ©Ville de Lyon 69



Plantation en pleine terre. ©Service photos ville de Grenoble 38

PROJET D'EXPÉRIMENTATION

Le permis de végétaliser permet une mise en place de projets par phase, comme un premier projet d'expérimentation ou d'appropriation avant la réalisation d'un projet plus global.

UNE SOLUTION LOCALE

Les bénéfices liés à la plantation dans la rue ou l'espace public en général sont visibles et ressentis à l'endroit même de l'installation. Plus les installations se multiplient plus les effets seront marqués à l'échelle de la rue entière, de la place, du quartier et de la commune.

DES RÉSULTATS RÉALISTES ET RAPIDES

Il s'agit d'un aménagement peu coûteux et facile à mettre en place comportant finalement peu de risques. On observe les premiers résultats dès la plantation. Plus les végétaux sont adaptés plus ils vont se développer et rapidement proposer de l'ombre, rafraîchir l'atmosphère, fleurir...

PROCÉDURE POUR LES COMMUNES

AVANT

L'IDÉE

Proposer de mettre en place le permis de végétaliser au sein de la commune. Il permet de planter sur le domaine public en pied de façade et jardiner un espace de la commune. Il peut s'agir d'un microfleurissement, d'un bac ou d'un pied d'arbre, d'un projet porté par une personne ou un groupe d'habitants ; la démarche peut être adaptée à chaque situation.

DIAGNOSTIC/ANALYSE DES POSSIBILITÉS

- **Quels espaces disponibles déjà existants ? Où est-il possible de créer des espaces de plantation (périmètre, zonage) ?**

Il existe dans les centres des espaces qui ne demandent qu'à être plantés et jardinés. Nul besoin de grands travaux, un nettoyage et un apport de terre végétale suffisent pour rendre un lieu prêt à être investi. Ces espaces seront répertoriés et proposés aux demandeurs du permis. Notons toutefois que les retours d'expériences montrent qu'il doit s'agir dans ce cas de personnes très motivées. Il est aussi possible que le ou les demandeurs proposent un lieu où créer un espace à jardiner, ce qui s'avère jusqu'ici garant d'un meilleur résultat.

Il faut vérifier que le Plan Local d'Urbanisme ou autres documents concernant la réglementation ne soient pas en contradiction avec la démarche (Autorisation/Interdiction, Zone protégée, périmètre patrimoine).

- **Quelle(s) intervention(s) de la commune ?**
Les travaux de création d'une fosse de plantation qui nécessitent une percée dans le trottoir sont obligatoirement gérés par la commune. Une étude préalable est faite pour vérifier la faisabilité sans toucher les réseaux, ni gêner la circulation. Si la commune se charge de la mise en état du lieu pour qu'il soit prêt à être jardiné cela encourage le demandeur à l'investir. Il ne reste qu'à planter.

- **Qu'est-ce que la commune peut fournir ?**
Le détenteur du permis rend un service en végétalisant un espace et en l'entretenant. La commune peut encourager/favoriser/soutenir la démarche en fournissant un **kit de plantation** lors de la délivrance du permis (terre végétale, paillis, jeunes plants, graines, pots) en fonction de ses possibilités. La **fourniture de plants ou matériaux** permet également de garder une unité dans les installations. Des **dispositifs de protection** peuvent aussi être envisagés. La commune peut également décider d'un **subventionnement** lors de travaux plus importants liés, par exemple, à l'installation d'un treillage pour la végétalisation d'une façade.

- **Qui/Quelle équipe est en charge de la gestion des demandes ? L'analyse des dossiers ? Le conseil ?**
Dans le cadre d'une demande de permis de végétaliser, le demandeur envoie un dossier comprenant son identification, un descriptif de l'installation et son emplacement. Les dossiers sont adressés par mail ou déposés directement à la mairie. Il est nécessaire de nommer une personne référente sur la procédure. Elle aura la charge d'étudier les demandes afin de s'assurer que toutes les conditions sont respectées. Dans le cas de la végétalisation de la façade le demandeur doit également fournir une déclaration préalable de travaux.

DÉFINITION D'UN CALENDRIER

Le calendrier permet de prévoir les phases d'intervention de la commune et d'intégrer le temps des travaux, l'étude des dossiers, le moment le plus opportun pour la plantation des végétaux.

ÉCRITURE DE LA CHARTE

Ce document correspond aux règles d'usage. Il engage le bénéficiaire du permis à :

- **jardiner dans le respect de l'environnement** (désherber manuellement sans avoir recours à des produits phytosanitaires ou d'engrais minéraux, raisonner sa consommation d'eau),
- **choisir des végétaux adaptés** (sélectionnés dans la liste fournie par la mairie, ne pas planter d'espèces invasives, urticantes, toxiques),
- **entretenir et nettoyer régulièrement, installer le dispositif en respectant la proposition validée et l'environnement** (ne pas endommager le tronc, l'écorce ou les racines des arbres)
- **ne pas apposer de dispositif de publicité** autre que la communication de la commune afin de promouvoir la démarche.

La charte comprend également :

- le **guide pratique** : comment planter et quoi, les matériaux autorisés.

© CAUE du Gard, Nîmes - Avril 2021



ACTION 1.5 – AMÉNAGER UN BELVEDERE SUR LA ZONE HUMIDE

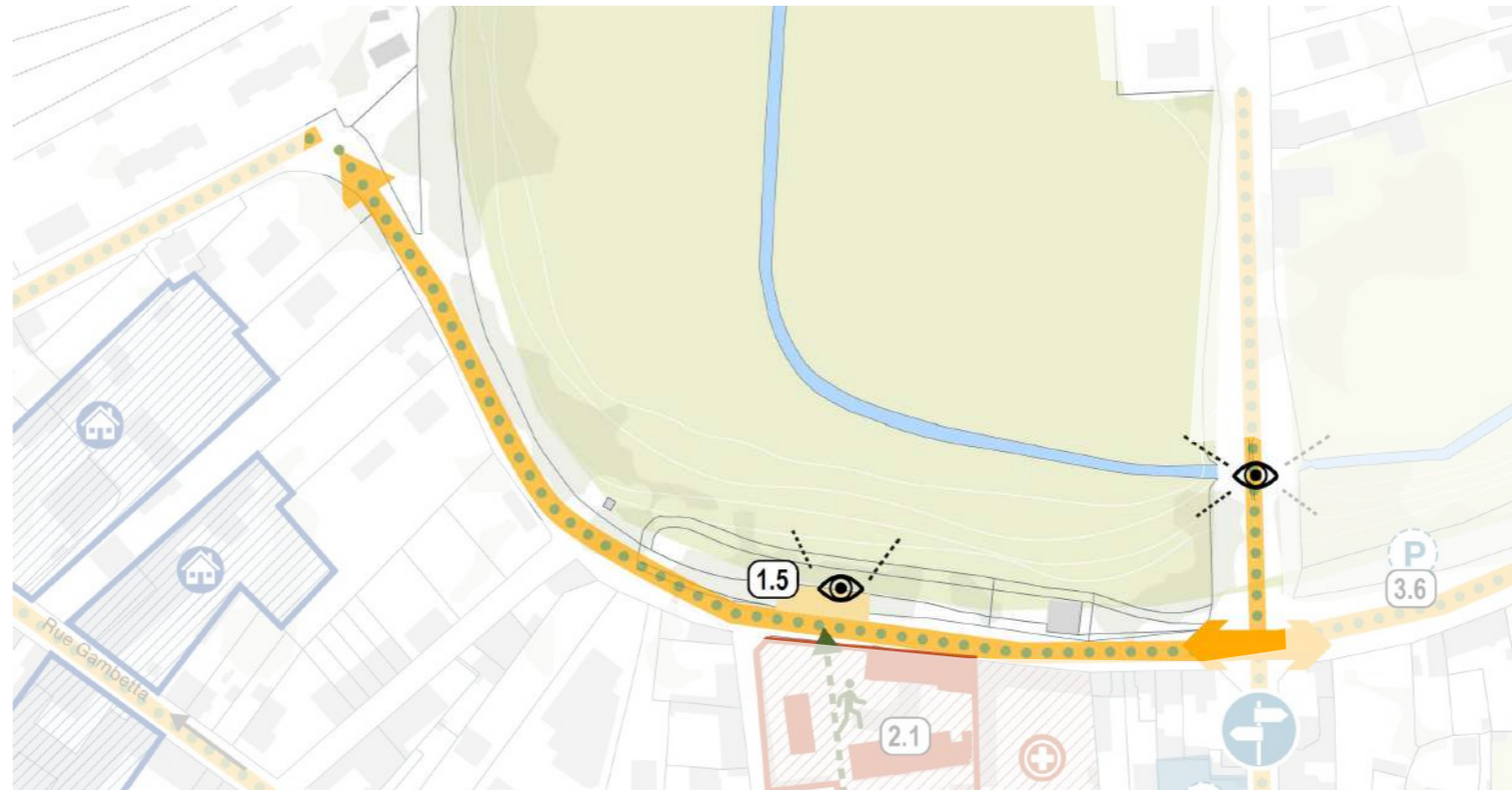
VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER

POURQUOI ?

- Valoriser le paysage humide
- Informer et éduquer sur la faune et la flore locale
- Animer la déambulation piétonne le long du boulevard

COMMENT ?

- **Aménager un belvédère en surplomb**, au niveau du boulevard
- **Installer une signalétique pédagogique** sur la biodiversité présente dans les zones humides
- En lien avec les travaux d'aménagement du boulevard et d'un cheminement piéton qui débouche du projet de requalification de la gendarmerie



Localisation de la zone en projet

BUDGET

Aménagement d'un belvédère en haut, sur le boulevard, y compris élagage des arbres pour ouvrir la vue : 40k€

ÉCHÉANCIER

Long terme

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : Département, programme européen, fond vert, Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : CAUE, Office du Tourisme, écologie, entreprise privée...



Un belvédère le long de la promenade, en lien direct avec le chemin piéton aménagé dans le projet de la gendarmerie



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.6 – MISE EN VALEUR DU SITE DU CHATEAU

VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI

POURQUOI ?

- Le site du château a été au cours du XX siècle profondément modifié par l'implantation de constructions récentes et le développement de jardins d'agrément qui ont découpé cette unité foncière.
- Le site est aujourd'hui en partie en zone inondable, zone naturelle et espace boisé classé.

COMMENT ?

- **Utiliser la parcelle communale** pour créer un **jardin de pluie** (zone inondable) et aménager un **cheminement piéton** qui relie la rue des Fontaines pour prolonger la promenade du jardin de la rose
NB : attention au mur de soutènement
- **Valoriser l'espace boisé classé** au sud en y aménageant des chemins sobres, qui relie le sentier de randonnée et la V93 à l'est par un chemin rural
- **Valoriser les points de vue** vers le centre historique et le château, notamment au sud, du haut de la butte
- **A long terme : mise en valeur des sources et des fossés** (entretien, signalétique, éclairage...) en contrebas

BUDGET

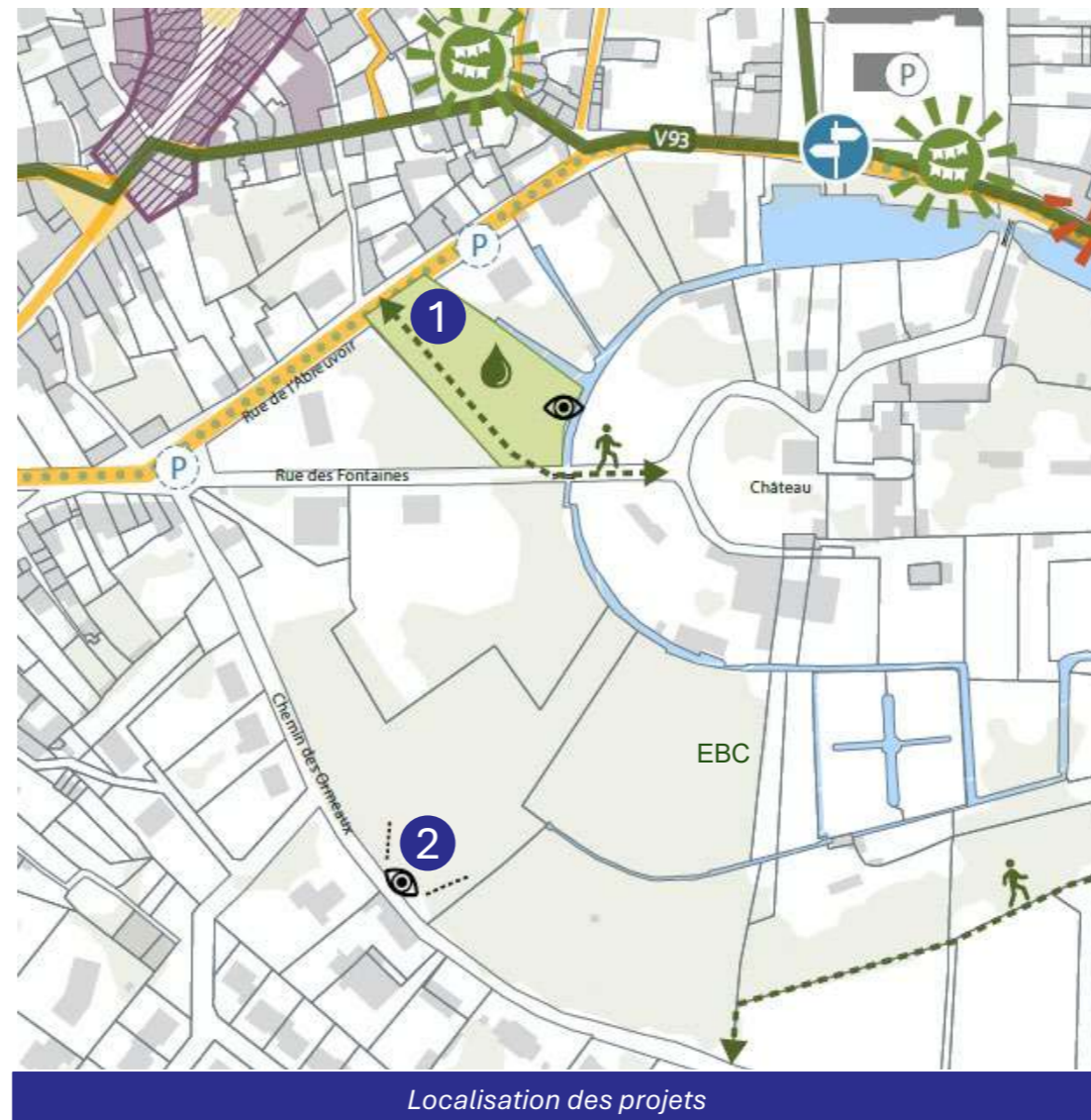
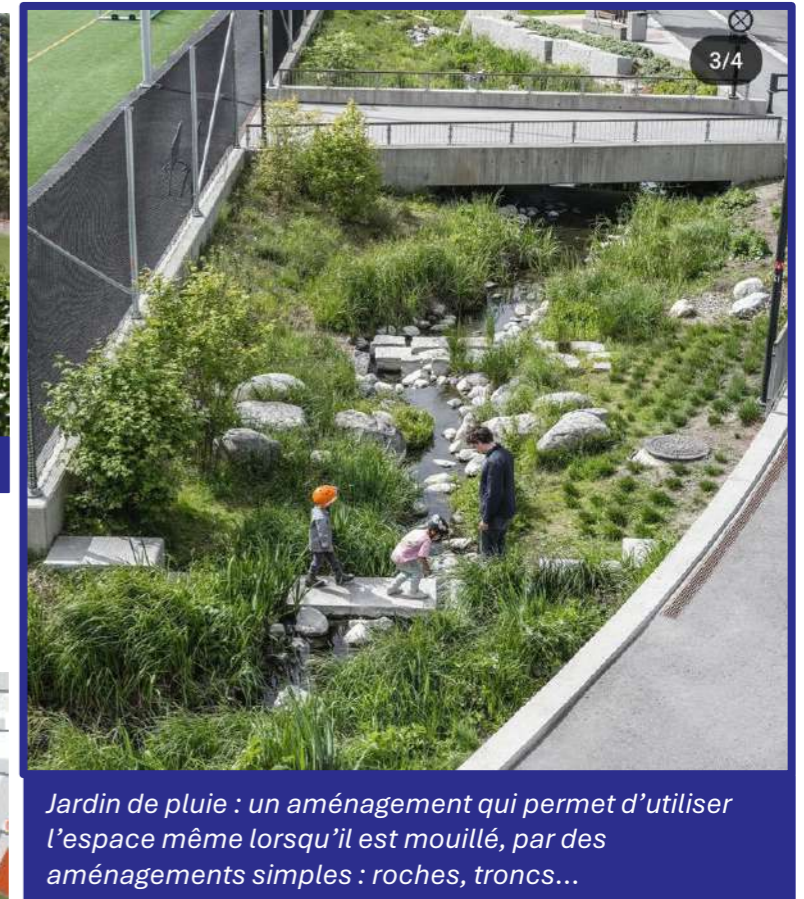
Cheminement + panneaux aux niveaux des points de vue et quelques éclairages : 100k€

ÉCHÉANCIER

Long terme

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : Pays du Ruffecois, Fondation du Patrimoine, chantiers participatifs patrimoine...
- Partenaires techniques : Office du Tourisme, CAUE, ABF





Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.7 – REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT BLAISE

VALORISER LE PATRIMOINE BÂTI

POURQUOI ?

- La chapelle Saint Blaise située le long de la rue du Pontreau constitue pour les habitants du quartier, l'élément patrimonial fort et identitaire de la partie Est de la ville.
- Elle est inscrite aux monuments historiques depuis 1973, mais aucune indication historique n'est présente pour expliquer son passé
- Marquée par les outrages du temps, la chapelle ne possède plus que trois pans de murs. Sans protection, le site continuera à se dégrader dans les années qui viennent
- Les ruines pourraient faire l'objet d'une étape dans le circuit patrimonial

COMMENT ?

- Intervention sur la structure du bâtiment pour stopper le processus de dégradation.
- La création d'un ouvrage contemporain venant le protéger permettrait à la fois sa protection et sa mise en valeur
- La valorisation du bâtiment sera complétée par une mise scène du lieu qui pourrait s'articuler autour:
 - d'un espace d'interprétation du quartier et du rôle des portes dans la ville,
 - d'un programme de mise en lumière,
 - d'un espace d'animation, etc

BUDGET

Devis en cours pour mise en sécurité
Devis en cours pour réhabilitation
Budget : 10 000€

ÉCHÉANCIER

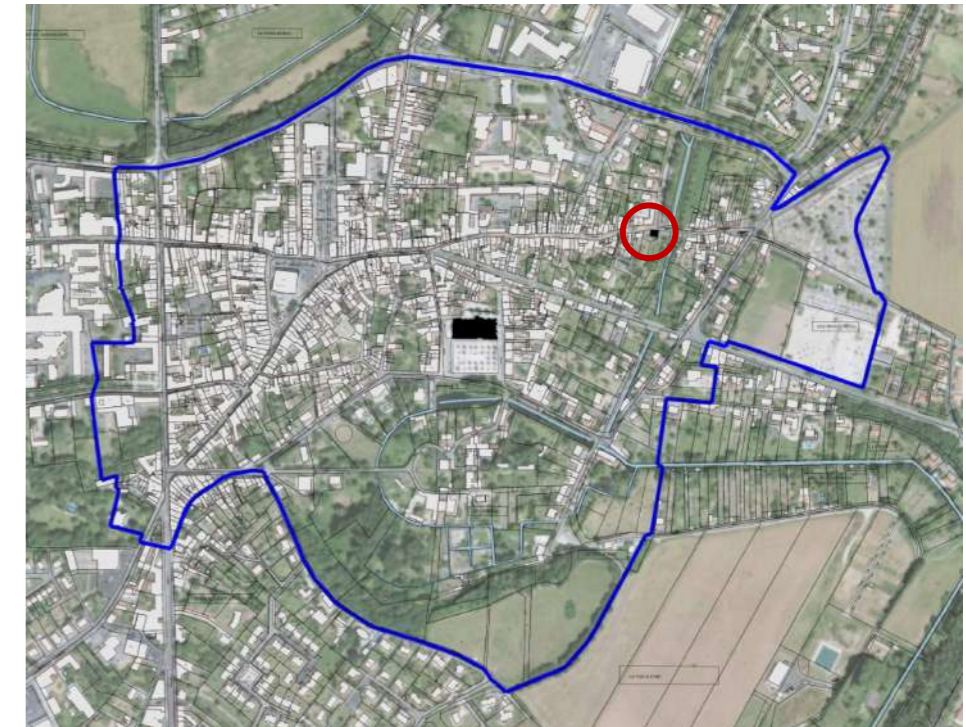
Court terme

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires : Pays du Ruffecois, Fondation du Patrimoine, OT et historiens



Ruines de la chapelle Saint Blaise



Nouveau périmètre des abords // Localisation des vestiges



Aménagement sobre pour la mise en sécurité et en valeur
Ref : Carles Enrich Adria, Jorba



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.8 – REVOIR LA SIGNALÉTIQUE DU CENTRE-VILLE

DÉCOUVRIR RUFFEC À PIED ET EN VÉLO

POURQUOI ?

- Découvrir la ville à pied, à vélo
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
- Soutenir le tourisme et les déplacements quotidiens par un réseau d'itinéraires bis où la voiture n'est pas prioritaire
- Accompagner la politique « moins de voiture en ville » en signalisant les parkings périphériques

COMMENT ?

Tourisme

- Baliser les chemins touristiques (ruelles, venelles...)
- Mise en place de panneaux historiques au niveau des lieux à visiter : église, ruines de Saint-Blaise, lavoir, château...

Mobilités du quotidien

- Signalétique renforcée à la gare vers le centre-ville
- Panneaux depuis et vers les parkings : signalétique claire dédiée aux automobilistes (nombre de places, nom des parkings...) et aux piétons (distance et temps de parcours vers les lieux d'intérêt)

BUDGET

Etude : +/- 20k€
Travaux : entre 80 et 100k€

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (5 à 10 ans)

QUI ?

- Maîtrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : Fonds Européen Feader (Leader), Département, Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : CC, Département, Office du Tourisme, CAUE, ABF...



Signalétique sur potelet



Signalétique sur sur les murs



Guidage au sol



Guidage sur muret



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 1.9 – METTRE EN VALEUR LES VENELLES

DÉCOUVRIR RUFFEC À PIED ET EN VÉLO

POURQUOI ?

- Mise en valeur du patrimoine architectural Ruffecoïse
- Création de cheminements/itinéraires bis avec une circulation automobile réduite

COMMENT ?

- Rénovation de la chaussée lorsque nécessaire
- Plantation en pied de façade : organiser une campagne de communication sur les plantations en ville + mettre en place un permis de végétaliser
- Éclairage adapté et confortable

Rues ciblées en priorité :

- rue du Puy Graffier,
- rue du Renard,
- rue du jeu de Paume,
- Venelles privées reliant rue Jean Jaurès et le boulevard

BUDGET

Environ 80 €/ml pour caniveau + 40 €/m² pour enrobé grenailé + 800 €/fosse + 100 €/ml pour assainissement

Rues ciblées en priorité :

- rue du Puy Graffier (130 ml et 550 m²) : 48 600 €
- rue du Renard (155 ml et 620 m²) : 56 700 €
- rue du jeu de Paume (140 ml et 800 m²) : 60 400 €

Venelles privées reliant rue Jean Jaurès et le boulevard (si reprise voirie)

- Impasse du Treuil (45 ml et 165 m²) : 16 300 €
- Impasse JJ (50 ml et 135 m²) : 16 000 €

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (5 à 10 ans)

QUI ?

- Maîtrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financiers : Fonds Européen Feader (Leader), Département, Pays du Ruffecoïse
- Partenaires techniques : CC, Département, Office du Tourisme, CAUE, ABF...



Ruelle à Ruffec

46 ARLES, UNE VILLE PATRIMONIALE FACE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LA VILLE QUI PLANTAIT DES ARBRES 47

LES LIANES, DES VÉGÉTAUX POUR LES RUELLES

Une campagne de végétalisation citoyenne à grande échelle

La ville d'Arles a mis en place un permis de végétaliser : il offre la possibilité aux citoyens qui le souhaitent de planter des plantes grimpantes au pied de leur façade sur simple demande auprès des services de la mairie.

La Roquette est un quartier "modèle" qui s'est végétalisé au cours des dix dernières années. Des plantes grimpantes à feuilles caduques ont eu le temps d'y prendre place. Elles franchissent parfois les ruelles et offrent un ombrage bienvenu.

Les principaux intérêts des plantes grimpantes à feuilles caduques sont leur rapidité de croissance et le fait qu'elles demandent un volume de sol moindre que les arbres de haute tige. On notera également l'intérêt de la caducité des feuilles qui permettent d'apporter de la lumière. Certaines espèces s'agrippent aux façades sans les détériorer avec simplement un câble métallique qui les guide.

PALETTE DES LIANES RELEVÉE LORS DES BALADES

- A Bignone de Virginie (*Campsis radicans*)
- B Vigne vierge à 5 feuilles (*Parthenocissus quinquelobata*)
- C Ipomée (*Ipomoea sp.*)
- D Solanum grimpant (*Solanum jasminoides*)
- E Faux jasmin (*Trachelospermum jasminoides*)
- F Glycine (*Wisteria sp.*)



Lorsque les plantations de massif en pied de façade ne sont pas possibles, l'utilisation de lianes peut transformer l'image d'une rue



- 1 Grimpantes
- 2 Jardinier citoyen
- 3 Vent du Rhône
- 4 Fosse de plantation
- 5 Racines des grimpantes
- 6 Gestion des eaux



Exemples d'aménagement qualitatif des venelles : pied de bâtiments plantés, revêtements minéraux d'ambiance villageoise



Ruffec, la ville à tout âge



ACTION 2.1 – CRÉER UN PÔLE JEUNESSE ET INSERTION DANS LE PÔLE TRIBUNAL/GENDARMERIE

L'ANCIENNE GENDARMERIE, L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE ET L'ECOLE MARIE CURIE REHABILITES : DES SECTEURS DE PROJET EN REPONSE AUX BESOINS DE LA COMMUNE (SANTE, JEUNESSE, ...)

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception en préfecture : 27/02/2025

POURQUOI ?

- Asseoir la vocation Jeunesse / Insertion / Activités de l'îlot, en lien avec les projets en cours (relocalisation de la Mission Locale et création d'un espace de coworking dans l'ancien tribunal et création de 6 nouveaux logements dans l'ancienne gendarmerie)
- Rendre traversant l'îlot et en faire un point de jalonnement sur le parcours gare/centre-ville
- Compléter la programmation (définition du besoin sur le corps central de l'ancienne gendarmerie et ajustement de la programmation dans la salle d'audience de l'ancien tribunal)

COMMENT ?

- Poursuite et finalisation de l'étude de faisabilité technique et architecturale engagée sur l'ancienne gendarmerie ;
- Approfondissement du besoin en habitat jeune (expérimentation en cours via les tiny houses)
- Mise en place d'un groupe de travail pour finaliser la programmation de l'ancien tribunal

BUDGET

- Etude faisabilité gendarmerie : engagée
- Démolition bâtiments gendarmerie : à définir
- Transformation bâtiment central : à définir selon usages et faisabilité
- Création de 6 nouveaux logements : budget engagé
- Aménagement de la salle d'audience : engagé

ÉCHÉANCIER

En cours : réhabilitation du palais de justice
Moyen terme : transformation de l'ancienne gendarmerie

EN COURS

1. **Créer une liaison piétonne** entre le boulevard et la rue de l'hôpital pour la porosité de l'îlot
2. Démolir le bâtiment amianté de l'ancienne gendarmerie et les garages attenants
3. Définir une programmation sur le bâtiment central tournée vers la **satisfaction des besoins en logements des jeunes** (expérimentation d'Habitat Jeunes en cours) ou le développement de la formation, de l'insertion...
4. **Réhabiliter les anciens bureaux de la gendarmerie** en 6 logements supplémentaire à destination **du personnel de l'hôpital**, et plus particulièrement des internes
5. Réhabilitation en cours de l'ancien tribunal en un **pôle jeunesse, insertion et activité économique** :
 - Création d'un espace de coworking
 - Relocalisation de la mission locale dans l'ancien palais de justice (programmation à ajuster)
 - Programmation de la salle d'audience à définir (en lien avec les besoins de la MiLo et/ou le développement local)
6. Création d'un **espace santé** (CMP Adultes, médecins...)

Premiers éléments de projets et bâtiments dont la programmation reste à définir



Rénovation du tribunal : un lieu à destination des acteurs de la vie économique



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.2 – TRANSFORMER LA PLACE D'ARMES

RENOVER ET ANIMER LES ESPACES PUBLICS

POURQUOI ?

- La place adopte aujourd'hui un effet de « giratoire » en étant encerclé par la présence de la voiture alors que c'est un lieu central et emblématique de Ruffec, très fréquenté
- Accueil des terrasses de restaurant/café en période estivale qui se placent à cheval entre des stationnement et l'esplanade piétonne, en bord de voie
- Manque de mobilier pour les familles (petits jeux, ...), et d'une offre programmatique plus conséquente et variée
- Difficultés pour traverser la place de part en part

COMMENT ?

- Modifier le revêtement de sol goudronné pour un matériau plus perméable et qui chauffe moins en période estivale
- Donner plus de latitude pour que les terrasses puissent se développer sur la place d'Armes en coupant la circulation à l'ouest (sauf desserte locale), et en réduisant le nombre de stationnements, tout en maintenant du parking au nord
- Améliorer et multiplier les aménagements piétons pour participer à l'envie de flâner sur la place et dans les rues commerçantes adjacentes
- Réaménager les talus pour faciliter les traversées de la place
- Simplifier les aménagements paysagers pour réduire la charge d'entretien
- Développer les usages de la halle hors période de marché

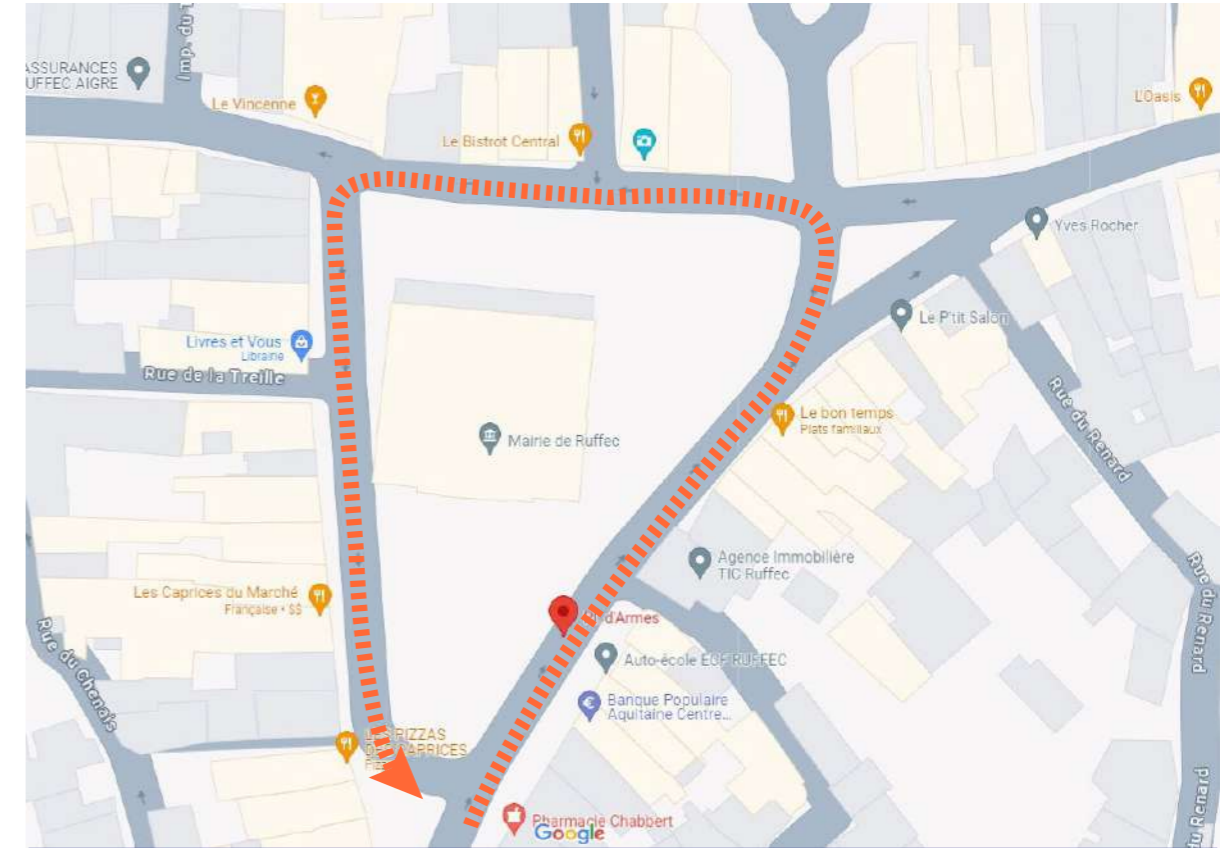


Schéma de circulation actuel



BUDGET

A court terme : 50 000€
Projet global (fermeture de la circulation ouest par une borne + aménagements paysagers sobres sur le sud de la place + mobilier) : 150 000€

ÉCHÉANCIER

Court à moyen terme (0 à 10 ans)

QUI ?

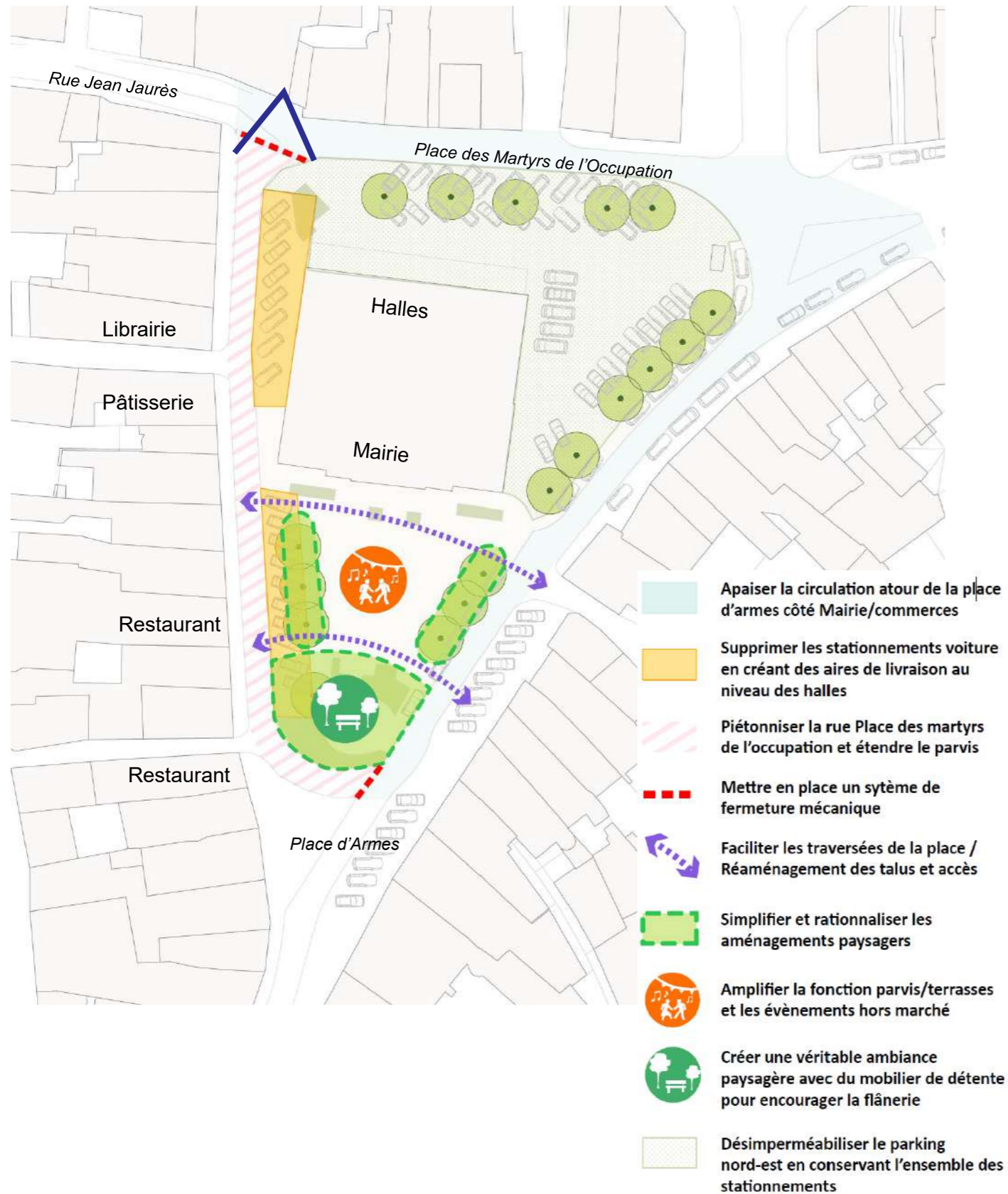
Maîtrise d'ouvrage : commune
Financeurs : PETR, Agence de l'eau (désimperméabilisation), Fond Vert
Partenaires techniques : CAUE



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.2 – TRANSFORMER LA PLACE D'ARMES

RENOVER ET ANIMER LES ESPACES PUBLICS





Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.3 – RECONFIGURER LE PÔLE ENFANCE – FAMILLE

EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES / PETITE ENFANCE : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL ET LE CONFORT DES USAGERS

POURQUOI ?

- Contribuer au rééquilibrage sociologique de la commune en confortant l'offre de services à destination des familles et des enfants ;
- Renforcer la capacité d'accueil de l'école élémentaire dans la perspective d'accueillir 5 nouvelles classes (relocalisation de certaines écoles du territoire intercommunal à Ruffec) ;
- Doubler les capacités d'accueil de la crèche (de 20 à 39 places) en relocalisant et en donnant plus de lisibilité au relai petite enfance et au LAEP ;
- Ancrer le nouvel ALSH et l'école maternelle dans un cadre paysager qualitatif propice à l'émancipation des enfants ;
- Tirer parti de la reconfiguration du site de l'école maternelle pour valoriser la trame paysagère et offrir plus de porosités entre la rue Villebois-Mareuil et la route d'Aigre.

COMMENT ?

- Reconfigurer le pôle écoles / ALSH / maison de la petite enfance dans une logique d'ensemble, en recherchant des mutualisations et des synergies (cuisine, restauration scolaire, cour et espaces extérieurs...);
- Evaluer l'opportunité d'acquérir et de réaménager la portion est de l'emprise du collège (+/- 9 000 m²).
- Engager une étude de programmation et de faisabilité

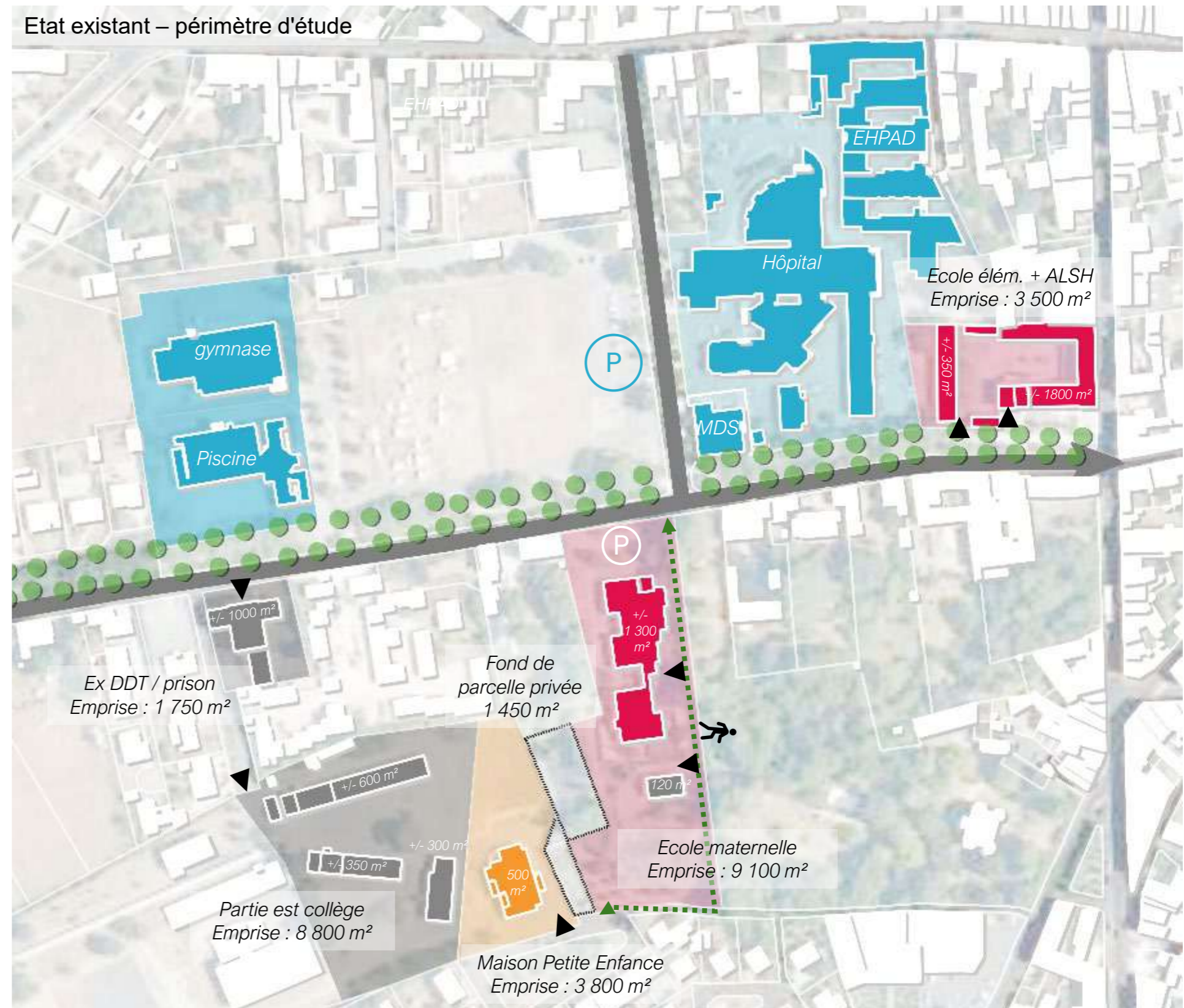
ÉCHÉANCIER

Court terme

QUI ?

Maitrise d'ouvrage : CdC
Financeurs : Pays du Ruffecois, CAF

Etat existant – périmètre d'étude

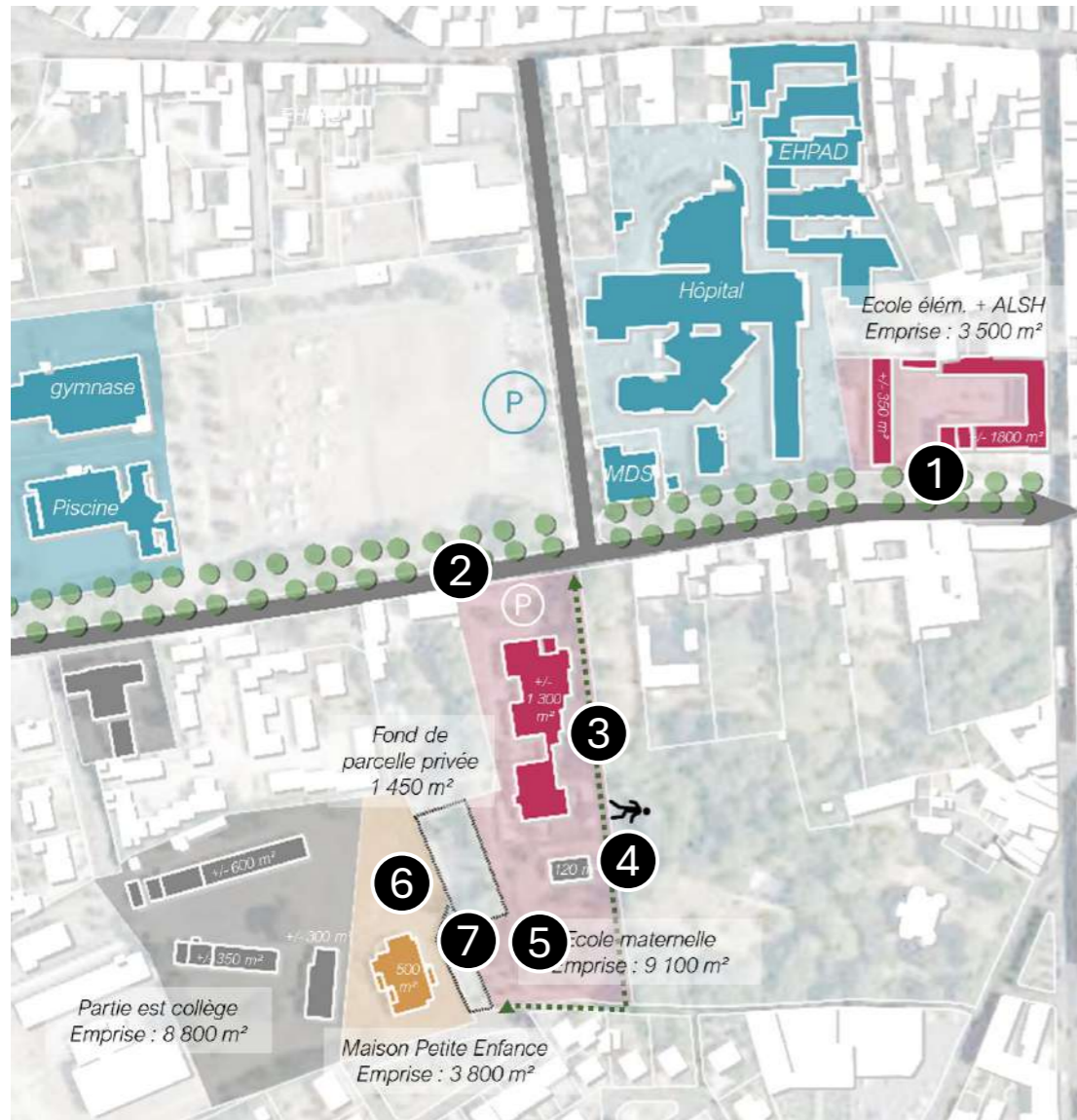




Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.3 – RECONFIGURER LE PÔLE ENFANCE – FAMILLE

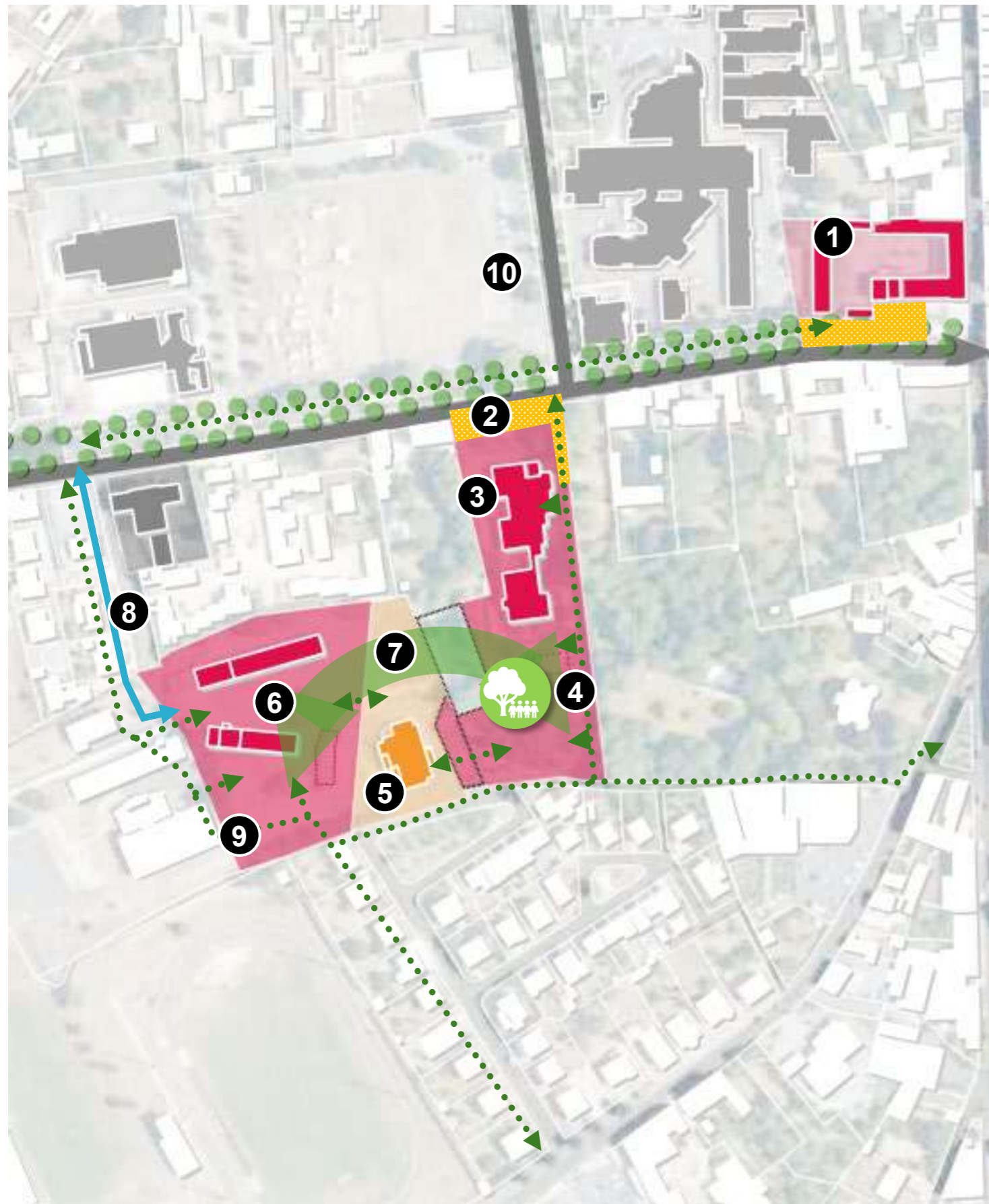
EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES / PETITE ENFANCE : AMELIORER LES CAPACITES D'ACCUEIL ET LE CONFORT DES USAGERS





ACTION 2.3 – RECONFIGURER LE PÔLE ENFANCE – FAMILLE

PISTE DE REFLEXION TENANT COMPTE DES CONTRAINTES CALENDAIRES – UN PÔLE SCOLAIRE / FAMILLE / ENFANCE MULTI-SITES



- 1 Accueil des 5 classes dans les locaux actuels de l'ALSH
- 2 Adressage et création d'un parvis pour l'école maternelle et/ou de l'ALSH en tenant compte de la microtopographie (talus) / sécurisation de la traversée de la rue Villebois-Mareuil
- 3 Déploiement des équipements mutualisés sur l'emprise de la maternelle :
 - Cuisine et restauration scolaire
 - LAEP / RPE
- 4 Appropriation et extension vers le nord (emprise maison à démolir) de la "cour-jardin" comme espace extérieur de la maternelle et de la maison de la petite enfance (potagers ou jardins pédagogiques, etc.)
Nécessite malgré tout l'acquisition de la parcelle privée au sud (430 m²) pour assurer la liaison entre l'emprise du collège, la maison de la petite enfance et la parcelle boisée
- 5 Relocalisation du LAEP et du RPE sur l'emprise de la maternelle pour accroître les capacités d'accueil de la crèche (de 20 à 39 places)
- 6 Relocalisation de l'ALSH et du périscolaire sur l'emprise est du collège
- 7 Continuité paysagère à écrire entre l'ALSH et la maternelle, en tirant parti de l'ambiance créée par la parcelle sud et des arrières de parcelles privées, afin de créer une certaine unité (boisement sur l'arrière de la maison de la PE et sur l'emprise de la future maternelle)
- 8 Aménagement d'une voie pacifiée et partagée pour desservir l'ALSH
- 9 Création d'une liaison piéton/vélo entre la rue Villebois-Mareuil et la route d'Aigre
- 10 Optimisation et paysagement du parking du champ de foire

A approfondir dans le cadre d'une étude de programmation et de faisabilité



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 2.4 – AMÉNAGER ET SÉCURISER LES ABORDS DES ÉCOLES

SE DÉPLACER À TOUT ÂGE

POURQUOI ?

- En moyenne, **60 % des enfants sont accompagnés à l'école en voiture**, sur des trajets de moins d'un kilomètre, proportionnellement les plus polluants !
- Le **phénomène du « dépose-minute » génère des conflits d'usage**, du stress et un manque d'urbanité.
- **Les élèves sont de plus en plus sédentaires**, en perte d'autonomie et en manque d'activité physique.
- **L'enfant piéton est donc moins présent dans un espace public peu pensé pour lui.**



COMMENT ?

- Aménagements de la rue Villebois Mareuil : composer une **bande ludique le long du chemin entre les écoles**,
- Poursuite des actions engagées afin d'apaiser la vitesse de la rue Villebois Mareuil, sécuriser les abords notamment la traversée devant l'école maternelle et initier des « parcours enfants »
- Mettre en place le « **challenge de l'éco mobilité scolaire** » : pour encourager les nouvelles pratiques. En encourageant le vélo, la trottinette, on s'aperçoit du manque d'aménagement, de stationnement... Cette prise de conscience amène également l'organisation de conduites partagées vers l'école, comme le **pédibus**, initiatives qui peuvent devenir pérennes.

Aménagements peu coûteux et ludiques : le marquage au sol



Marquage au sol aux abords des écoles – Blois



Fresques pour modérer la vitesse – Rennes Métropole

BUDGET

10 000 €

ÉCHÉANCIER

Court terme (moins de 5 ans)

QUI ?

Maitrise d'ouvrage : commune

Partenaires techniques - Associations

- FUB, vélo au quotidien
- Rue de l'avenir
- Nord Charente Cyclisme

Partenaires techniques - autres

- CEREMA
- Artiste peintre (réalisation de fresque) ...

Financeurs :

- Pays du Ruffecoïsis

Aménager des bandes ludiques sur la rue Villebois Mareuil



@Jaune Sardine



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 2.5 – CONSTITUER ET ACTIVER LE PLATEAU LUDICO-SPORTIF "OUVERT"

DU CITY STADE AU CHAMP DE FOIRE, UN PLATEAU SPORTS/LOISIRS S'ADRESSANT À UNE DIVERSITÉ DE PUBLICS

POURQUOI ?

- Une juxtaposition d'équipements qui ne fonctionnent pas en synergie, la possibilité de constituer un plateau sportif et ludique fonctionnant comme un ensemble
- Une absence de lieux de sociabilité, de loisirs et de convivialité pour les familles à l'échelle de la ville
- Des demandes croissantes de voir se développer au sein de la commune des aménagements favorisant la pratique du sport libre de plein air
- Un dialogue à engager avec le collège, le Département mais aussi les communes voisines pour "désengorger" le gymnase Gavallet et optimiser l'usage et la mutualisation des autres équipements sportifs du territoire

COMMENT ?

- Créer des connexions et des liaisons piétonnes/paysagères entre les différents équipements
- Poursuivre les aménagements / installation du mobilier urbain (pump-track, aire de jeux, bancs,...) sur l'espace du city-stade afin de structurer un espace public à destination des jeunes et des familles
- Engager les réflexions sur les **mutualisations possibles des deux gymnases** (collège et Gavallet) et des infrastructures présentes ailleurs
- **Organiser des ateliers de travail avec les jeunes** (CMJ, écoles, collège, lycées...) pour co-construire cet espace en fonction des besoins

BUDGET

Compris dans le budget de l'opération tranche 1 (cheminements et mobilier urbain)

ÉCHÉANCIER

Court terme

QUI ?

Ville de Ruffec, CC Val de Charente, Département, Pays du Ruffecois, Partenaires techniques : CAUE



Tranche n°1 : création d'un cheminement entre le city-stade et le parking du gymnase

Tranche n°3 : création d'un pumptrack

EN COURS

Création d'un cheminement accompagné d'aménagements paysagers (espaces végétalisés, arbres) et du mobilier urbain (bancs, candélabres solaires)

Création d'un pumptrack

Création d'une noue pour gérer les eaux pluviales

Installation de tables de pique-nique et de ping-pong extérieures

Photographie exemple :





Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.6 – UN PROJET D'ENSEMBLE A L'ECHELLE DE L'ÎLOT DES GRANDS ROCES

CONFORTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX ABORDS DIRECTS DE LA CENTRALITE RUFFECOISE

POURQUOI ?

- Un positionnement stratégique à l'échelle de la ville (proximité immédiate du centre-ville et des équipements, boulevard des Grands Rocs amené à être requalifié...)
- Alors même que le site est globalement sous-occupé : parcelle AL149 / COS de 0,06, étage peu occupé à la trésorerie, délocalisation de la structure d'hébergement des migrants et déménagement des locaux de la CDC... ;
- La nécessité d'appréhender le secteur dans son ensemble pour tenir compte des enjeux de mutualisations fonctionnelles et bâtimentaires, des accès et des porosités de l'îlot, des enjeux de cohérence paysagère/urbaines et de liaisons piétonnes...
- Sur le plan programmatique :
1/ l'opportunité de redéployer une offre locative sociale pour faire face à la tension qui affecte ce segment (plus de 15 demandes pour une attribution en 2023) et ne pas concurrencer les velléités de développement de logements familiaux dans le pourtour du cœur historique et à l'ouest de la commune ;
2/ L'opportunité de maintenir les services existants (Maison France Services notamment) voire **de développer les services à vocation administrative ou médico-sociale**, dans la perspective d'un pôle social en réseau avec Bouchy et le restaurant d'insertion ;
3/ La nécessité de ne pas développer l'offre commerciale pour ne pas fragiliser les linéaires commerciaux du centre-ville.
4/ L'évaluation des besoins éventuels du lycée et du collège



Parcelle équipements pub. / structure hébergement Parcelle dominante résidentielle Parcelle dominante commerciale Bâti

COMMENT ?

- Questionner le zonage dans le cadre de l'élaboration du PLUi afin d'ancrer leur vocation résidentielle, le document d'urbanisme actuel autorisant des affectations trop différenciées en sus de la fonction habitat (industrie, commerce de gros, artisanat...);
- Réaliser une étude faisabilité de manière concomitante à l'élaboration du PLUi afin d'anticiper le devenir du site dans son ensemble (réhabilitation ? Démolition-reconstruction totale ou partielle ? Requalification paysagère ? Mutualisation des fonctions / accès ? Densification parcelles privées ?)

BUDGET

+/- 25 000 € (faisabilité)

QUI ?

Logélia, CC Val de Charente

ÉCHÉANCIER

Etude à court terme, réalisations éventuelles à moyen ou long termes pour ne pas fragiliser les projets engagés en matière de logements



Le Grand Roc et la trésorerie : une sous-occupation qui va s'accroître avec le déménagement de la communauté de communes et l'arrêt de la fonction hébergement



Des arrières déqualifiés et bitumés, pénalisant la qualité et l'attractivité résidentielle



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 2.7 – RENFORCER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE POUR TOUS LES PUBLICS

SE DÉPLACER À TOUT ÂGE



POURQUOI ?

- Permettre à tous les publics de se déplacer vers et depuis Ruffec, notamment les jeunes (apprentis, alternants), les seniors, les personnes isolées
- Plusieurs échelles d'intervention : relier les communes périphériques au pôle de services qu'est Ruffec, mais aussi faciliter les déplacements intramuros pour ceux qui n'ont pas de voiture, les apprentis, les personnes âgées, isolées...
- Le service du Rurabus assuré par la Chrysalide est apprécié par les utilisateurs (3000 voyages/an), mais la Région ne finance plus le service, compromettant sa pérennité, car le service n'est ouvert qu'aux adhérents et ne peut être considéré comme « Transport à la Demande »
- Transformer les habitudes de mobilités en proposant des alternatives à la voiture individuelle

Infos :

- ✓ Emmaüs met en place un service de location solidaire d'urgence : notamment un service de location solidaire d'urgence (scooter, vélos, voitures et voiturettes électriques)
- ✓ Le PETR est en train de réaliser un diagnostic « mobilité » à plus grande échelle pour étudier l'opportunité du covoiturage entre autres actions



COMMENT ?

- Organiser des ateliers de travail pour caler les financements du service du TAD avec la Région, le Département
- Mieux faire connaître les services existants d'Emmaüs pour les plus démunis
- Construire une aire de covoiturage à Ruffec (proche gare, rond point entrée de ville, pole d'emplois ?) et tisser des partenariats avec les entreprises
- Continuer les négociations pour optimiser le cadencement et les correspondances entre Ruffec et les métropoles (Bordeaux, Poitiers)



ÉCHÉANCIER

Court terme (moins de 5 ans)

RESSOURCES

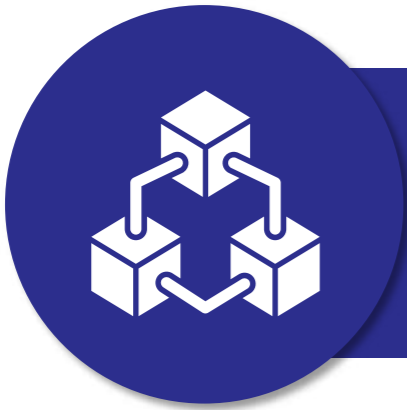
Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance, Guide méthodologique et Synthèse : <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/2326-developpement-du-covoiturage-regulier-de-courte-et-moyenne-distance.html>

QUI ?

PETR, Région, Chrysalide, Ville, Département

Encourager le covoiturage :

- Faire connaître, communiquer, tisser des partenariats
- Multiplier les usages au niveau de l'aire (marché/drive fermier/boîte à livres...)
- Soigner les espaces d'attente (abri, banc) et la signalétique
- Encouragement financier
- Penser en multimodal : accroche vélo / arrêt bus à proximité pour rejoindre facilement l'aire de covoiturage



Ruffec, ville active et connectée



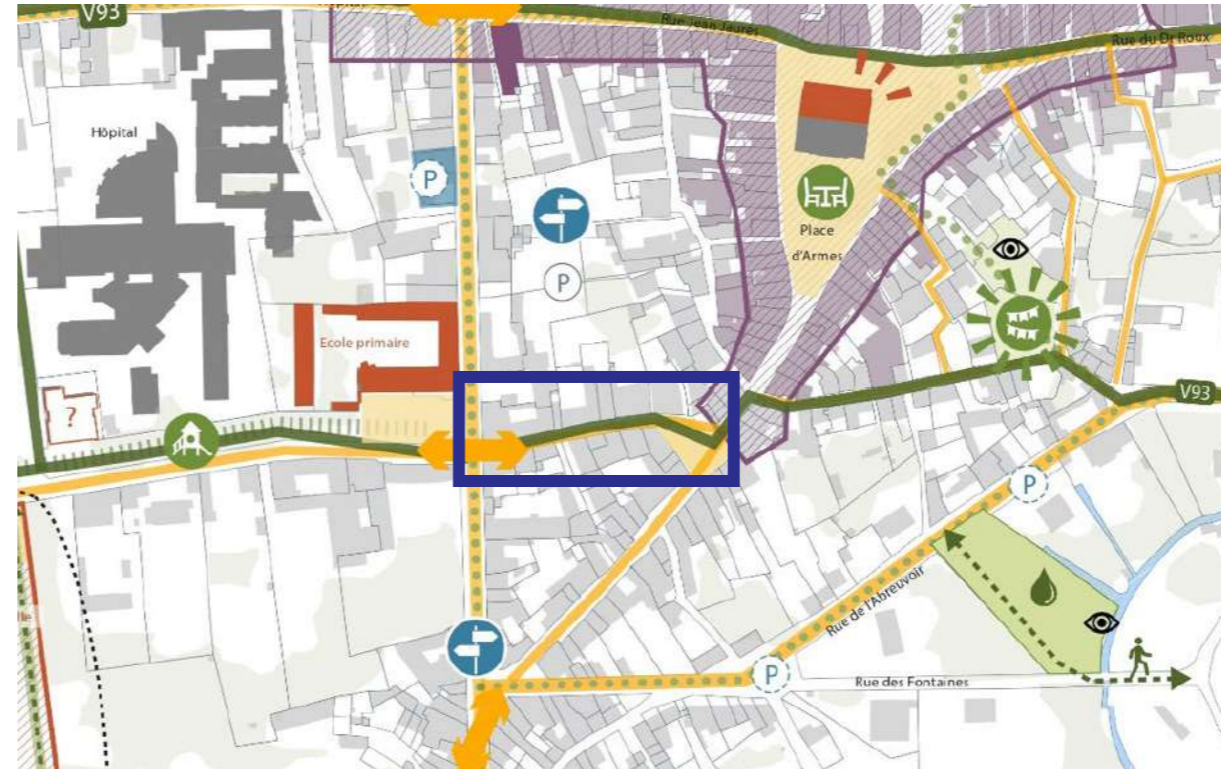
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.1 – REVOIR LE PLAN DE CIRCULATION DU CENTRE-VILLE

RUE DU PIOLET RESERVEE AUX RESIDENTS

COMMENT ?

- Les élus sont favorables à la limitation de la circulation aux résidents uniquement dans la rue du Piolet, afin d'accroître la vocation piétonne (sortie d'école notamment) et cyclable (Vélidéale) de cette portion ;
- Travaux à prévoir :
 - panneaux de circulation
 - revoir l'aménagement de la place du Piolet pour conserver les stationnements
 - créer un plateau en conservant les caniveaux pour faciliter la circulation dans la rue,
 - revoir les trottoirs pour permettre la circulation avec des poussettes, pour les personnes à mobilité réduite (impossible aujourd'hui à cause des emmarchements menant aux maisons)



Positionnement stratégique de la rue du Piolet : parcours vélidéale, accès école...



Etat actuel de la rue du Piolet

BUDGET

Borne escamotable : 10 000€
Reprise voirie ?

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires : PETR (mobilités)



Place du Piolet à repenser en conservant quelques stationnement minute pour les commerces



Exemple de mise en valeur de rue de bourg



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.2 – REQUALIFIER LA RUE JEAN JAURÈS ET SECURISER LE CARREFOUR

RÉNOVER LES RUES DU CENTRE-VILLE

COMMENT ?

Propositions pour sécuriser le carrefour :

1. feu tricolore,
2. priorité à droite (reste dangereux sur une voie aussi circulée),
3. interdiction de tourner à gauche (reste le problème de ceux qui vont tout droit vers la rue de l'Hôpital)

Traitement du sol

- Revêtement au sol qui indique que la priorité est aux piétons et non aux voitures, à travers un aménagement moins routier (pavés...)
- Traitement du carrefour avec la rue du Général Leclerc sous forme de plateau piéton qui coupe la circulation rapide sur l'ancienne RN et assure une continuité avec une autre tranche de travaux sur la rue de l'Hôpital
- Traitement du sol différent (couleur, texture) au niveau des passages, venelles pour signifier les traversées possibles

Paysage

- Etudier la possibilité de frontages plantés en pied de murs sur les portions les plus larges et en fonction des possibilités techniques. Cela permettra d'inclure cette rue dans les efforts de continuité écologique/paysagère, en intégrant des espaces plantés en pleine terre (Les jardinières ne participant que peu à ces continuités, et omettant la trame brune) et sachant que les habitants avaient évoqué le désir de pouvoir planter devant chez eux !

Signalétique

- Signaler l'accès au parking des Ambassadeurs et de façon plus générale, inclure un travail/des intentions de signalétique qui mettra au clair le nouveau statut de cette rue, et qui serait un premier pas dans l'élaboration de parcours lisibles et guidés pour tous les usagers afin de relier les différents lieux d'intérêts
- Mise en place d'un barriérage lors de certains jours (marché, événements...) pour favoriser la déambulation piétonne et tester l'éventuelle fermeture de la rue à la circulation à terme

BUDGET

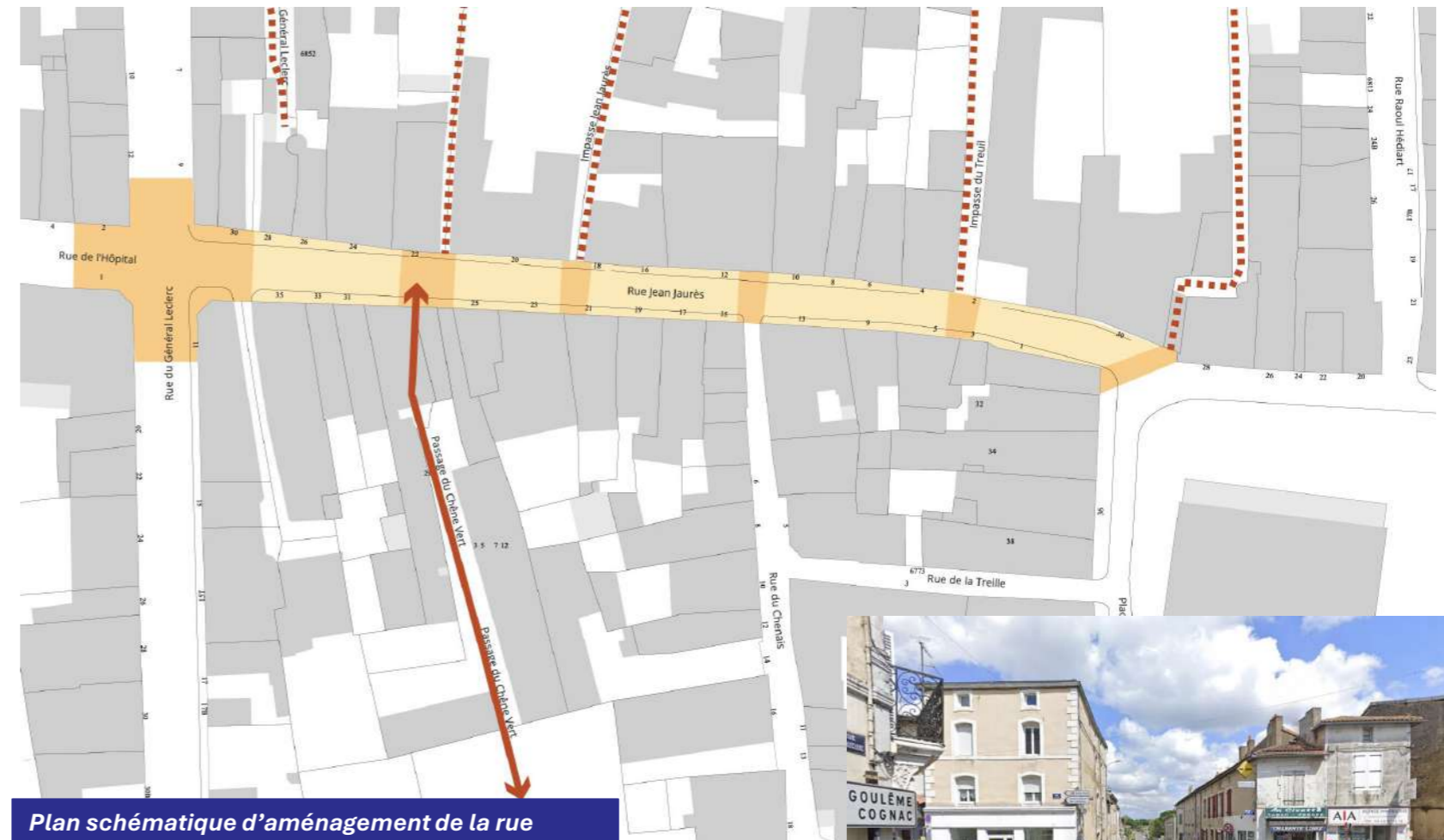
Création carrefour à feu : 120 k€

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financeurs : Département, Région, Etat, Pays du Ruffécois

ÉCHÉANCIER

Court terme (travaux d'assainissement prévus en 2025)



Plan schématique d'aménagement de la rue



Ciel de rue à Jonzac

Financement communal exclusif

Coût estimé au m² : 111€ HT/m²
Coût de conception : 950€ HT
Coût de livraison : 1500€ HT
Coût de réalisation : 5120€ HT
Coût d'installation : 4694 € HT
Source : ANCT



Carrefour actuel entre rue Jean Jaurès et rue du Gen. Leclerc



Des exemples de matérialité qui indiquent l'accès vers des venelles ou passages



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 3.3 – REQUALIFIER LE BOULEVARD NORD

RÉNOVER LES RUES DU CENTRE-VILLE

POURQUOI ?

- Cette frange de centre-ville surplombant le patrimoine naturel est un enjeu à saisir pour le donner à voir
- Potentiel d'un caractère de boulevard-promenade depuis une actuelle voirie routière.
- La situation du boulevard et sa largeur offrent un vrai potentiel de transformation

COMMENT ?

- Création d'un boulevard ouvert sur le paysage qui relie les équipements
- Faire de ce boulevard un boulevard-corniche, un lieu de promenade et de contemplation des prés en contrebas : création d'un belvédère face au jardin vert
- Offrir une promenade continue et agréable pour piétons et vélos comme colonne vertébrale
- Ce projet peut être phasé et réalisé par tranches

BUDGET

Environ 720 €/ml (Hors éventuels dévoiements de réseau)
Soit env. 586k€ travaux

Création d'un belvédère : 30k€
Elagage (court terme) : 10k€

ÉCHÉANCIER

Court terme : élagage
Moyen terme (5 à 10 ans) : étude et travaux



Etat existant



Proposition de projet

larges trottoirs + piste cyclable côté paysage
Bande plantée entre les modes doux et les véhicules

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financeurs : Département, Région, Etat, Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : CAUE

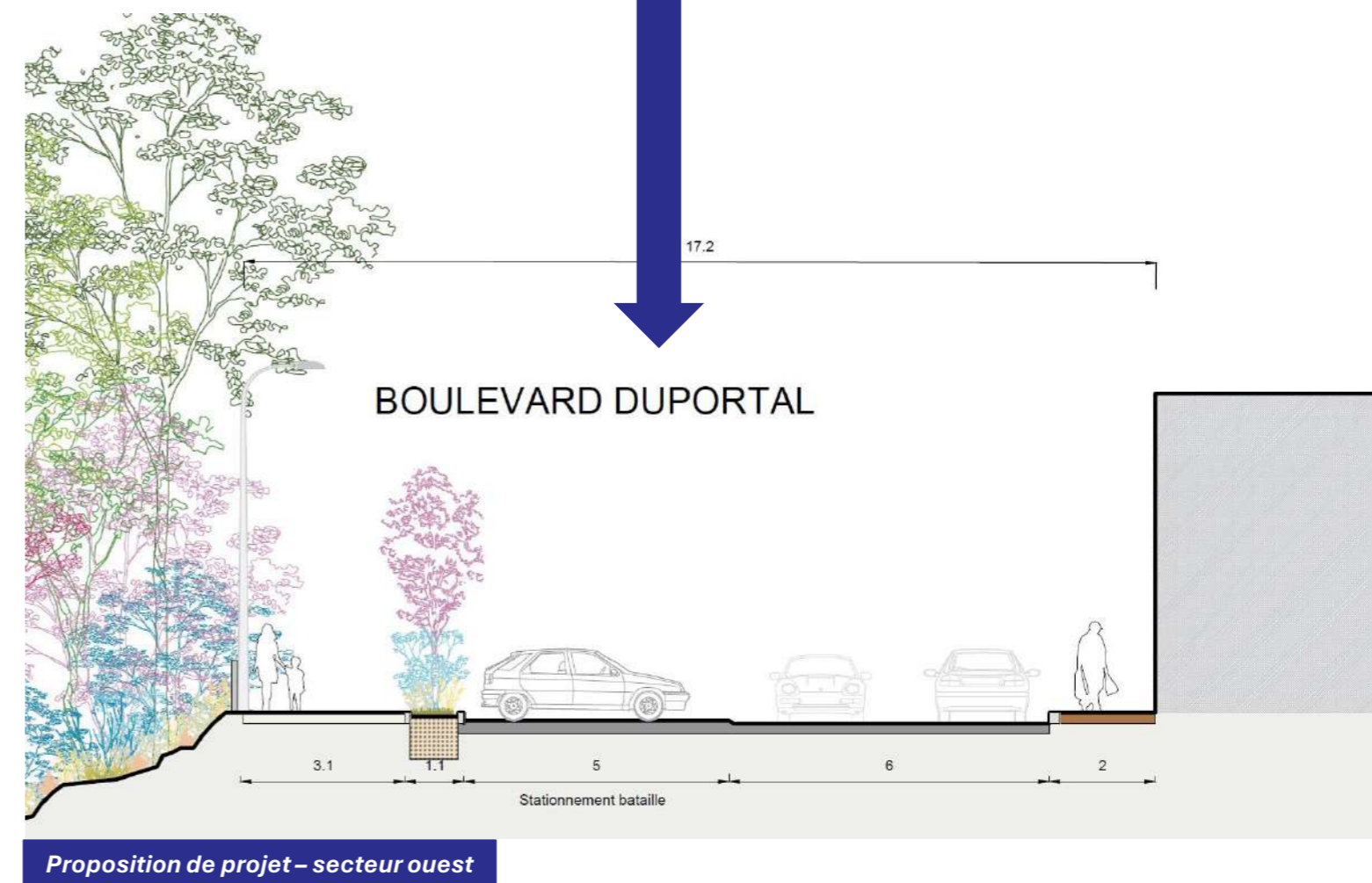
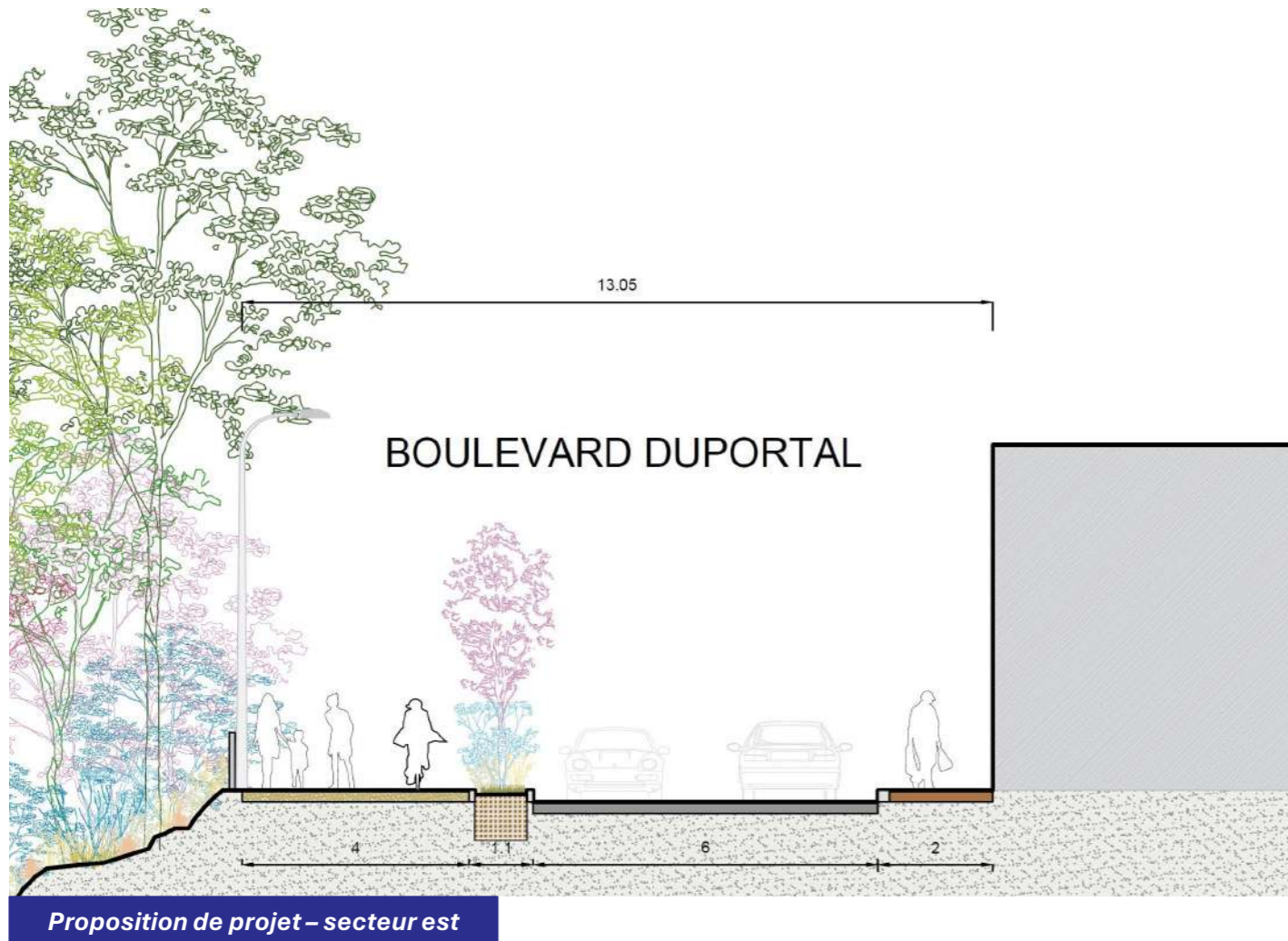
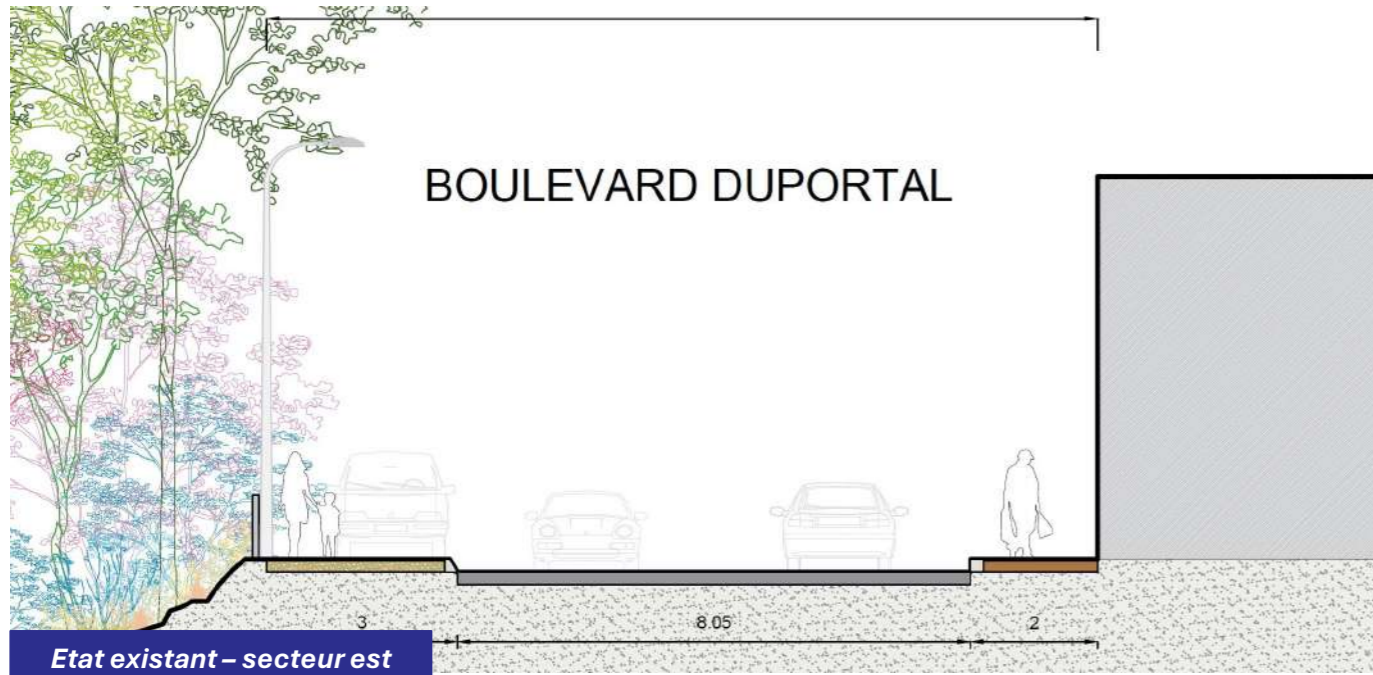


016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 3.3 – REQUALIFIER LE BOULEVARD NORD

RÉNOVER LES RUES DU CENTRE-VILLE





ACTION 3.4 – REQUALIFIER LA RUE DE GENERAL LECLERC

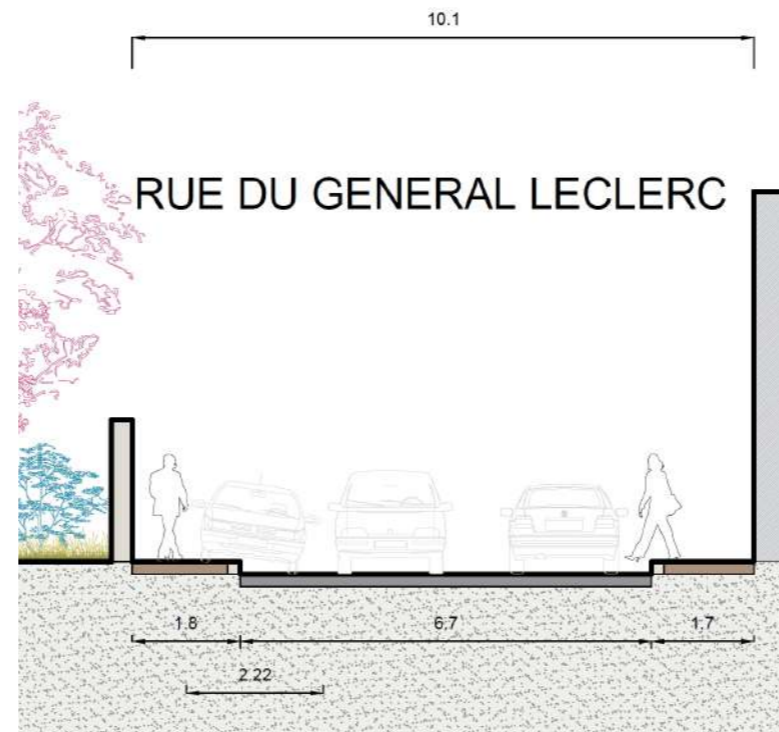
RÉNOVER LES RUES DU CENTRE-VILLE

POURQUOI ?

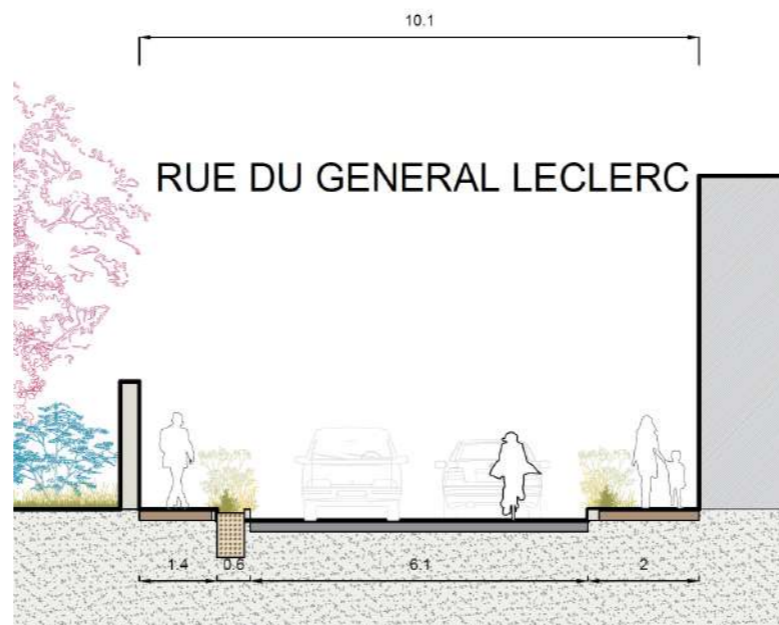
- Grands axes routiers provoquent des ruptures dans le tissu urbain / fractionnement de la ville
- Manque de porosités et de traversées urbaines et paysagères
- Manque de cheminements doux confortables, continus et guidés
- Faciliter les accès à la gare est une occasion d'attirer de nouveaux habitants/familles qui travaillent ou habitent dans les villes voisines, et de favoriser les arrivées touristiques

COMMENT ?

- Faire d'une infrastructure routière un **boulevard planté urbain**
- Insérer des bandes plantées de strates basses entre les types de flux
- Le caractère urbain et végétalisé invitera à rouler au pas et permettra des traversées plus fluides pour les piétons
- Planter une strate arborée dans ces lieux végétalisés afin de créer un boulevard planté
- Proposer des trottoirs ombragés frais
- Les services s'intercaleront entre les bandes plantées lorsque nécessaires



Etat actuel rue du Général Leclerc



Etat projeté – 2 bandes plantées latérales

BUDGET

Autour de 525€/ml soit 110k€ pour les travaux
+ études : 13 000€

ÉCHÉANCIER

Impulsion à court terme (moins de 5 ans), engagement de projet à moyen terme

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financeurs : Département, Région, Etat, Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : Département, CAUE



ACTION 3.5 – AMÉNAGER L'ENTREE DE VILLE SUD : LA PLACE DE GAULLE

RENOVER ET ANIMER LES ESPACES PUBLICS

POURQUOI ?

- L'entrée sud de Ruffec se fait par l'emprunt de l'ancienne RN10 (à requalifier)
- L'entrée en cœur de ville n'est pas marquée (pas de changement d'allure en voiture, pas de signes distinctifs, pas de dispositif de ralentissement (feu, dos d'ânes, ...))
- La place du Général de Gaulle est enclavée sur le côté et ne fait pas partie intégrante d'une entrée de ville identifiée

COMMENT ?

- Redonner à cette intersection un statut d'entrée en cœur de ville, donnant une image dynamique et attractive de Ruffec
- Ralentir les flux de circulation pour symboliser le changement d'environnement urbain tout en conservant les girations nécessaires aux livraisons de la jardinerie
- Donner plus d'importance à la place du Général De Gaulle en l'intégrant dans un aménagement global d'entrée de ville, créer une véritable place, amplifier ses aménagements paysagers
- Apaiser l'intersection en facilitant les traversées piétonnes et en réduisant les emprises de voirie
→ Consulter un cabinet spécialiste pour la question des passages PL
→ Pas de consensus sur l'aménagement de l'entrée de ville à ce stade

BUDGET

120k€ à 150k€

ÉCHÉANCIER

Moyen, long terme (10 à 15 ans)

QUI ?

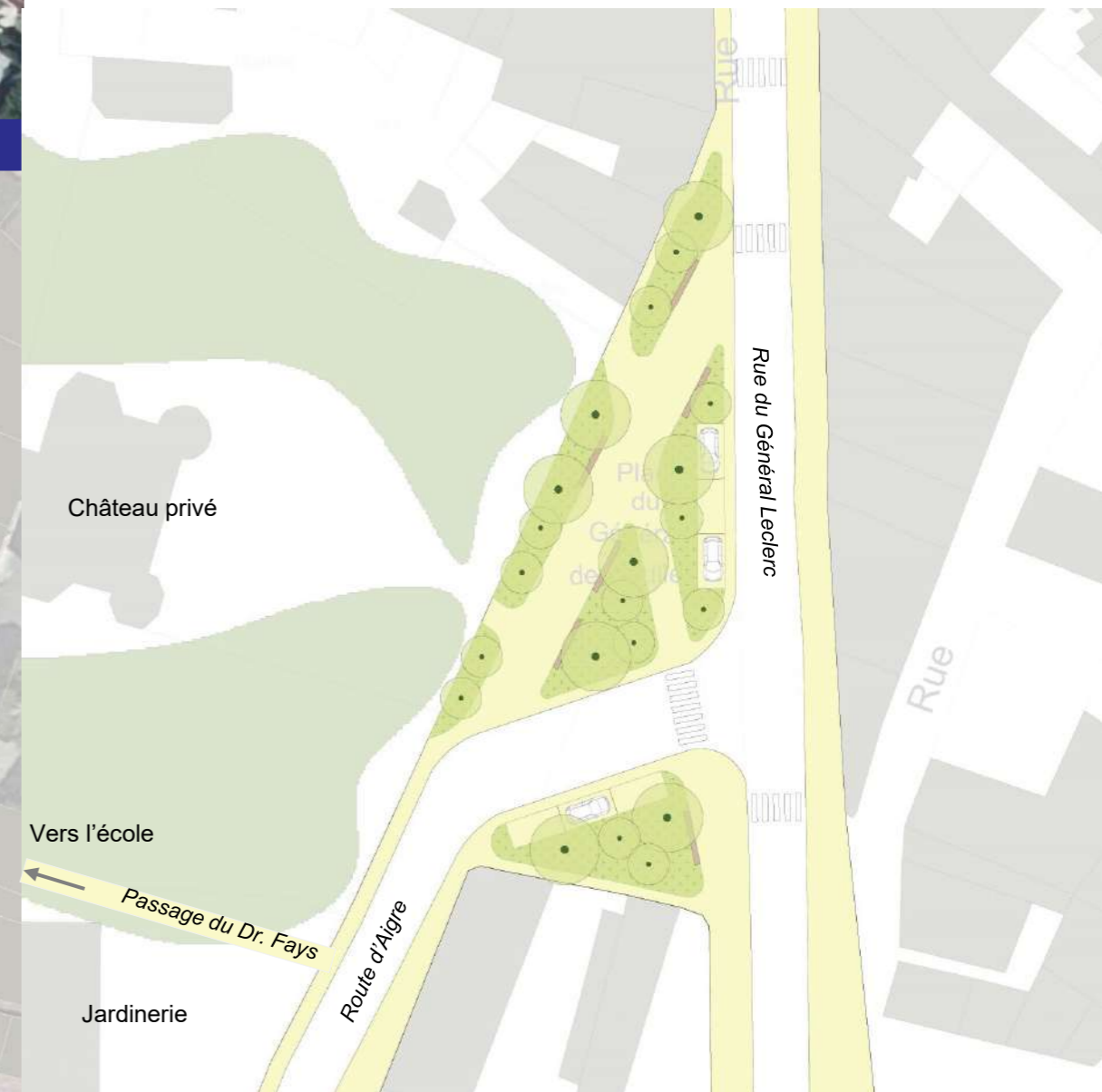
- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financeurs : Pays du Ruffecois
- Partenaires techniques : entreprises privées pour faisabilité et travaux, Cabinet spécialisé pour la question des flux PL, CAUE



Etat existant



Option 1 : conserver le fonctionnement existant



Option 2 : Privilégier la rue Leclerc – aménager un parc face au château 40



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.6 – REVOIR LE PLAN DE STATIONNEMENT EN RENFORÇANT L'OFFRE EN PÉRIPHÉRIE

L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE

POURQUOI ?

- Pour inciter les automobilistes à se garer hors du centre-ville, il est important de **valoriser et signaler les parkings périphériques**.
- **Les cheminements depuis et vers ces parkings doivent être agréables, lisibles et animés** ce qui permet de diminuer la sensation de longueur du parcours.
- **Repenser la place de la voiture** en intégrant les problématiques commerciales, et dédier davantage de place aux mobilités douces/actives (vélo, marche) dans la zone commerciale.
- **Régler les conflits d'usage** entre salariés du centre et clients des commerces
- La mairie accompagne le développement de l'offre de stationnement sur la périphérie directe du centre-ville, à des emplacements directement connectés aux axes structurants qui le desservent (départementale, boulevard Portal, rue de l'abreuvoir...), afin de se donner plus de marges de manœuvre pour requalifier les espaces publics de l'hyper-centre..

COMMENT ?

1. Extension de la zone bleue en centre-ville
2. Diminuer le nombre de stationnement sur la place de la mairie pour favoriser la déambulation piétonne
3. **Renforcer l'offre de stationnement périphérique** (Boulevards, place du Champs de Foire, ilot Bouchy, rue de l'abreuvoir) pour les **séjours longs** (salariés, touristes...) afin de libérer les places de l'hyper centre pour les clients
4. **Création d'une poche de stationnement rue Boitant** (Parcelle 104): bâtiment frappé d'un péril à démolir pour offrir du stationnement dans le quartier résidentiel du Pontreau
5. **Création d'une poche de stationnement rue du Général Leclerc**
6. Réserver le parking des Ambassadeurs aux actifs ?

En parallèle : **Aménager les chemins depuis et vers les parkings avec une signalétique claire dédiée** aux automobilistes (nombre de places, nom des parkings...) **et aux piétons** (distance et temps de parcours vers les lieux d'intérêt)

ÉCHÉANCIER

Court terme : Général Leclerc
Moyen terme : rue Boitant

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Commune
- Partenaires financeurs : Pays du Ruffecoïis
- Partenaires techniques : CAUE



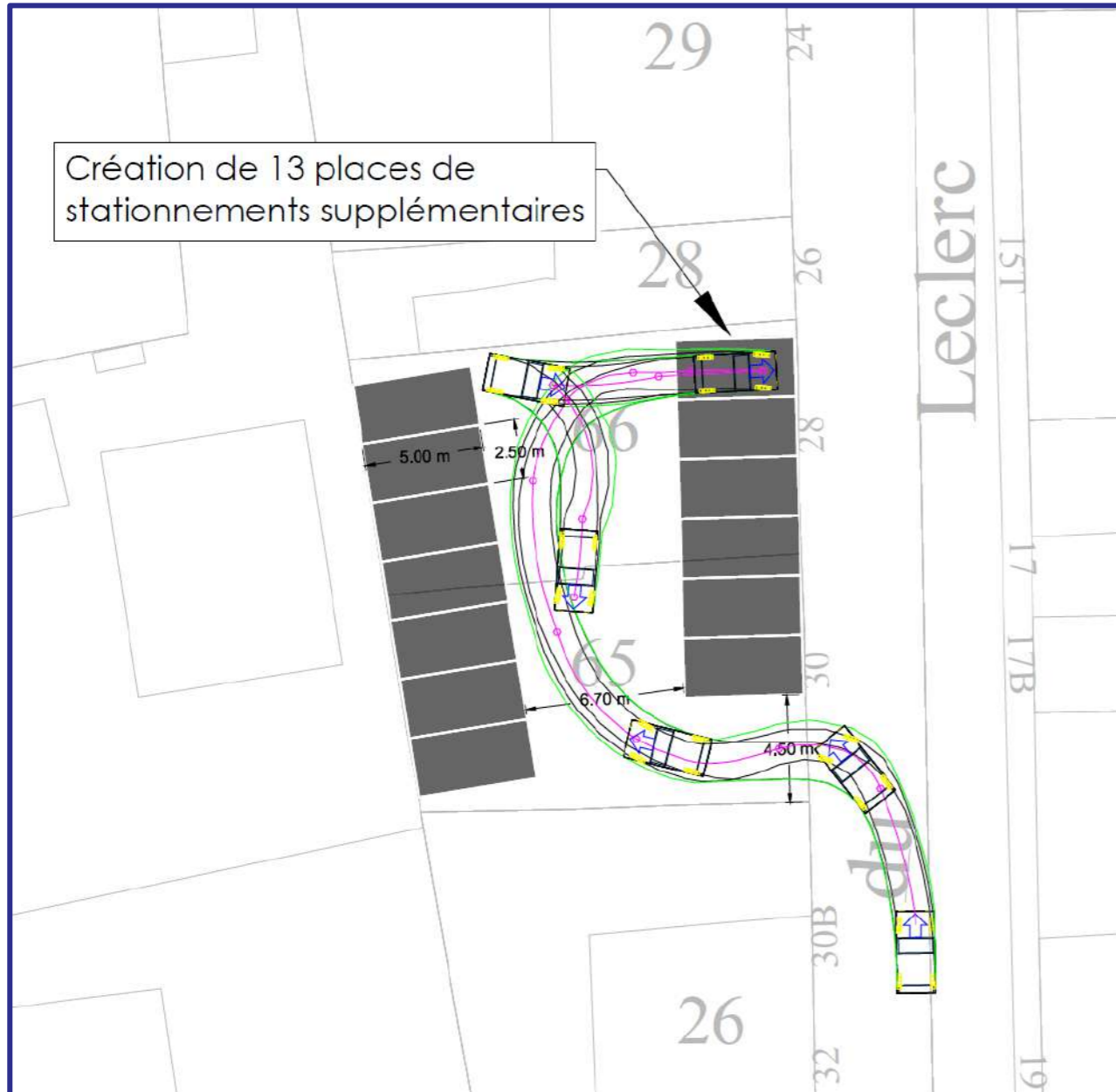
- 6min de marche depuis la place de la mairie
- 4min de marche depuis la place de la mairie
- 2min de marche depuis la place de la mairie
- Cheminements piétons prioritaires



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.6 – REVOIR LE PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE EN RENFORÇANT L'OFFRE EN PÉRIPHÉRIE

L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



Test d'aménagement d'un parking sur la rue du Général Leclerc



Valoriser au maximum les surfaces perméables et une intégration paysagère des poches de stationnement



Mettre en valeur des éléments du paysage Ruffecoïis : intégrer des murs en pierre, un portique, du végétal grimpant...



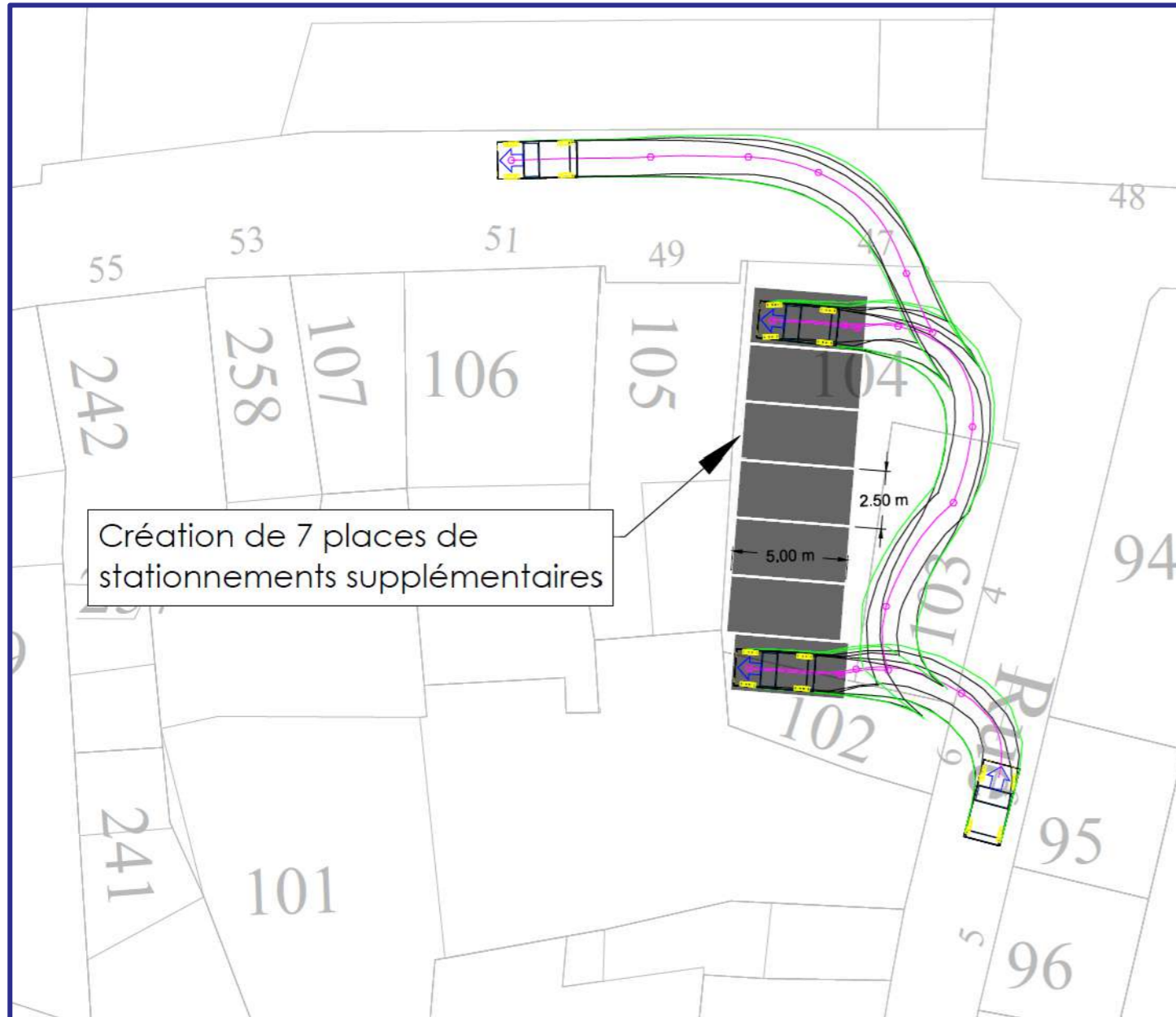
BUDGET

Aménagement parking centre-ville : 165 €/m²
Leclerc : 61k€ (travaux) + 215k€ (demol) + acquisition



ACTION 3.6 – REVOIR LE PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE EN RENFORÇANT L'OFFRE EN PÉRIPHÉRIE

L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



Test d'aménagement d'un parking rue Boitant



Etat actuel de la parcelle 104/103



Etat actuel du bien sur la parcelle 105

BUDGET

Aménagement parking centre-ville : 165 €/m²
Boitant : 48k€ (travaux) + 93k€ (demol) + acquisition



ACTION 3.6 – REVOIR LE PLAN DE STATIONNEMENT DU CENTRE EN RENFORÇANT L'OFFRE EN PÉRIPHÉRIE

L'ORGANISATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



POURQUOI ?

La commune envisage d'acquérir via procédure 2 bâtiments en très mauvais état.
Le projet est d'en faire un parking d'appoint (environ 13 places possibles) pour décharger la rue du Général Leclerc du stationnement longitudinal
Pb : L'entrée et sortie des véhicules sur la rue Leclerc peut poser des difficultés de circulation, bouchons etc.

COMMENT ?

Un parking, mais pas que

Le scénario ci-contre élargit la réflexion aux deux parcelles à l'arrière des bâtiments concernés pour créer une poche de stationnement associée à un jardin de cœur de quartier.

Pour les riverains et clients

Les riverains pourraient y trouver du stationnement, ainsi que les clients du centre-ville, si le parking des Ambassadeurs est réservé aux commerçants.

Limiter l'emprise de la voirie

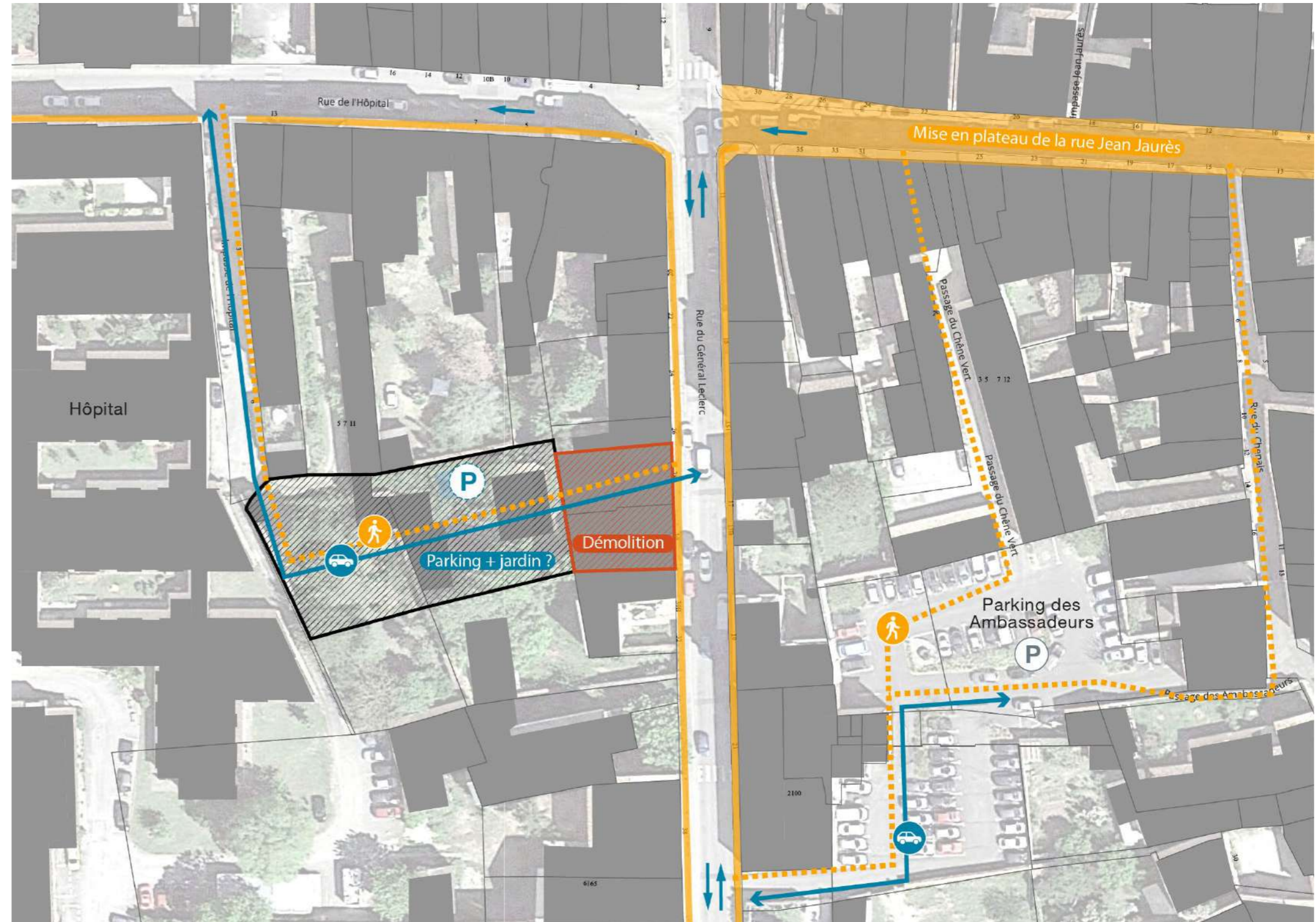
Pour minimiser la voie circulée, un sens unique pourrait être envisagé avec sortie sur la rue de l'hôpital au nord. Si l'impasse de l'Hôpital n'est pas praticable, il faudra une voirie de retournement au sein du parking.

Des négociations à prévoir

Ce projet nécessite d'acquérir davantage de foncier, ce qui alourdit le bilan et rallonge le temps d'étude, mais au service d'un projet d'ensemble.

Option : démolition partielle

Ne démolir que l'un des 2 immeubles et permettre ainsi une reconfiguration des logements avec parking à l'arrière.



BUDGET

Sur les 2 parcelles ciblées uniquement (en rouge ci-contre) : 48k€ (travaux) + 93k€ (demo!) + acquisition

ÉCHÉANCIER

Long terme

— Parcours piétons
— Parcours véhicules
44



Notice de consultation préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 3.7 – REQUALIFIER L'ILOT BOUCHY EN COURS

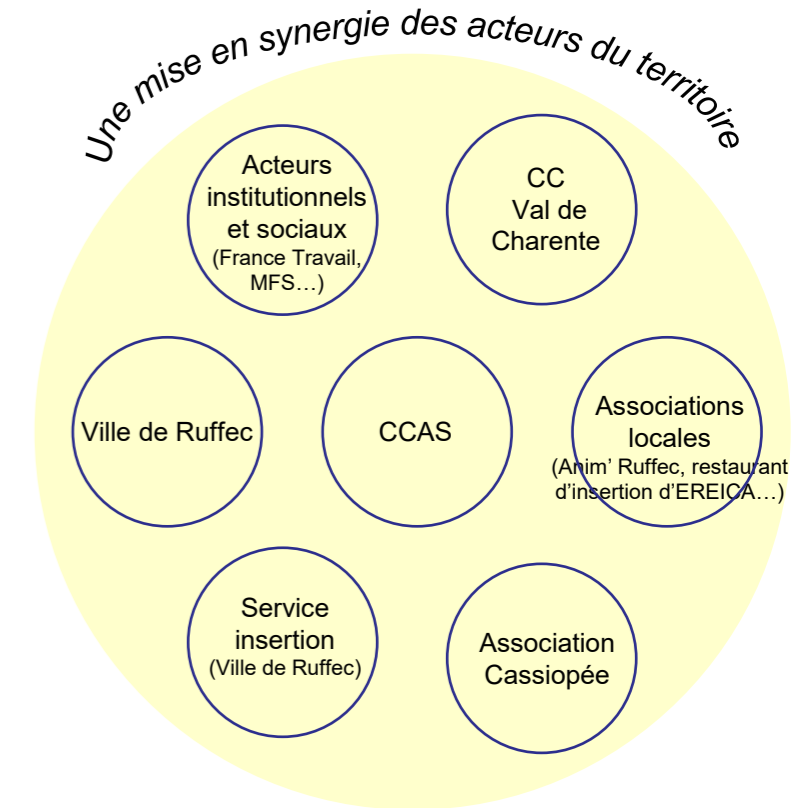
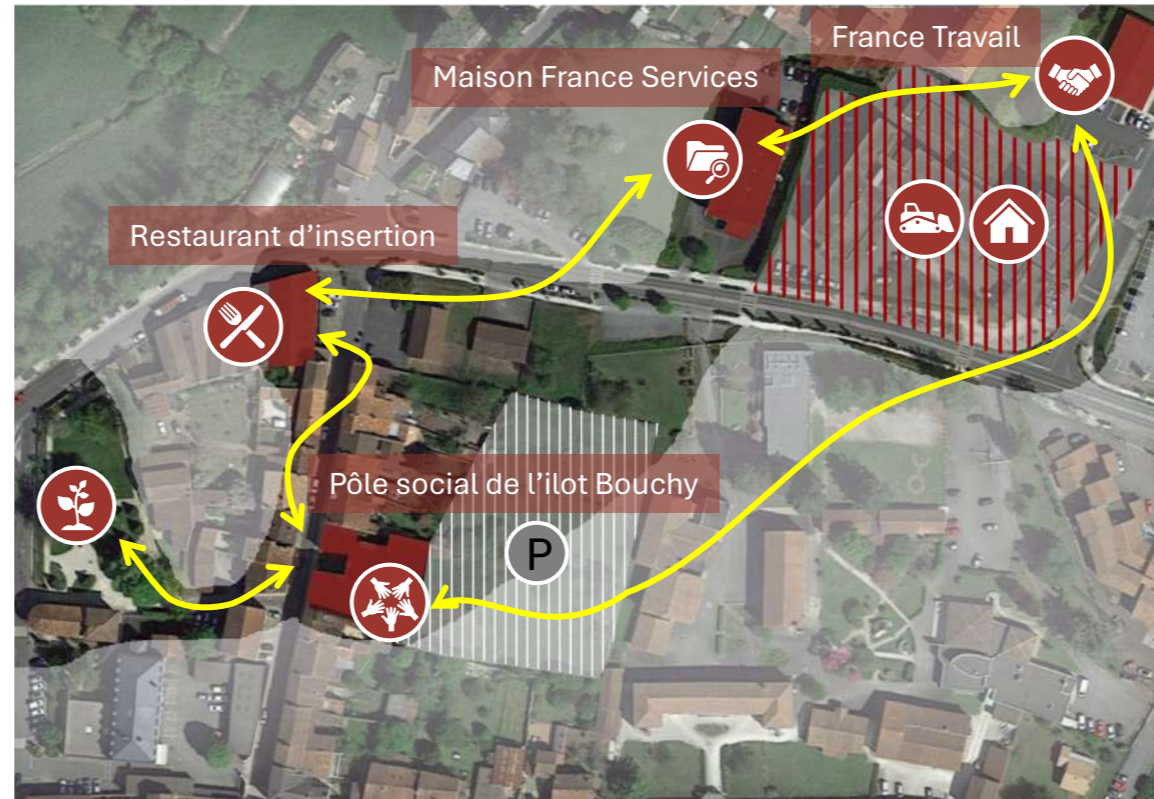
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACCES AUX DROITS : L'ILOT BOUCHY ET LA STRUCTURATION D'UN PÔLE SOCIAL EN RESEAU, LEVIER D'UNE REQUALIFICATION DE L'ENTREE DU CENTRE-VILLE

POURQUOI ?

- Anticiper la relocalisation nécessaire du CCAS (bâtiment des Grands Rocs non adaptés) et du service insertion de la ville, voire des associations d'insertion présentes sur la commune ;
- Faire émerger un "pole social en réseau" pour faciliter le parcours du bénéficiaire et stimuler les échanges/mutualisations entre les acteurs (salles de réunion, etc.)
- Aménager le futur parking et l'îlot Bouchy comme un nouveau seuil d'entrée/de sortie du centre-ville.

COMMENT ?

Mise en place d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs (CCAS, service insertion de la ville, restaurant d'insertion (AGIR EREICA, associations d'insertion, Maison France Services, France Travail...) pour affiner la programmation et la définition des usages de l'îlot Bouchy, et ajustement éventuel de l'étude de faisabilité et des conditions de portage du projet



BUDGET

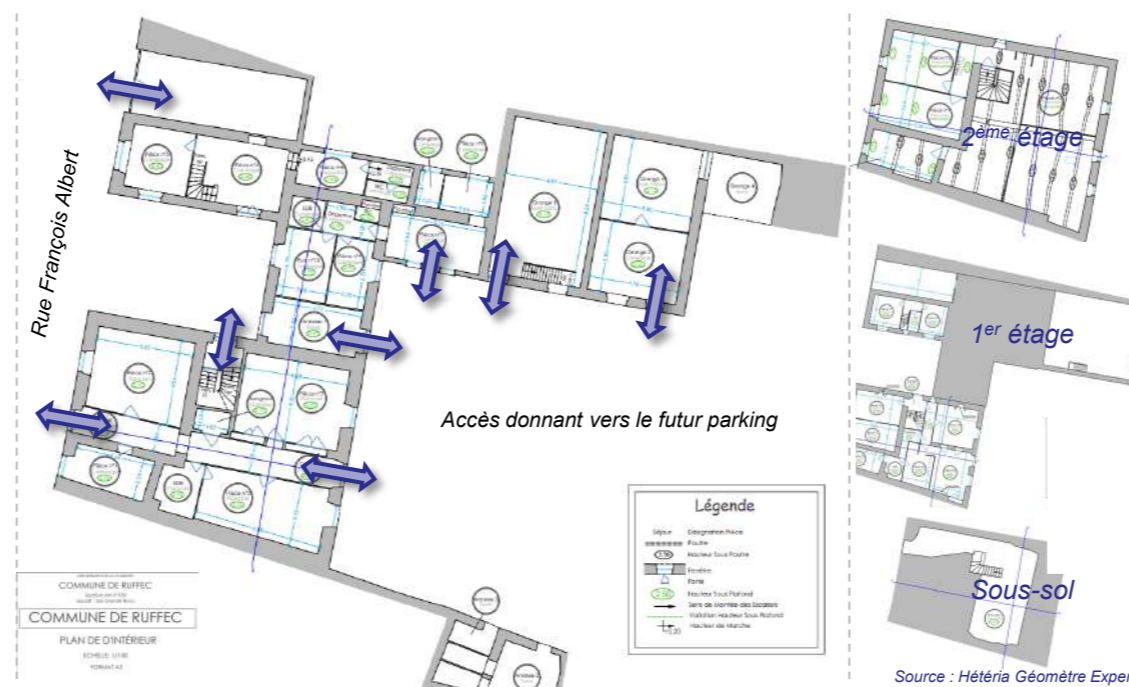
Etude de faisabilité (parking + immeubles de l'îlot) déjà engagée
Budget estimé 500 000€ HT

ÉCHÉANCIER

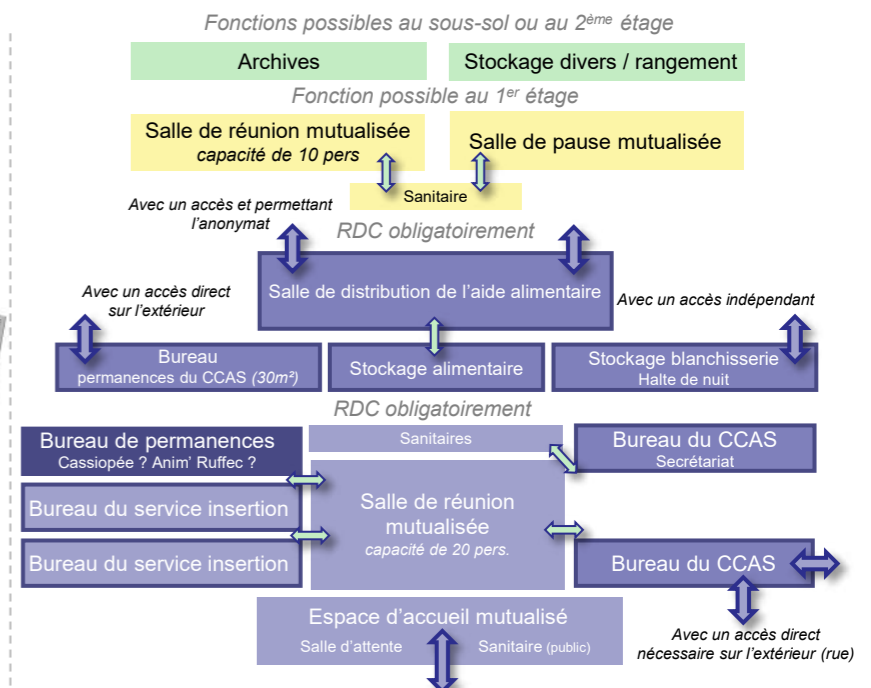
Deux tranches de travaux :
Court terme : le parking paysager
Moyen terme : la réhabilitation du bâtiment

QUI ?

Maitrise d'ouvrage : Ville de Ruffec
Partenaires : Pays du Ruffécois, Etat, Région



Le pôle social sur l'îlot Bouchy : une faisabilité à étayer



1ers besoins identifiés du CCAS – à recouper avec le service insertion

Source : ARCUS



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



ACTION 3.8 – REVITALISATION DE L'APPAREIL COMMERCIAL DU CENTRE-VILLE

SOUTENIR ET COMPLETER LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT EXISTANTS AFIN DE STIMULER LA REVITALISATION COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE

POURQUOI ?

- Un cœur commerçant dynamique mais menacé par des effets de concurrence avec la ZAE
 - Une vacance commerciale importante, des cellules de petite taille peu adaptées aux besoins
 - Des segments déficitaires et une tertiarisation à l'oeuvre
 - L'absence d'une « communauté commerçante »
- Info : Ma Boutique à l'Essai en cours de démarrage**

COMMENT ?

- **Resserrer le périmètre de centralité commerciale**
- **Poursuivre et pérenniser les actions engagées** : prime d'aides à l'installation des nouveaux commerçants, action foncière de la mairie, aides à la requalification des vitrines, etc.
- **Développer en priorité les segments commerciaux déficitaires** sur les cellules maîtrisées par la commune (alimentation, restauration, hébergement, café)
- **Accompagner la dynamique de l'association des commerçants** afin d'encourager la mise en place de stratégie commune (horaires d'ouverture, décoration thématique des vitrines, animations...)
- **Soutenir les nouvelles installations commerciales** dans le prolongement des initiatives déjà engagées : action foncière de la mairie, aides à la requalification des vitrines...
- **Rechercher une modération des loyers** en préemptant des locaux vacants pour les remettre sur le marché à des prix adaptés
- **Evaluer l'opportunité et la faisabilité du regroupement/fusion de plusieurs cellules commerciales**
- S'appuyer sur les outils de l'ORT et les acteurs institutionnels (CMI, CCA...)

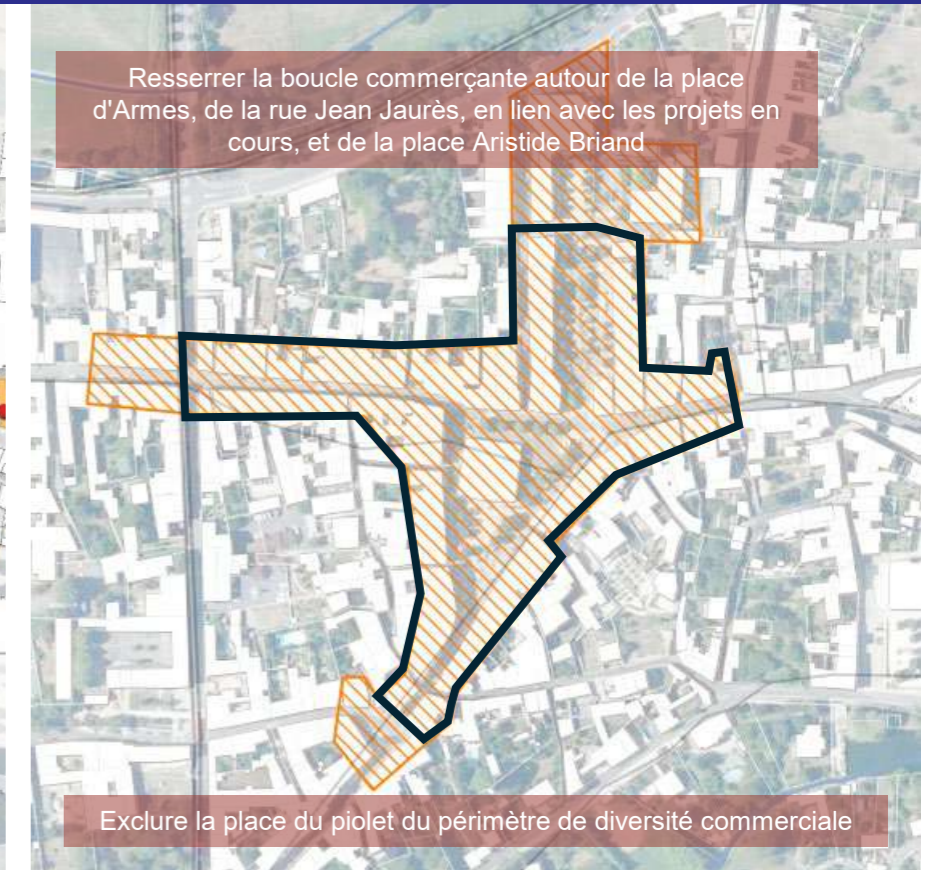
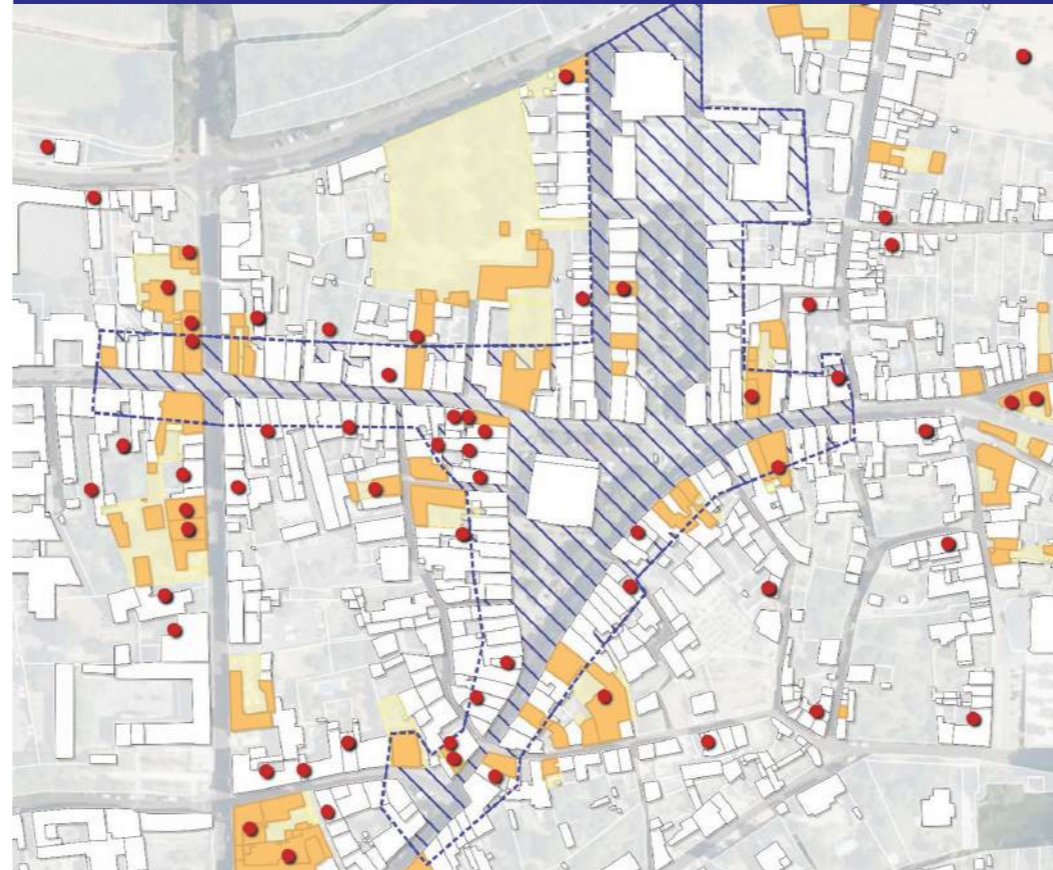
ÉCHÉANCIER

Court et moyen terme

QUI ?

EPF pour le portage foncier, Foncière de la Région ou SEM Territoire Charente pour aménagement / portage de projet, Foncière solidaire (ex: Bien Commun, Villages Vivants) pour l'achat et la réalisation des travaux..., Pays du Ruffecois, Mon centre-bourg à un incroyable commerce, Boutique à l'essai,

Proposition d'un nouveau périmètre de centralité commerciale :



De l'art dans les vitrines vacantes - Brest



L'art de rue en vitrine - Initiative commerçante à Roubaix



Street-art et actions collective à Lannemezan



ACTION 3.9 – DEMENAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CREATION D'UN VERITABLE PÔLE GARE

POURQUOI ?

- Les locaux actuels de la communauté de communes, boulevard des Grands Roccs, ne sont plus adaptés aux usages
- Une friche industrielle est disponible dans le quartier de la gare, traversante sur l'ilot

COMMENT ?

- Projet de réhabilitation, pour y installer les locaux de la communauté de communes
- Etude de faisabilité en cours
- Accueil transitoire potentiel dans les bâtiments de l'ancienne DDE

BUDGET

Etude de faisabilité – 10k€
Achat du foncier –
Travaux – Fonds Friche ?

ÉCHÉANCIER

Court et moyen terme (moins de 5 ans à 10 ans)

QUI ?

- Maitrise d'ouvrage : Communauté de Commune
- Partenaires financeurs : Pays du Ruffecois, Fonds Friche
- Partenaires techniques : entreprises privées pour faisabilité et travaux





016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.10 – CONCEVOIR UNE GARE-PARC

POURQUOI ?

- Le quartier de la Gare est la première vision que l'on a de Ruffec en arrivant par le train
- Projet en réflexion sur le nouveau pôle multimodal
- Absence/manque d'aménagements extérieurs qualitatifs pour les usagers prenant le train (espace d'attente extérieur planté et ombragé, mobilier de détente, de propreté, local vélos, ...)
- La zone du parking et du parvis est dominée par le minéral, les usagers sont directement confrontés aux voitures et au boulevard en sortie de gare
- L'image du quartier et en grande partie impactée par le secteur de la gare

COMMENT ?

- Créer une « gare-parc » : **Proposer un réel aménagement paysager** au service des usagers, de la vie de quartier et de la mobilité
- **Diversifier les aménités et équipements** pour revaloriser le parvis et encourager les trajets par le train (assises, fontaines, tables...)
- **Renouveler l'ambiance d'entrée de ville** en amenant de la fraîcheur et des espaces ombragés
- Diversifier les revêtements, **désimperméabiliser** une partie du parking
- **Sécuriser les déplacements piétons** sur le parvis
- **Favoriser d'autres modes de transport** : aire de covoiturage, location vélo...



Schéma intention Gare Parc



Des aménagements paysagers qualitatifs dès l'arrivée en ville

BUDGET

reprise des revêtements du parvis/désimperméabilisation + mobilier et aménagements paysagers sur le parking de la gare + éclairage et signalétique : 350 000€ HT

ÉCHÉANCIER

Court terme : aménagement de la place du monument aux morts (budget comptabilisé dans le projet voies douces)
Moyen et long terme : Aménagement du parvis

QUI ?

Partenaires : Pays du Ruffecois, SNCF, Département propriétaire du boulevard, CAUE



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.11 – RENFORCER LES SERVICES AUTOUR DE LA VOIE VÉLO

POURQUOI ?

- Actuellement Ruffec est la seule ville permettant d'accéder à la Vél'idéale par le train.
- S'appuyer sur les prévisions de cyclotourisme pour renforcer l'attractivité de la commune et mettre en valeur le cœur de ville
- Accentuer les services pour les cyclistes depuis et vers la gare (cibles : salariés navetteurs)

COMMENT ?

- Projet d'un point service vélo dans les locaux de la SNCF (90 m²) + 8 places vélos à la gare.
- Négociations en cours pour une nouvelle offre d'hôtellerie labellisée « accueil vélo »
- Installation de bornes de réparation à la gare et aux points stratégiques du parcours. Discussions à mener avec les associations de cyclistes et chargés de projet Eurovélo / mobilités



Des stationnements vélos sécurisés



Des emplacements pour garer et réparer son vélo dans l'espace public

BUDGET

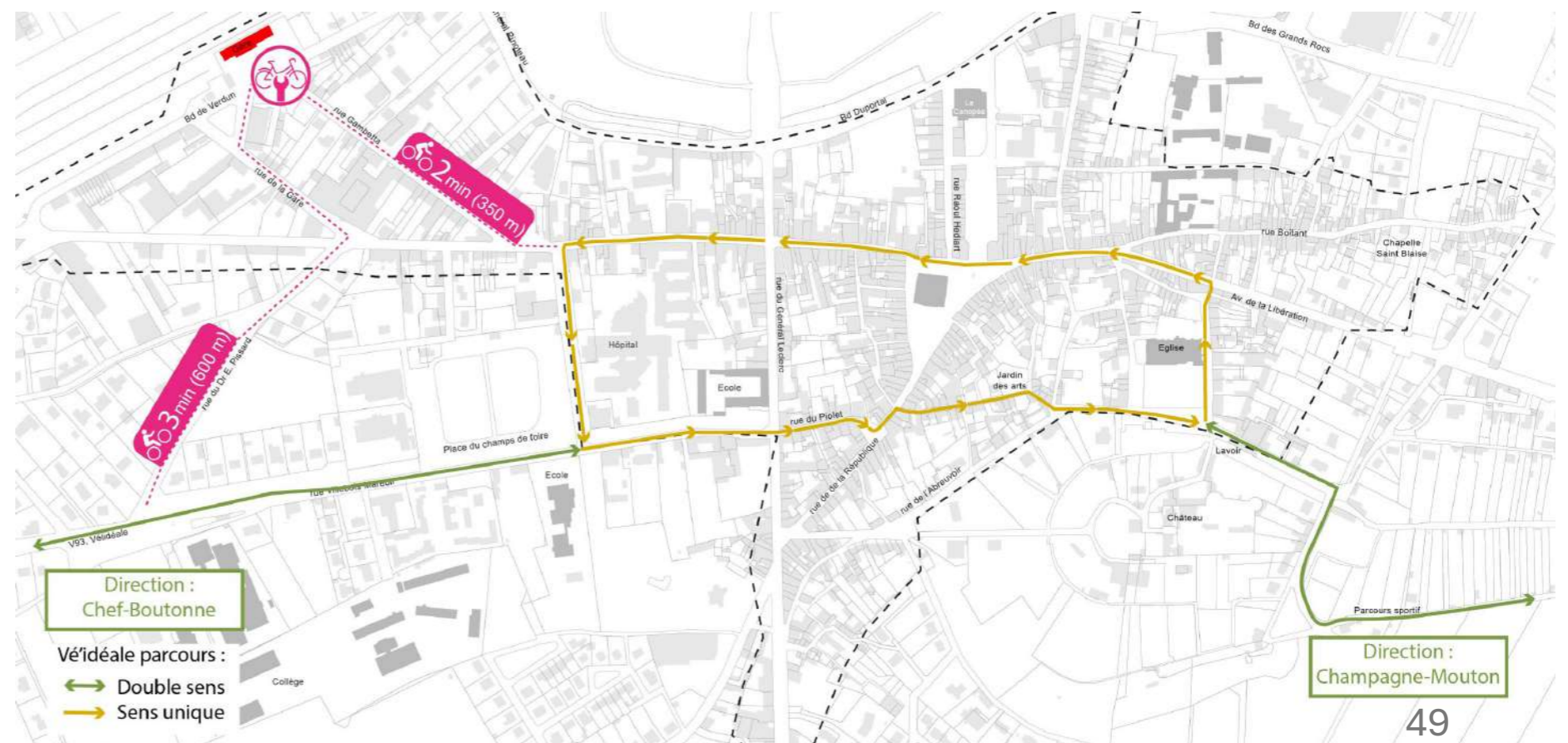
Court terme : 40 000 €

ÉCHÉANCIER

Court et moyen terme (moins de 5 ans à 10 ans)

QUI ?

Pays du Ruffecois, CdC, SNCF





016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.12 – RENFORCER LA CONNEXION ENTRE LA BASE DE LOISIRS RÉJALLANT ET LE CENTRE-VILLE

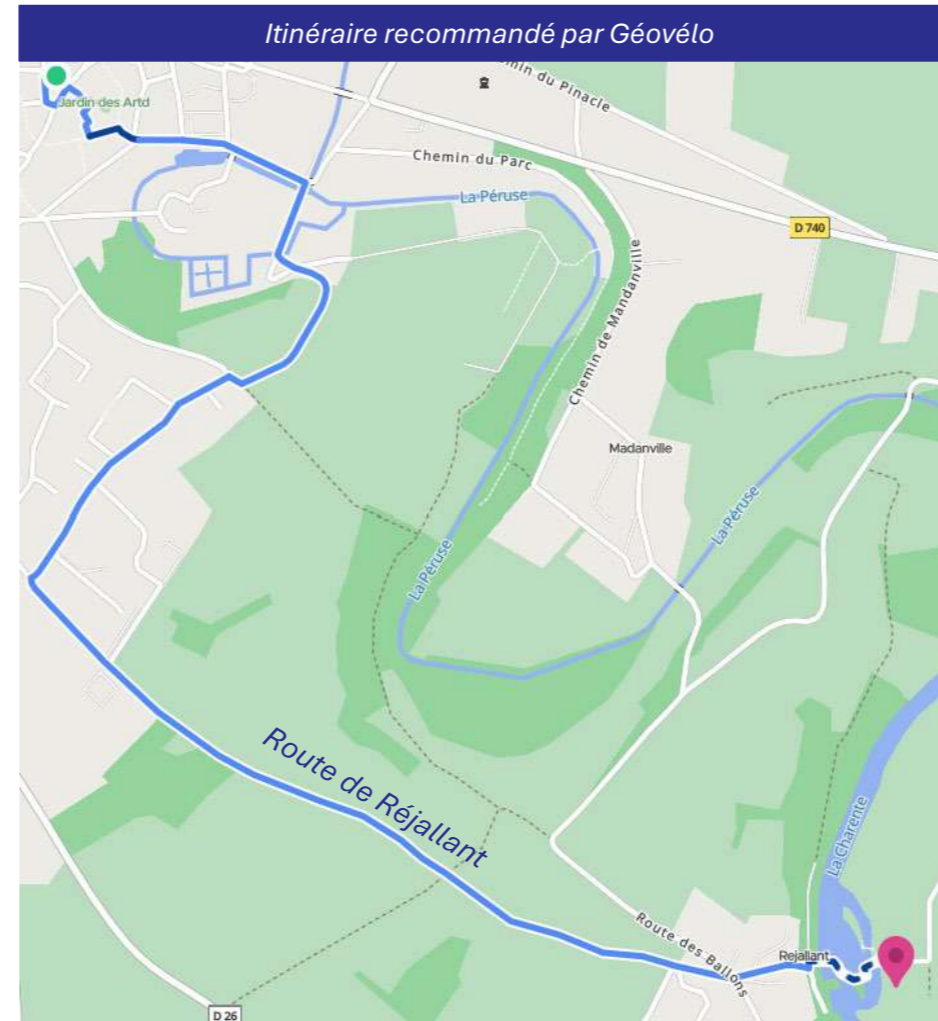
FAVORISER LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE EN VELO ET A PIED

POURQUOI ?

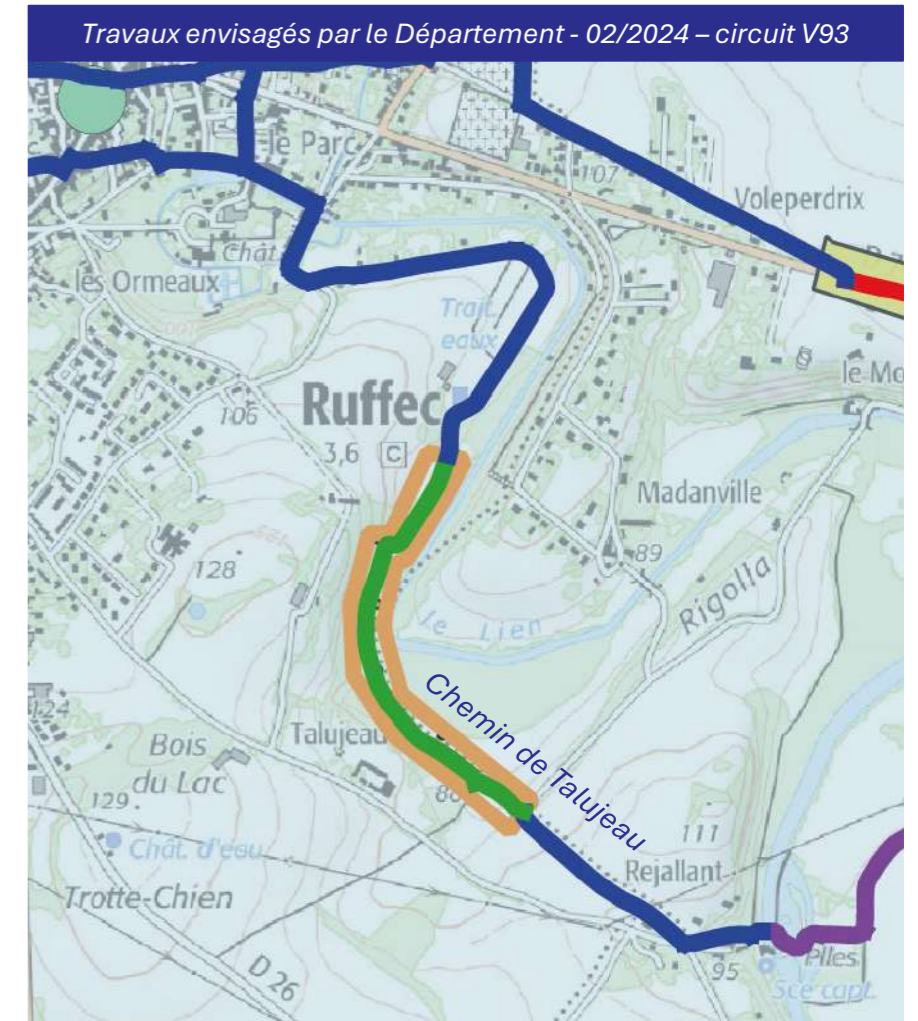
- La base de loisirs de Réjallant est un lieu très fréquenté par les familles de Ruffec
- Les différents trajets sont faisables à vélo, mais sont essentiellement aménagés pour les voitures
- Les habitants ont manifesté l'envie de pouvoir emprunter des cheminements sécurisés, confortables et mieux adaptés aux cycles
- La route de Réjallant n'offre pas de dispositif de confort pour les mobilités douces, et peu de signalétiques de guidage

COMMENT ?

- **Baliser des parcours** clairs et proposer différentes options de trajets : route de Réjallant ou chemin de Talujeau
- **Communiquer** autour des différents temps de trajets selon les types de mobilités douces (35 min à pied, 15 min à vélo, ...) pour encourager les usagers à ne pas emprunter leur voiture
- **Aménager des dispositifs de sécurité routière** (signalétiques de prévention, barrières, marquages) et de confort pour les usagers vulnérables
- Inscription des travaux dans le **plan départemental** en lien avec les aménagements pour la V93 : **Chemin de Talujeau**, réalisation d'aménagements similaires à ceux fait à Courcôme en 2023



Durée	Distance	Dénivelé +	Voies cyclables
16 min	3,3 km	37 m	100 %



- voie communale
- route départementale
- Chemin rural

BUDGET

Dépendant des types d'aménagements prévus : piste cyclable en site propre ou marquage au sol

ÉCHÉANCIER

Court terme (moins de 5 ans)

QUI ?

Département, Pays du Ruffecois



Route de Réjallant actuelle



Chemin de Talujeau actuel



016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

ACTION 3.13 – DES CHEMINEMENTS DOUX VERS LA FORET ET LES RIVIERES

FAVORISER LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE EN VELO ET A PIED

POURQUOI ?

- Les cheminements doux sont peu développés sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Le cheminement le long de la vallée de la Péruse n'est pas continu et reste difficilement identifiable pour rejoindre les sentiers de la forêt de Ruffec.
- Il utilise alternativement des espaces au cœur des opérations de lotissements ou des sentes informelles dans la vallée de la Péruse.

COMMENT ?

- **S'appuyer sur le schéma Départemental de Randonnée** pour mettre en valeur les chemins vers la Forêt et le long des cours d'eau (signalétique, aménagement des bas-côtés...)
- **Négocier avec les propriétaires le passage le long du Lien** au niveau du chemin du Parc
- **Faire passer les boucles par l'arboretum**, comme point d'étape, aire de pique-nique et de repos, en facilitant l'accès depuis le boulevard des grands rocs (escalier)

BUDGET

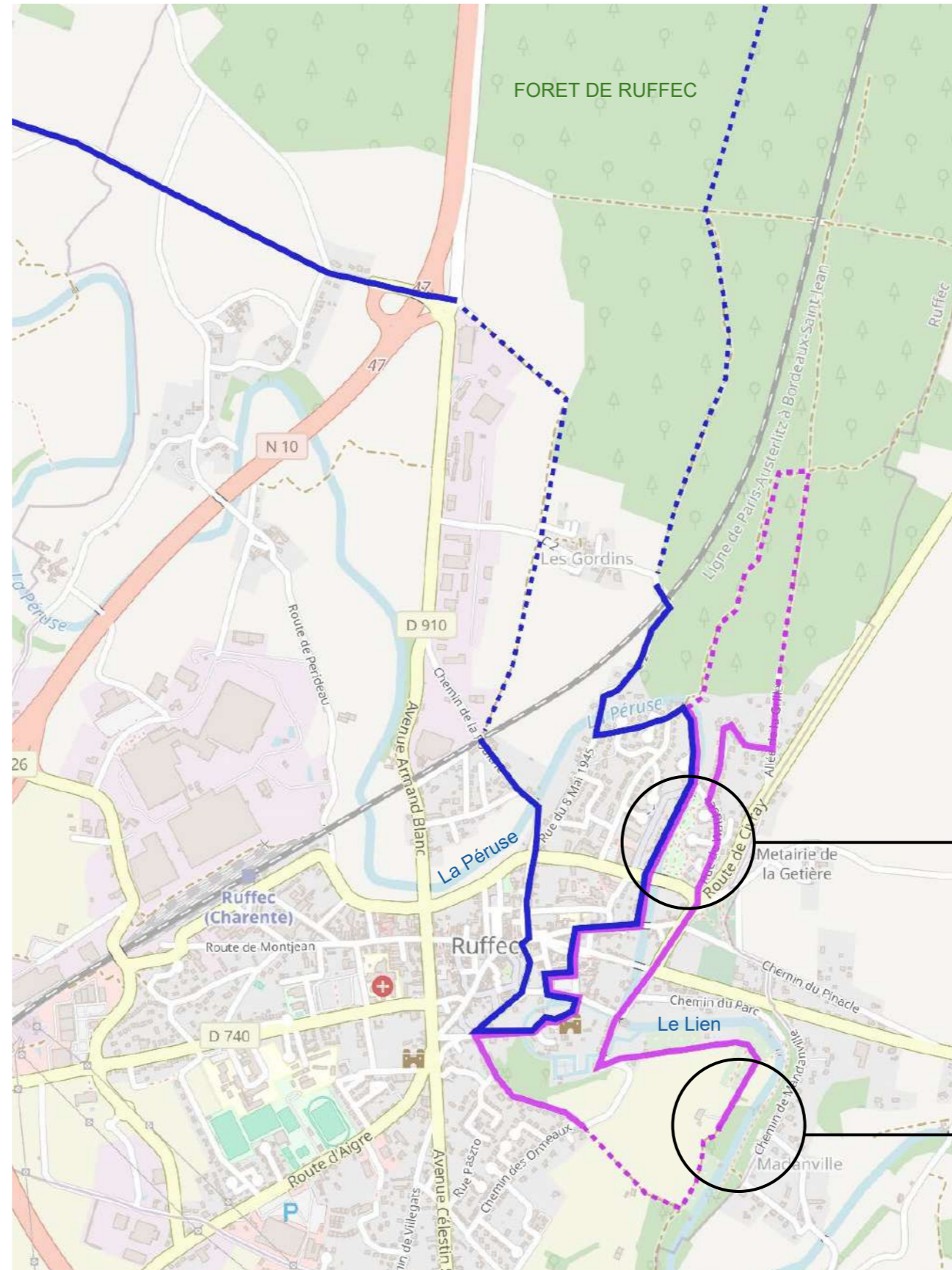
- Négociations foncières
- Réalisation des cheminements si non existants
- Balisage + communication
- Frais de gestion et entretien

ÉCHÉANCIER

Moyen terme

QUI ?

Département, Office du Tourisme, Pays du Ruffecois



PDIPR – propositions de circuit - 2020

- Parcours sur voirie
- - - - Parcours sur chemin rural

Faire passer les boucles de randonnée par l'arboretum

Négocier des passages plus proches du ruisseau (chemin du Parc)



Sommaire

1. Les 3 axes pour construire le projet
2. Le plan guide
3. Les fiches actions
4. **Démarche de concertation**
5. Déroulé de l'étude

Démarche de concertation

Philosophie

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Partir du déjà-là et porter attention

Nous devons avant tout prendre soin de ce qui est là : sols, bâtis, arbres, faune, flore, mais également habitants et usagers.

Partir du déjà-là nous permet de capter les gestes de quotidienneté et ainsi de repenser l'usage du bourg, les mobilités depuis et vers les équipements, les activités qui s'y déroulent et de réfléchir aux améliorations possibles et adaptées que l'on veut promouvoir et qui répondent aux besoins élémentaires des habitants. Le projet d'aménagement est ainsi partagé autant par les élus que par la population, commerçants, associations : tous les usagers qui pratiquent le bourg et lui donnent vie.

Le projet par le processus

Nous avons réfléchi dans cette étude d'élaboration d'un plan guide à la façon dont la ville peut servir le « bien-vivre » ordinaire de tous, à partir duquel nous pouvons élaborer des pistes « d'attentions », d'envies et d'occupations impensées.

Notre attitude pour se saisir de cette « matière abstraite » et la transformer avec délicatesse et justesse se développe comme suit :

1. Relever, répertorier, inventorier, discuter
2. Rassembler, synthétiser
3. Faire émerger des pistes d'attentions
4. Transmettre et favoriser l'appropriation

Une concertation intégrée au projet

La concertation est un point **d'articulation des rencontres**, des **ressentis humains** et **des diagnostics** qui **accompagne** le temps long de la **réflexion** dans une ambiance joyeuse, collective et participative.

Nous avons organisé **des ateliers**, tenu un **stand sur le marché**, animé **des entretiens**, **discuté autour de la maquette** du site de projet, avec les habitants ou les futurs usagers.

La concertation ne s'est pas arrêtée au diagnostic, **elle s'est poursuivie tout au long du processus**, notamment pendant la phase de scénario pour **tester des solutions** avec les usagers.

Démarche de concertation

La maquette

La maquette est un merveilleux outil de transmission, pour partager, comprendre et faire ensemble.

Nous avons réalisé une grande maquette de site, à l'échelle 1/1000, sur l'ensemble du périmètre d'étude. Elle est le support de notre travail, un outil de test, de vérification, autant pour le diagnostic que la programmation.

Elle s'est invitée dans les ateliers, en réunion publique, en intérieur comme en extérieur. Là où les plans et les vues aériennes sont parfois difficiles à appréhender pour le grand public, la maquette à grande échelle permet à chacun de se situer, de réaliser où se situe sa propre action. **La maquette parle à tout le monde : elle est la mascotte du projet.**

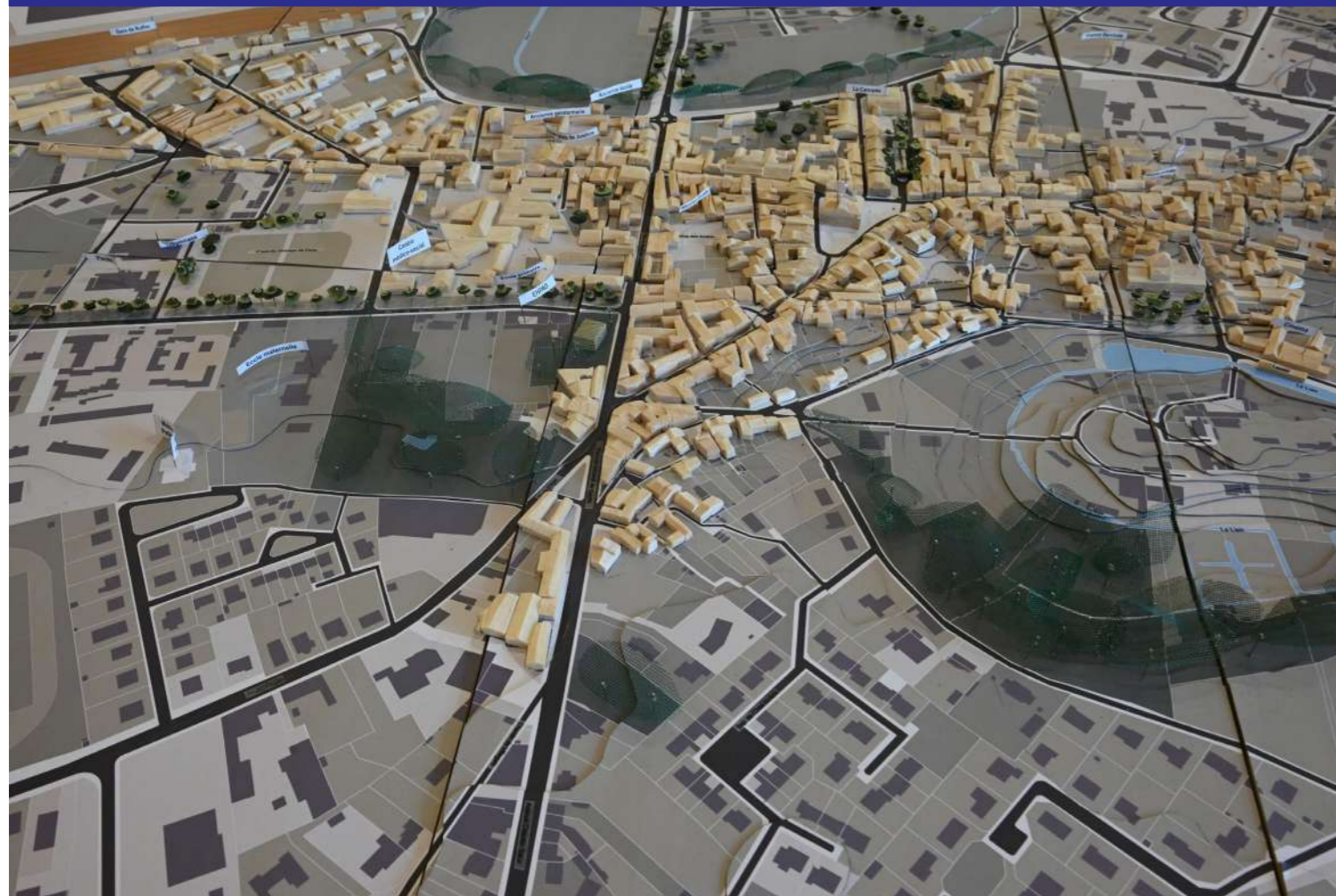
Les scénarios ont été testés en maquette, qui était présente lors des ateliers avec la population. Une fois la stratégie retenue et validée par les élus, la maquette a été mise à jour pour illustrer les aménagements prévus dans le bourg, et reste à Ruffec.



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Construction de la maquette chez
Compagnie architecture

Maquette au stade « diagnostic »



Maquette au stade « plan guide »



Démarche de concertation

PHASE DIAGNOSTIC // 2 au 4 Mai 2024 - Résidence urbaine

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Ce que l'on retient de l'atelier mobilités

- Revoir le plan de circulation** : les entrées et sorties de ville à signaler, des zones 30 à l'échelle du centre, repenser les sens uniques
 - aménagement qualitatifs des voiries : revêtements des voies, aménagements qui responsabilisent les automobilistes
 - créer un réseau piéton avec des trottoirs confortables, en revoyant le partage modal de certaines rues, en travaillant la signalétique
 - s'appuyer sur le réseau de ruelles, venelles et passages pour constituer un maillage d'itinéraires bis pour le quotidien comme pour le tourisme
- Sécuriser les intersections conflictuelles**
 - rendre prioritaires les perpendiculaires à la Départementale et sécuriser les carrefours
 - travailler sur des plateaux piétons aux carrefours dangereux pour ralentir le flux voiture et identifier les lieux où passent des piétons
- Vers une gare multimodale**
 - aménager une aire de covoiturage
 - proposer un garage à vélo fermé et sécurisé avec un système de location temporaire
 - faciliter les accès depuis la gare vers le centre-ville et les établissements scolaires
- Optimiser le stationnement**
 - aménager en priorité les cheminements parkings > centre-ville
 - remédier à la saturation des parkings du centre-ville



Ce que l'on retient de l'atelier paysages et espaces publics

- Redonner à voir et apprivoiser les espaces naturels des prairies humides (Pré de Sordognon)
- Créer une « gare-parc »
- Apaiser, réaménager et végétaliser les axes principaux de traversée/d'entrée de la ville, le parcours de la gare jusqu'au centre ville et le boulevard Duportal, pour les piétons et vélos
- Réaménager, équiper, revitaliser et lier l'archipel d'espaces publics du centre-ville
- Rendre les parcours lisibles et guidés par une signalétique adaptée



Ce que l'on retient de l'atelier habitat et peuplement

- De façon unanime les participants se sont exprimés en faveur d'un **rééquilibrage tant sur le plan de l'offre d'habitat** en évoquant l'opportunité de :
- développer une offre locative de qualité
 - lutter contre l'habitat dégradé et accompagner les porteurs de projets dans leurs travaux de rénovation
 - privilégier une production équilibrée des typologies de logement
- que sur le plan sociologique** en évoquant l'opportunité de :
- tirer parti de la présence des actifs afin d'animer le centre-ville en leur proposant une expérience usagers plus diversifiée (offre qualitative sur la pause méridienne, en soirée, le week-end, etc...)
 - aménager les espaces publics afin d'accueillir davantage de familles
 - accompagner les jeunes issus du territoire afin de faciliter leur installation/décohabitation sur la commune
- De nombreux habitants ont également attirés l'attention de l'équipe d'animation sur la **fragilisation du cadre de vie "mi-rural, mi-ville"** qui fait aujourd'hui la singularité de la commune, s'inquiétant de voir la commune "changer d'échelle et perdre son identité" au regard des ambitions politiques et économiques ;
 - La **hausse des prix de l'immobilier et les difficultés rencontrées afin de rénover le patrimoine bâti** (coûts, réglementation, etc.) ont également été soulignés comme des enjeux forts, impactant principalement le budget des nouveaux arrivants potentiels ;
 - Les ruffécois présents ont aussi évoqués le **décalage croissant entre l'offre d'équipement, de services et de commerces** (saturation des équipements sportifs, départ à la retraite de nombreux médecins non remplacés, absence d'offre de loisirs en soirée...) **et l'évolution de la demande des nouveaux arrivants.**



Les enjeux qui émergent en matière d'équipements

- Le **renforcement de l'offre en mode de gardes**, dans la perspective d'accueillir des familles sur la commune ;
- L'**attraction des familles et des jeunes** dans les espaces publics du centre-ville ;
- Le **soutien aux équipements culturels et socio-culturels existants** et le déploiement d'animations hors les murs (manifestations culturelles notamment) pour accroître l'animation du centre-ville ;
- La réflexion sur l'opportunité de **développer un lieu culturel ouvert le soir** en centre-ville et sur la **création d'un lieu ressource pour les associations** ;
- Le renforcement de la **prévention et de la médiation** dans le centre-ville, notamment en soirée ;
- Le **renforcement de l'offre sportive**, en mobilisant les infrastructures des communes environnantes ;
- Le maintien ou le **renforcement de l'offre d'accès aux soins.**



Les enjeux qui émergent en matière de commerces

- La nécessité de **redonner du plaisir à déambuler dans le centre-ville**, à se réapproprier les espaces publics à travers des moyens divers (animations extérieures, animation des vitrines vacantes, réaménagements des espaces publics, création de parcours couplant mise en valeur du patrimoine et usage des commerces...), afin d'offrir une expérience que l'offre périphérique ne pourra proposer ;
- La nécessité de **soutenir les nouvelles installations commerciales** (aides, facilitation logistique voire administrative...) pour leur permettre d'éclorre dans un environnement relativement concurrentiel ;
- La possibilité de **travailler avec les grandes entreprises / comités d'entreprises** pour développer des "chèques commerces" afin d'inciter les actifs à consommer dans le centre-ville ;
- La nécessité d'**ancrer Ruffec dans les dynamiques touristiques locales** (tourisme vert et patrimonial, marchés des producteurs, lien avec Réjallant...) pour jouer toutes les cartes...
- Le **développement de l'offre sur les champs déficitaires** (hôtellerie, café-restauration, alimentation générale...) même si les participants ont conscience de la difficulté à créer de telles activités quand le marché ne les stimule pas spontanément.

Démarche de concertation

Des ateliers avec les partenaires

Temps de travail sur les actions d'aménagement: technique, financement avec tous les acteurs (Commune de Ruffec, Communauté de Communes, État, Région, Département, PETR, CAUE, CMA)

- Atelier diagnostic et enjeux : mai 2024
- Atelier actions d'aménagement : décembre 2024



Atelier partenaires de mai 2024



Démarche de concertation

PHASE SCENARIO // Atelier du 08/10/2024

Présentation des scénarii d'aménagement :

- Questions/réponses avec les participants
- Échange autour des options d'aménagement d'espaces publics, équipements, mobilités



Questions/réponses en plénière

- Vous parlez de supprimer des places de stationnement le long du Boulevard Duportal, mais allez-vous en conserver suffisamment pour répondre aux besoins ?
 - Les seules places qui seront supprimées sur le Boulevard sont les emplacements utilisés pour du stationnement sur le trottoir devant la médiathèque. Cette bande ne devrait pas être utilisée pour se garer et sera rendue aux mobilités douces. Sur le reste du boulevard, l'objectif est d'optimiser les stationnements en épi et de rapatrier le maximum de places côté ville pour libérer la circulation piétons +cycles côté paysage. L'aménagement de la voie sera retravaillé pour, si possible, ajouter des emplacements sur le boulevard car l'ambition est d'augmenter le nombre de places en périphérie pour libérer une partie du centre-ville de la voiture.
- Au sujet de la végétalisation du parvis de la salle polyvalente, avez-vous pris en compte la nécessité de conserver des places de stationnement à proximité pour les personnes à mobilités réduites ?
 - Le dessin du parvis n'est encore qu'une proposition. Il sera amené à être retravaillé plus en détails dans les phases suivantes. Le sujet de l'accessibilité fera l'objet d'une attention particulière.
- Plutôt que de créer d'autres parkings, est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser le Champ de Foire pour le stationnement ? C'est un espace vaste qui n'est pratiquement jamais utilisé.
 - Réponse de Monsieur le maire : Le champ de foire n'en est pas vraiment un en réalité. C'est une zone d'héliport qui est important de conserver sans usages. La totalité ne peut donc pas être transformée en parking mais une optimisation de cet espace peut être réfléchiée pour mieux organiser le stationnement.
- Avez-vous pensé à l'entretien des espaces verts à long terme ?
 - Les essences sélectionnées seront adaptées au contexte et ne nécessiteront pas un entretien très important (peu d'arrosage, taille,...).
- La commune aurait besoin que sa signalétique globale soit revue (lieux d'intérêt, fléchage centre-ville,...) car les visiteurs qui ne connaissent pas la ville ne savent pas où aller.
 - Un travail de signalétique est prévu dans le projet sur deux volets : signaler le centre-ville depuis et vers les parkings périphériques et une signalétique touristique et informative sur le patrimoine.
- L'offre commerçante n'est pas adaptée pour répondre à l'attractivité du centre-ville à la belle saison. Tout est fermé le dimanche et en partie le lundi. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une rotation des commerçants de bouche pour avoir quelque chose d'ouvert le dimanche ?
 - Un travail partenarial sera mis en place entre la commune et les commerçants dans le cadre de la revitalisation commerciale du centre-ville.

Remarques sur l'entretien

- L'entretien de la voirie dans certaines parties de la ville laisse à désirer. Serait-il possible d'avoir un entretien plus régulier pour que les ruelles qui mènent aux différents parkings soient propres pour les clients du centre-ville ?
- Serait-il possible d'ajouter des poubelles devant l'école ?
 - Les remarques ont été prises en compte par la commune.

Remarques sur l'éclairage

- Les espaces publics et lieux d'intérêts sont très rarement éclairés le soir, il est difficile de se sentir en sécurité et d'être totalement sereins lors de nos déplacements piétons de nuit, exemple lorsque l'on sort du cinéma après une séance et que l'on rejoint le parking du parvis de l'église. Serait-il possible de remettre des éclairages ?
 - Les remarques ont été prises en compte par la commune.



L'équipe présente le plan guide aux habitants

Démarche de concertation

PHASE SCENARIO // Atelier du 08/10/2024

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Remarques générales sur le plan-guide

- Un participant manifeste sa satisfaction quant à la prise en compte des observations formulées lors de la première phase de concertation. Il ressort du plan guide qu'une part importante des actions et des orientations se concentre sur l'amélioration des connexions et sur la place accordée aux piétons. Ce sujet ayant été particulièrement mis en avant selon lui, par les habitants, qui, pour une grande partie d'entre eux présents ce jour là, se déplacent à pied.
 - L'équipe réitère ses remerciements pour la mobilisation et la contribution des habitants.
- Une habitante salue la mise en synergie des actions entre elles, la présentation lui ayant permis de porter un autre regard sur sa commune. Le plan guide lui a fait découvrir des espaces jusque-là inconnu (ex : le chemin le long du pré Sordognon) et suscite une envie de pratiquer la ville autrement à travers des parcours et des usages plus diversifiés. Elle témoigne se projeter davantage dans les espaces publics avec ses petits enfants.
 - L'équipe réitère ses remerciements pour la mobilisation et la contribution des habitants.
- Quelques oublis subsistent cependant selon des participants : le carrefour entre le Boulevard Duportal et Rue François Albert présente une forte dangerosité. Les habitants aurait aimé qu'une action visant à y renforcer la sécurité soit envisagée.
 - Cette remarque sera transmise à la commune



Les habitants autour de la maquette



Groupe A



Groupe B

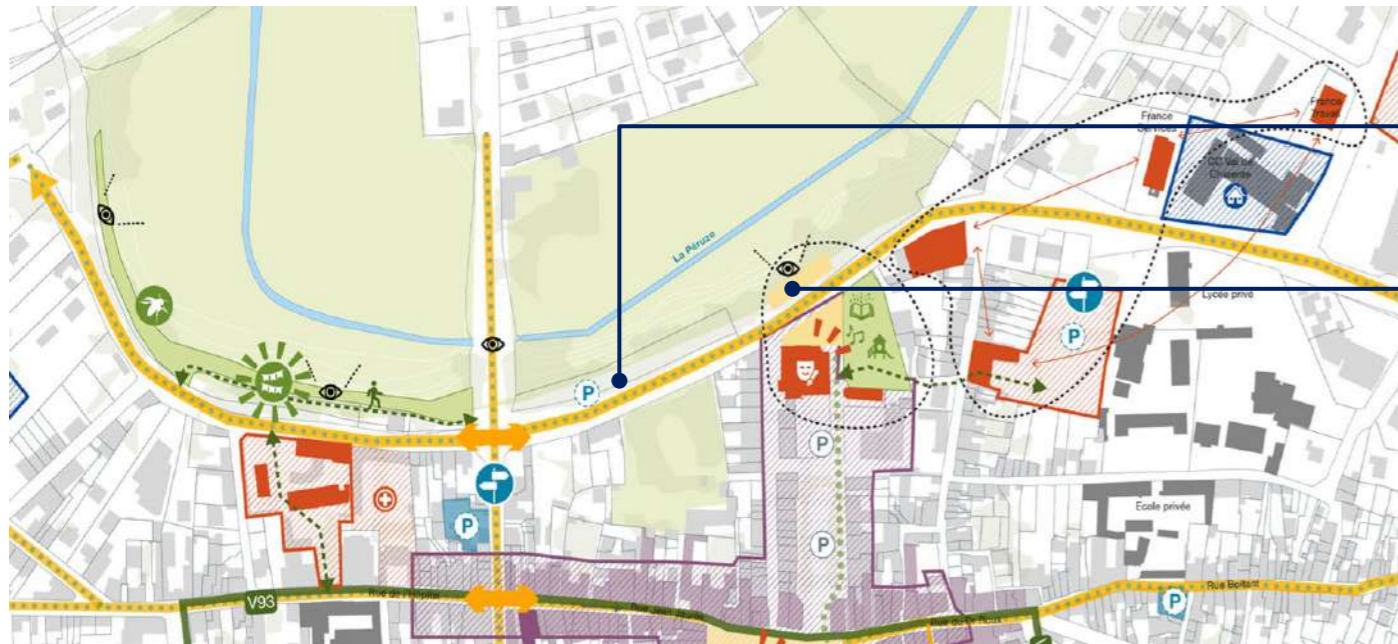


Groupe C

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

La restructuration du Boulevard Duportal

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025
Retours du groupe A :



- Réorganiser le stationnement le long du boulevard
- Redonner leur place aux piétons et vélos en sécurisant cet axe et ce carrefour d'entrée de ville

Créer des points de vue ponctuels sur le pré depuis le boulevard avec des belvédères

- Le visuel proposé est une solution qui plaît, notamment les aménagements paysagers qui "rassurent"
- Priorité à la sécurité de cheminement, de traversée et l'apaisement de la circulation
- Les habitants nous alertent sur la bonne gestion des stationnements (à ne pas supprimer en totalité)
- On nous demande également de réfléchir à des solutions pour les traversées Bvd du Grand Roc/ rue François Albert, estimées dangereuses car les piétons sont masqués par les plantations (à prendre en compte pour le Bvd Duportal également)
- Inciter aux déplacements à vélos avec des parcours continus, simples et sécurisés

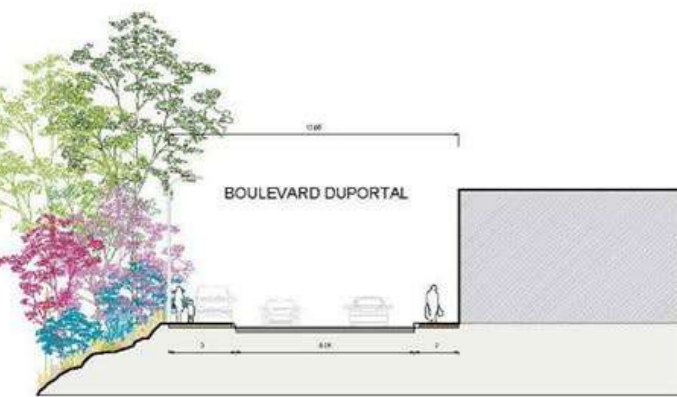


Etat existant

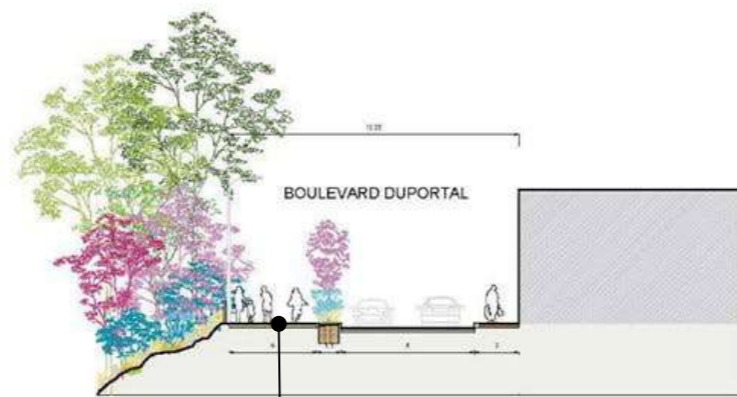


Proposition de projet

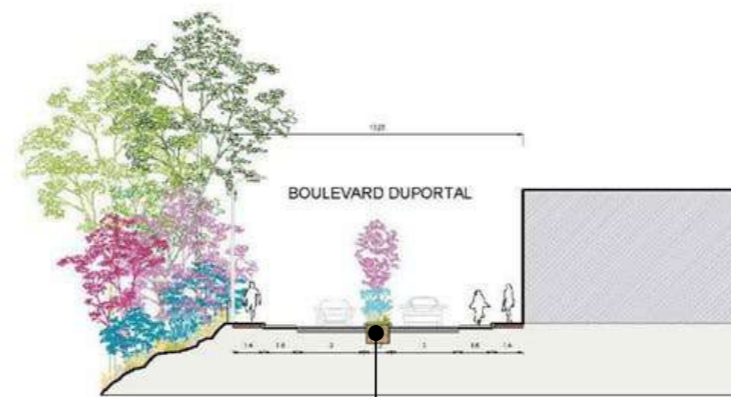
- Retours du groupe B :**
- Bien qu'ils soient attachés au maintien d'une offre de stationnement sur le boulevard, les participants ont porté leur dévolu sur le scénario 1, qui prévoit la création d'un itinéraire piéton/cycle en site propre, tourné vers le pré.
 - Le visuel proposé a emporté l'adhésion du groupe, et semble adapté à la séquence entre le carrefour et le lycée des Grands Rocs.
 - En corollaire, prévoir l'extension de la zone 30 sur le boulevard



Etat existant



Scénario 1 : Sécuriser les mobilités douces du côté du pré avec de la végétation et un espace de circulation large



Scénario 2 : Séparer la voirie en deux avec de la végétation et répartir les voies cyclables et piétonnes de chaque côté

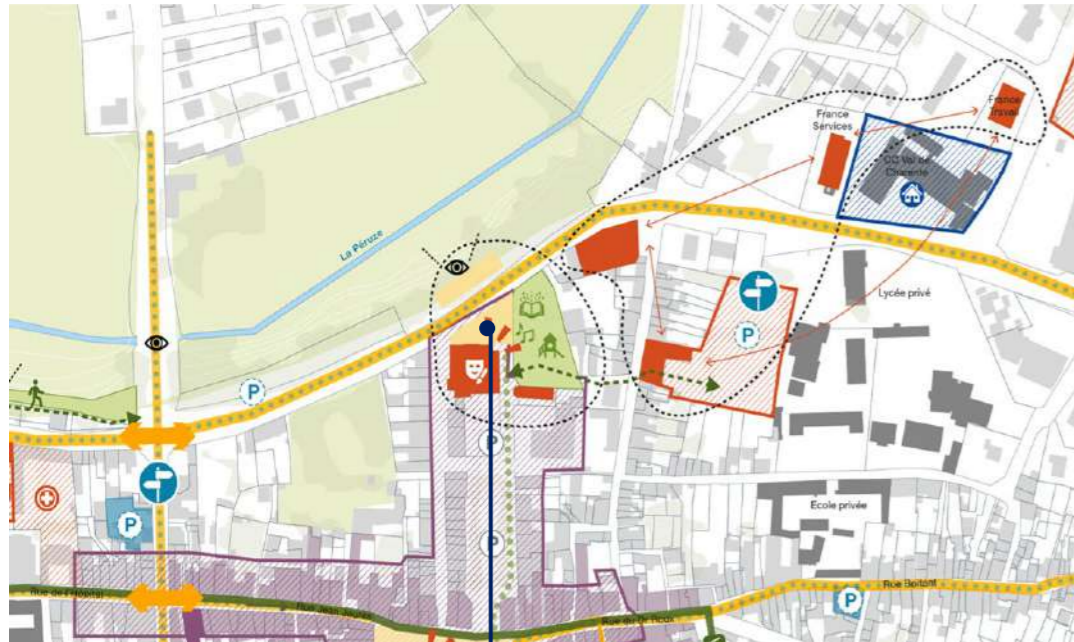
Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

La création d'un parvis pour la Salle Polyvalente

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception en préfecture : 27/02/2025

Retours du groupe A :

- Conserver des stationnements PMR sur / à proximité du parvis



Proposition de projet pour la requalification du Boulevard Duportal

Transformer l'esplanade en un espace public qualitatif en lien avec le jardin et le belvédère

Permettre l'accès de service à la salle polyvalente



Etat existant



Proposition de projet pour la requalification du parvis de la salle polyvalente

Retours du groupe B :

- Les participants ont manifesté leur adhésion au visuel proposé, en rappelant qu'il est nécessaire de prévoir des accès / stationnements PMR et logistiques.
- Ils s'interrogent néanmoins sur l'opportunité de réaménager ce parvis... sans réfléchir aux usages de la salle des fêtes, sous-occupée aujourd'hui, et qui pourraient donc être intensifiés.

Retours du groupe C :

- La proposition d'un parvis sécurisé notamment pour les enfants, pourrait permettre de rendre la salle polyvalente plus attractive auprès de la population pour l'organisation d'évènements privés. Elle est en effet peu exploitée aujourd'hui par les habitants de la commune.

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

Le Jardin Vert : un espace intergénérationnel



- Equiper le jardin pour les enfants, les jeunes et les moins jeunes
- Diversifier les usages : halles couvertes ?



Etat existant



Proposition de projet pour la requalification du Jardin Vert

Accusé de réception en préfecture
N° : 25-02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Retours du groupe A :

- Ajouter du mobilier d'assise autour de l'aire de jeux, et du mobilier de propreté
- Multiplier les évènements en plein air (culture hors des murs)
- Ajouter des aménagements paysagers pour créer des zones d'ombre et de fraîcheur (arbres ou autre) au niveau des assises
- Globalement, le jardin vert plaît déjà aux habitants tel qu'il est
- Les participants se projettent facilement dans les aménagements proposés considérant que ces derniers répondent à leur besoin (parcours allant du jardin vert au chemin donnant sur le pré lors de balade en famille...)

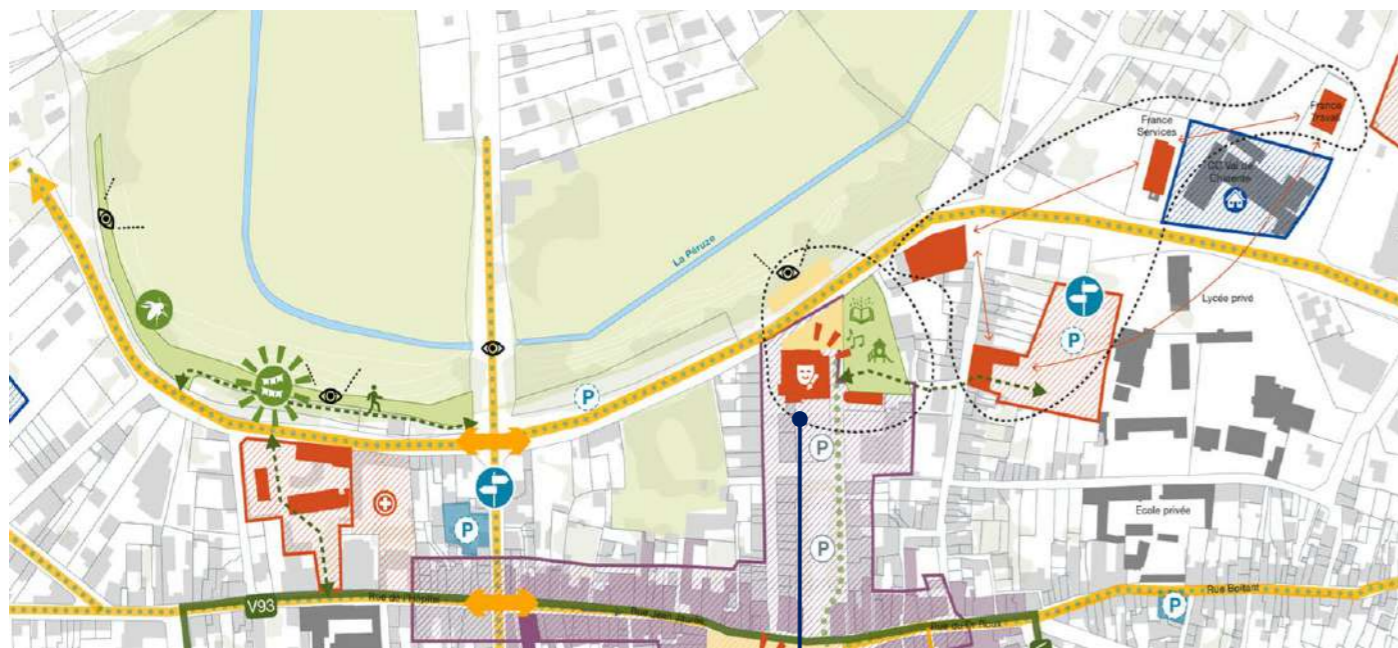
Retours du groupe B :

- Les membres du groupe se disent ouverts à l'expérimentation de nouvelles pratiques sur le jardin, en sus de l'aménagement de l'aire de jeux en cours, notamment pour ce qui concerne le débordement ponctuel de la médiathèque (salon de lecture extérieur) ou l'organisation d'évènements en partenariat avec le centre culturel.
- Expérimenter le besoin et l'usage avant de figer des aménagements.
- L'idée du prolongement du jardin par un belvédère emporte l'adhésion.

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

La place du Jumelage : créer un vrai parvis ?

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Diminuer le nombre de stationnements pour créer un vrai espace public devant la Canopée



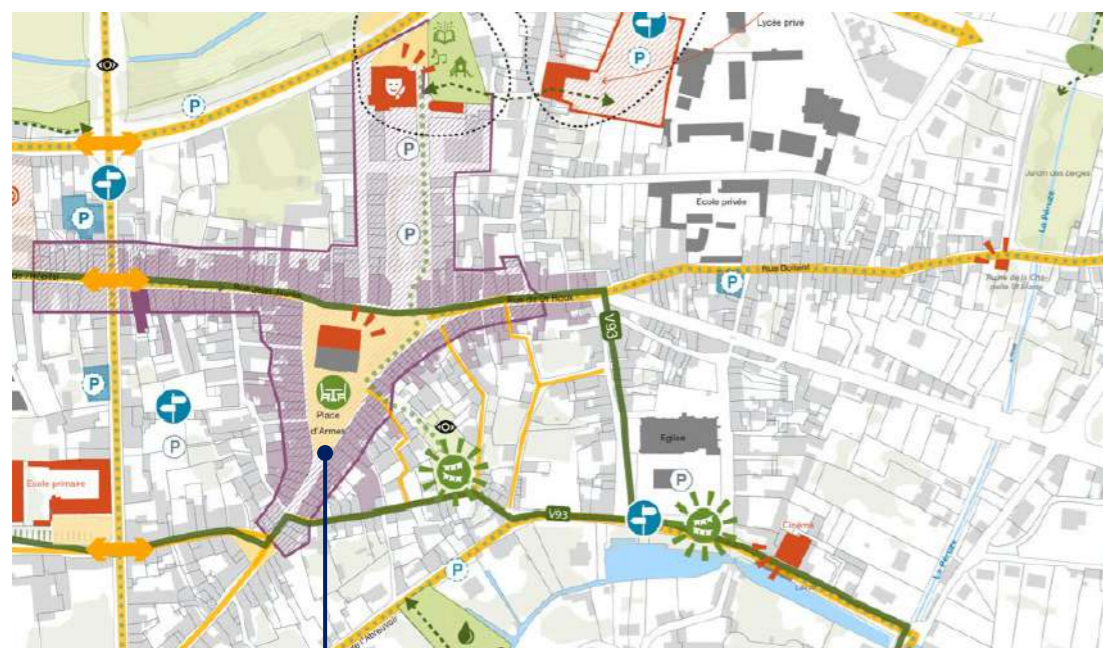
Etat existant de la place du Jumelage

Retours du groupe B :

- Avis mitigés sur l'opportunité d'une intervention sur la place du jumelage : si certains considèrent que le seuil d'entrée dans l'équipement culturel pourrait être épaissi pour permettre ponctuellement une nouvelle appropriation de la place, les autres considèrent que la présence de la Poste, de la médiathèque et de la banque nécessite de conserver l'offre de stationnement en l'état. Ils se disent prêts à reconsidérer leur position à condition d'avoir une approche plus fine en matière de stationnement (combien de places gagnées avec les nouveaux parkings, combien seront conservées dans le cadre du réaménagement du boulevard ? etc.

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

L'aménagement de la Place de la Mairie et des Halles



- Renforcer l'image de place centrale
- Mettre en valeur le patrimoine architectural
- Repenser la place de la voiture
- Maintenir une accessibilité des commerces et stationnement minute en particulier pour la pharmacie
- Animer la place avec d'autres usages, hors marché
- Simplifier la déambulation lors du marché



Scénario 1 : réorganisation du sud de la place avec suppression de places de stationnement au profit de l'accueil de nouveaux usages et de végétalisation



Scénario 2 : réaménagement de la totalité de la place avec extension sur les rues adjacentes, accueil de nouveaux usages

Accusé de réception en préfecture
 Retours du groupe A :
 Date de télétransmission : 27/02/2025
 Date de réception, préfecture : 27/02/2025

- La proposition de piétonisation de la rue à l'ouest (côté restaurant et commerçant) est une solution qui fait consensus (avec ajout d'un revêtement différent par exemple) et si l'idée de végétaliser davantage la place plait, elle n'est pas une priorité pour tous les participants
- Un accès réservé uniquement aux véhicules autorisés est sollicité si la rue ferme
- Un participant propose la mise en place d'une zone de rencontre 20km/h sur le reste des voies de desserte de la place afin de prioriser la place du piéton sur tout le secteur
- Proposition des habitants de piétonniser tout le tour de la place lors d'évènements ou du marché

Retours du groupe B :

- Adhésion du groupe à l'idée de supprimer la bande de stationnement située à l'ouest de la place, à l'idée de conforter la dimension paysagère et environnementale de la pointe sud et d'aplanir la place pour créer un parvis/des terrasses entre la mairie et la façade commerciale ;
- Mais plus de scepticisme sur l'idée de fermer la rue à l'ouest de la place dans la mesure où ça induirait l'obligation pour les usagers de "faire le tour" du centre-ville et de rentrer par la rue du piolet ou par le boulevard au nord.

Retours du groupe C :

- Les commerçants notent l'importance d'augmenter le nombre de places de livraison ou de maintenir un nombre suffisant malgré la suppression de places de stationnement
- La piétonisation de la rue à l'ouest avec un accès par une borne escamotable est vue comme une proposition pertinente en lien avec l'ajout d'un feu tricolore rue Jean Jaurès
- Afin de rendre la circulation piétonne plus agréable rue Jean Jaurès, il est suggéré de retirer les barrières en fonte sur les trottoirs

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

Fluidifier et sécuriser le carrefour Jean Jaurès

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Images de référence : Possibilités d'aménagement de la voirie

Possibilités d'aménagement:

Plateau piéton, Ralentisseur, Feu tricolore, Priorité à droite, Interdiction de tourner à gauche

- Faciliter et sécuriser les traversées est/ouest
- Prolonger la continuité commerciale jusqu'à la gare

Retours du groupe B :

- La gestion du carrefour avec des feux tricolores est jugée la meilleure, les participants considérant que la suppression du tourne-à-droite ou la mise en place de priorités à droite ne suffiront pas à apaiser le carrefour ni à sécuriser sa traversée.
- Certains participants proposent de fermer ponctuellement la circulation de la rue Jean Jaurès et d'y organiser des événements / animations afin de la rendre plus vivante, de redécouvrir son potentiel et de la revitaliser.

Retours du groupe C :

- La proposition de priorité à droite n'est pas validée par les habitants car ils notent la dangerosité de ce type d'intersection sur une route aussi passante.
- Le changement de sens de la Rue Jean Jaurès n'est pas retenu non plus car des embouteillages risqueraient de se former sur d'autres axes : notamment au niveau du Boulevard Duportal avec la présence de nombreux camions de livraison.
- La proposition du feu tricolore fait consensus par rapport aux autres car elle répond aux problématiques de sécurité et de fluidité de la circulation.



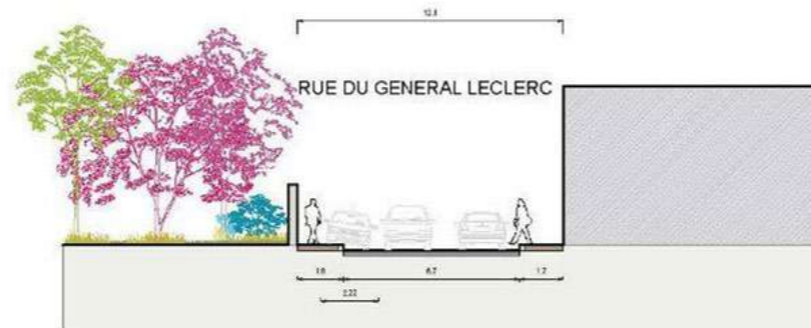
Intersection entre la rue Jean Jaurès et la rue du Général Leclerc

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

Apaiser et rendre attractive la rue du Général Leclerc

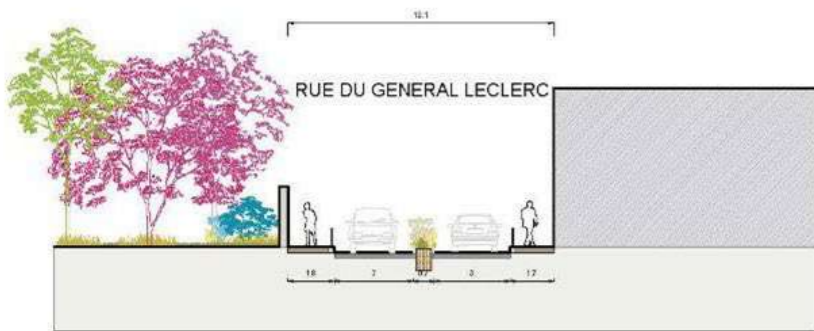


La rue du Général Leclerc à restructurer

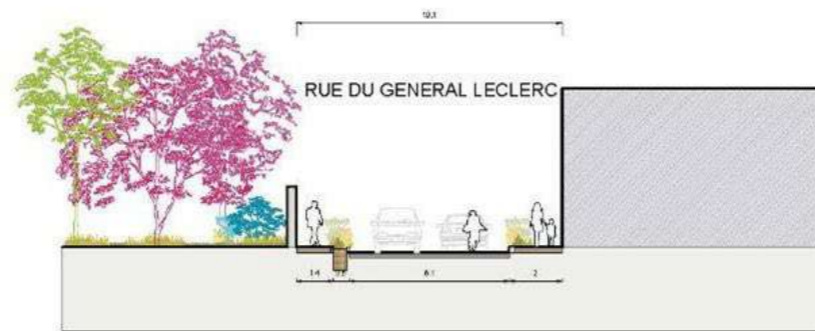


Etat existant

- Ralentir les véhicules
- Faire de la place aux piétons et aux vélos
- Redonner envie d'habiter le long de la rue



Scénario 1 : Séparer la voirie en deux avec de la végétation et répartir les voies piétonnes de chaque côté



Scénario 2 : Sécuriser les piétons sur les trottoirs avec de la végétation

Possibilités d'aménagement:
Plantations ?, Piste cyclable partagée ?, Stationnements longitudinaux, en chicane ?

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025
Retours du groupe A :

Peu de réaction ou de prise de position ont été exprimées au sujet des coupes, les habitants étant conscients que l'évolution de la largeur de la rue entraînera des ajustements dans les aménagements le long du tracé. Une partie des participants considère cette intervention comme prioritaire, la qualifiant pour certains de « chaînon manquant » dans la traversée de Ruffec, susceptible de s'intégrer dans un parcours quotidien plus vaste, reliant l'école au jardin vert.

Retours du groupe B :

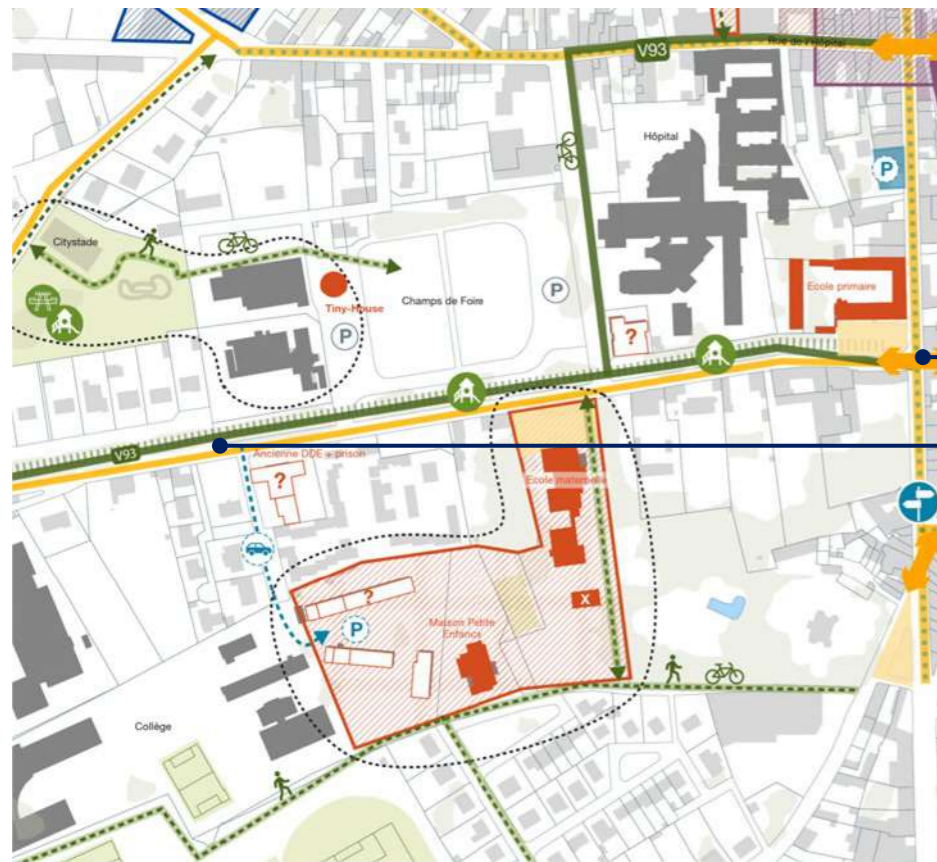
- Avis favorables à la suppression du stationnement sur la séquence de la départementale en question ;
- Préférence pour le scénario 2. Pour certains participants, l'usage des piétons doit primer sur celui des vélos sur cette portion de la départementale.

Retours du groupe C :

Les habitants soulignent l'attention à porter à la hauteur des arbres dans la rue pour laisser passer les poids lourds.

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

Aménager et sécuriser le carrefour de l'école



- Faciliter et sécuriser les traversées est/ouest
- Permettre l'accès à l'école pour les piétons
- Faciliter l'accès à la voie verte en prenant en considération le tracé de la Vél'idéale

Rue Villebois Mareuil : un axe arboré, animé et sécurisé qui dessert des poches d'équipements et le futur quartier d'habitation

- Création d'une bande ludique,
- Apaiser la vitesse,
- Faire dialoguer les parvis des écoles



Le carrefour entre la rue du Général Leclerc et la rue Villebois Mareuil



Possibilités d'aménagement :

- Plateau piéton ?
- Ralentisseur, feu tricolore ?
- Dessins au sol ?

Accusé de réception en préfecture
 Retours du groupe A
 Date de télétransmission : 27/02/2025
 Date de réception préfecture : 27/02/2025

- Les habitants souhaiteraient la création de parcours de mobilités douces (piétons, vélos et trottinette)
- Ils évoquent l'utilisation de la trottinette électrique qui peut être dangereuse, et estiment qu'il faudrait proposer des aménagements encourageant les plus jeunes à pratiquer du vélo (zone sécurisée pour apprendre à circuler en vélo autour de l'école, parcours continus)

Retours du groupe B :

- Si la sécurisation de ce carrefour constitue une priorité pour les participants, la fermeture de la rue du Piolet aux voitures (autres que riverains) fait l'objet d'avis mitigé.
- La proposition de déployer une bande ludique ou des dessins au sol est jugée favorablement. A défaut de vouloir fermer la rue du Piolet, certains proposent d'étendre cette bande de la maternelle à la place du Piolet pour inciter les piétons à se rendre au centre-ville et sécuriser les déplacements piétons, voire jusqu'au centre culturel !

Retours du groupe C :

La fermeture de la rue du Piolet aux véhicules (autres qu'aux riverains) est jugée favorablement. Des riverains de la rue sont présents dans le groupe, mais les autres participants acquiescent quant à l'inconfort à pied de cette rue (peu de place pour les piétons, voitures stationnements, emmarchement...). Les participants jugent cette rue peu structurante dans les accès au centre-ville et que ceci permet d'appuyer son passage en sens interdit sauf riverains.

Atelier sur les scénarios d'aménagement du 08/10/2024

Apaiser l'entrée de ville sud : la place de Gaulle



La place Charles de Gaulle depuis la rue du Général Leclerc

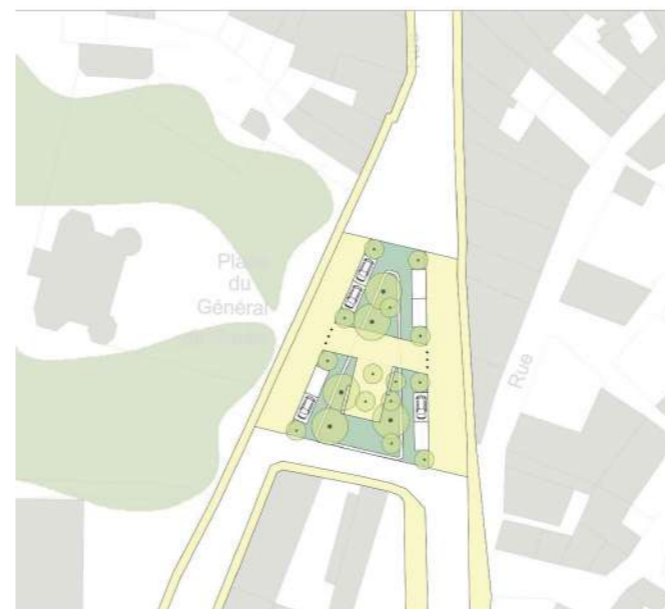
- Mieux intégrer la place pour en faire un espace d'usages
- Ralentir les véhicules à l'entrée de ville
- Signaler l'entrée vers le coeur commerçant



Scénario 1 : dévier la rue Leclerc pour favoriser la route d'Aigre



Scénario 2 : dévier la route d'Aigre pour aménager un parc face au château ?



Scénario 3 : aménager une place centrale, traversée par les piétons avec des dispositifs pour ralentir les véhicules de chaque côté

Accusé de réception en préfecture
016 21 002925 202402261025 02 37 48
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Retours du groupe A :

Ce sujet n'a pas pu être abordé, cependant il ressort des échanges avec les habitants plusieurs critères à prendre en compte sur ce secteur :

- Veiller à proposer des espaces publics sécurisés, éclairés, agréables et bien équipés
- Encourager la pratique du vélo en mettant à disposition plus de dispositifs d'aménagement adaptés
- Prendre en considération les différents flux et stationnements nécessaires (voitures, poids lourds, piétons, ...)

Retours du groupe B :

- Pas d'avis unanime sur les trois scénarios proposés, au-delà du fait que le scénario 1 est jugé peu réaliste et peu compatible avec les flux de camions qui empruntent la départementale ou la route d'Aigre.
- Au-delà des aménagements, certains participants s'interrogent sur la fonction que pourrait jouer cette place en terme d'usages. Animer au risque de diluer les dynamiques de l'hyper centre ?

Retours du groupe C :

- Le consensus semble plutôt se faire autour du troisième scénario (simplicité de circulation qui apparaît comme plus problématique pour eux dans les deux autres options).
 - Confusion dans le groupe sur l'interprétation d'un panneau d'interdiction de tourner à droite depuis la route d'Aigre : emplacement de ce panneau à revoir
 - Les habitants font remarquer que les aménagements de la place doivent prendre en compte le rayon de braquage des camions de livraison de la jardinerie
 - Un participant propose de transformer la placette en carrefour giratoire, d'autres déplorent de supprimer un espace vert de quartier potentiel en rond-point.
- Les participants font remarquer qu'il y a parfois des familles qui pique-niquent sur cette place

Démarche de concertation

PHASE PROJET // Atelier du 03/02/2025

Présentation des projets d'aménagement :

- **Présentation générale autour de la maquette** représentant le plan guide
- **Présentation des projets par thématiques** sur des panneaux (mobilités/espaces publics/équipements et services) où un membre de l'équipe répond aux questions et détaille les actions
- **Questionnaire de satisfaction** distribué aux participants en fin de séance pour donner leur avis sur le projet et la qualité de la concertation



Démarche de concertation

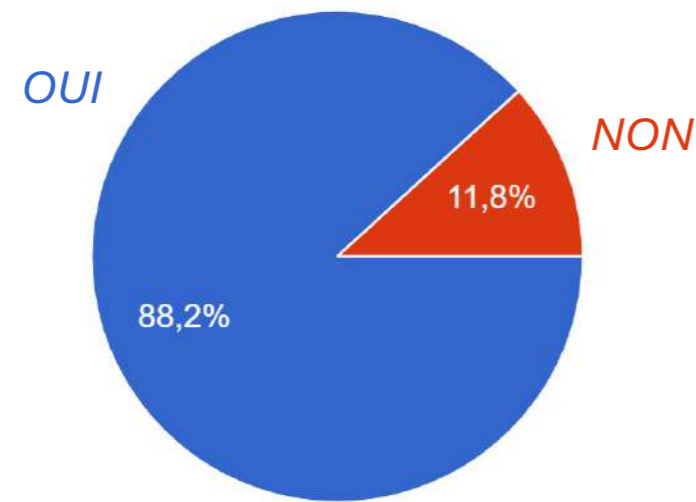
PHASE PROJET // Atelier du 03/02/2025

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Retours sur questionnaire de satisfaction

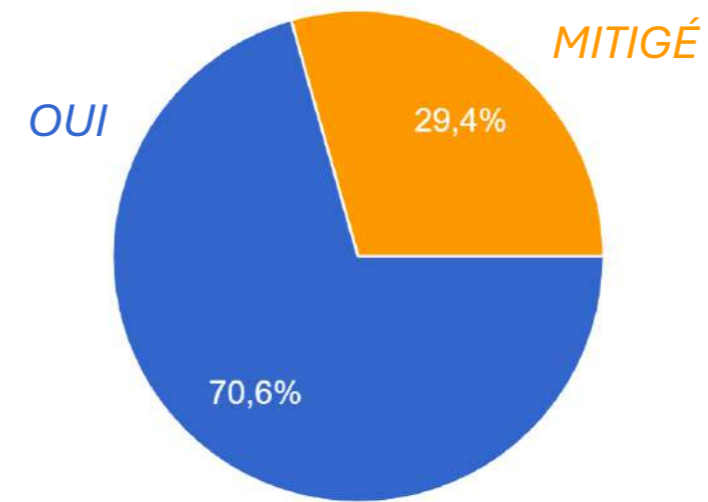
Aviez-vous connaissance du projet avant cette soirée ?

17 réponses



Etes-vous satisfait des projets d'aménagement proposés ?

17 réponses



Pouvez-vous détailler votre réponse ?

- On ne peut qu'être satisfait d'avoir des projets à long terme pour une commune
- je suis plutôt satisfait mais tout ceci reste hypothétique. J'attends donc de voir réellement ce qui sera mis en place
- Il a été correctement répondu à mes questions.
- Travail très approfondi et bien présenté (clarté notamment)
- Les places de parking sont une chose, mais la priorité me semble être d'abord/en parallèle d'interdire le stationnement à droite de la rue Jean Jaurès jusqu'à l'église - 6 ou 7 places concernées. Les entrants/sortants se font des politesses pour savoir qui passe !
- L'étude est + horizontale que verticale, l'étude de l'entrée sud et nord n'est pas faite
- C'est conforme à l'évolution que notre société doit suivre
- Ca va dans le sens du futur d'une nouvelle génération
- Les points importants pour moi comme circulation des piétons, aménagements espaces verts, logement en nombre insuffisant ont bien été pris en compte
- + végétalisation ++ favoriser les déplacements piétons/vélos

Démarche de concertation

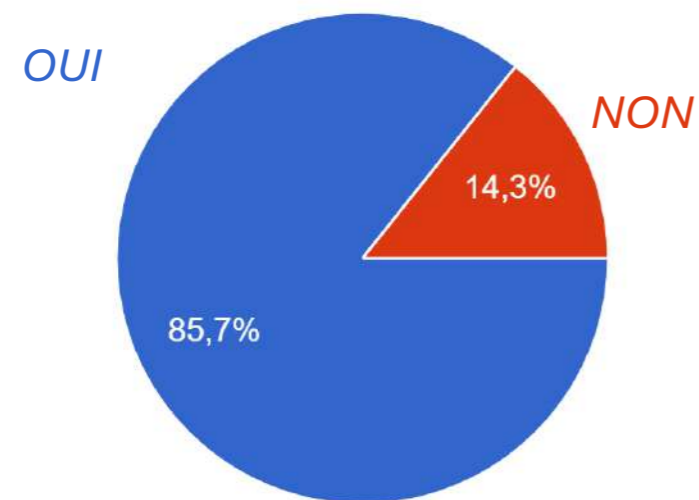
PHASE PROJET // Atelier du 03/02/2025

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Retours sur questionnaire de satisfaction

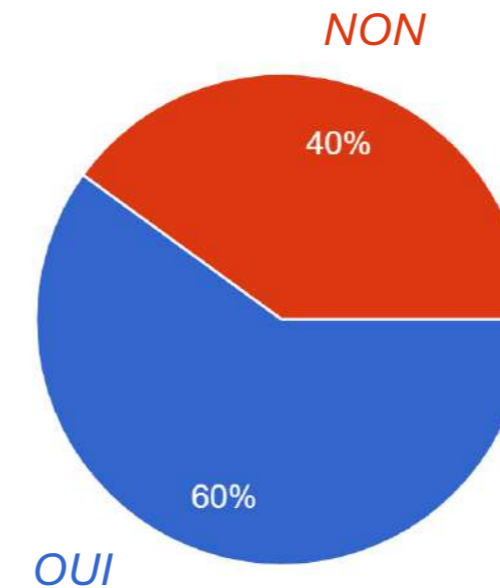
Pensez-vous que la concertation doit continuer ?

14 réponses



Avez-vous participé à d'autres temps de concertation dans le cadre de ce projet ?

15 réponses



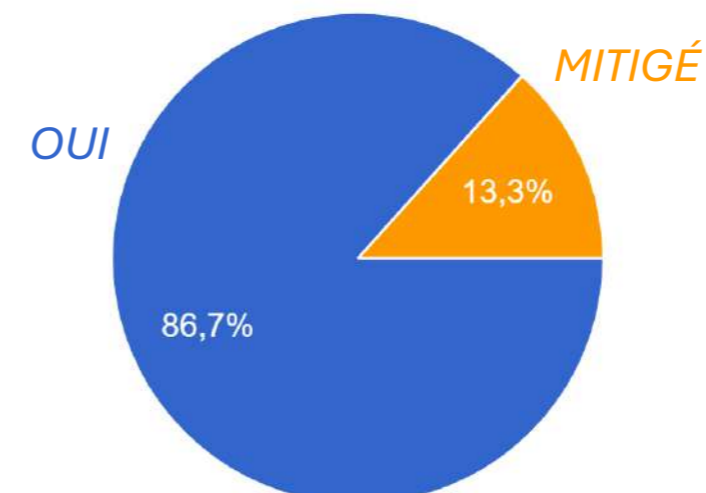
40% des
répondants sont
venus pour la
1^{ère} fois

Sous quelle forme ?

- Quand les projets seront prêts à être mis en place, une ou des réunions publiques permettront des les finaliser
- A chaque nouveau projet pour valider les choix de la commune
- la même
- Inclure les commerçants qui sont peu nombreux ce soir
- Sur des projets précis lorsque le calendrier se précise

Etes-vous satisfait des temps de concertation proposés ?

15 réponses



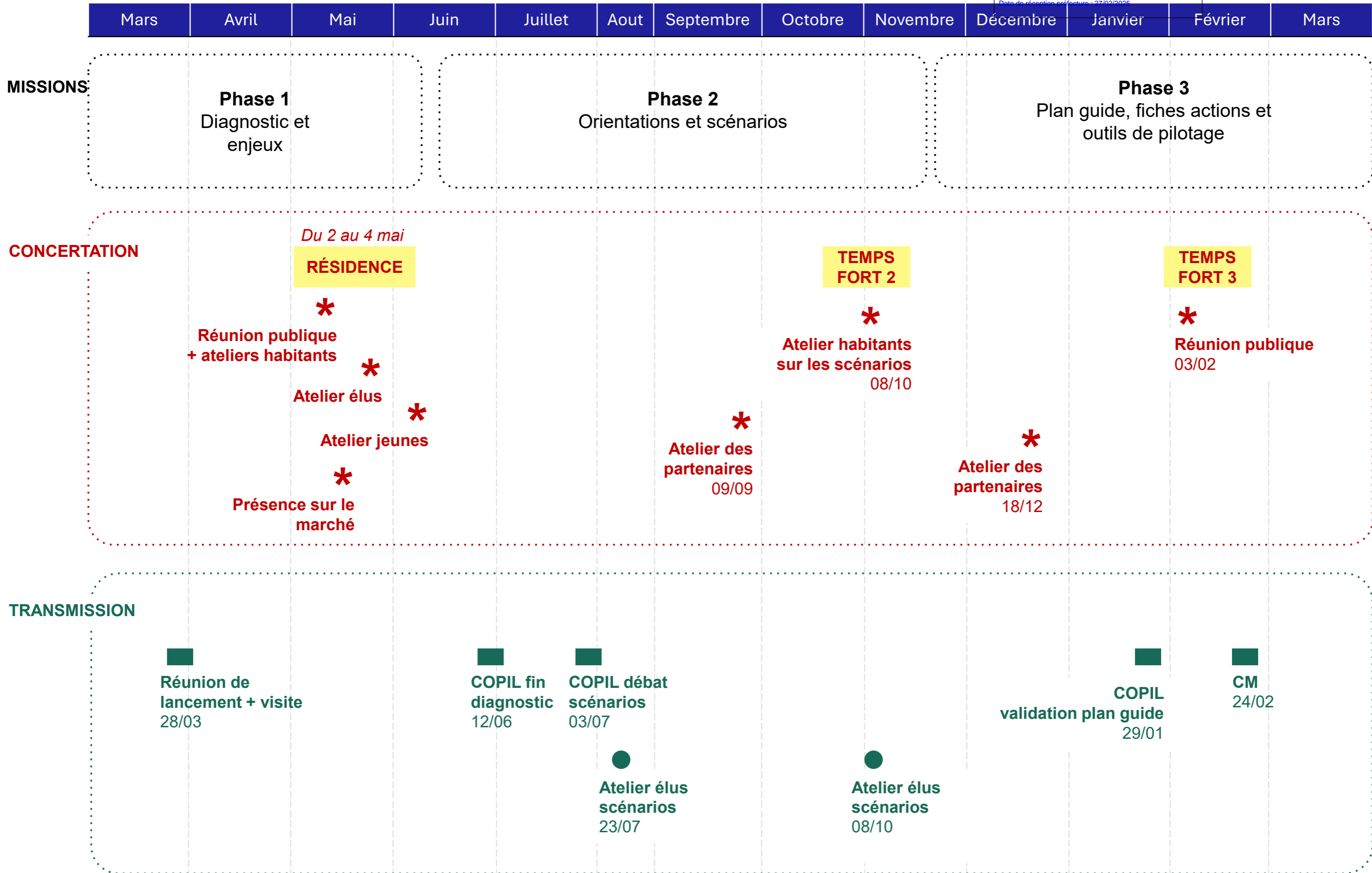


Sommaire

1. Les 3 axes pour construire le projet
2. Le plan guide
3. Les fiches actions
4. Retours de concertation
5. **Déroulé de l'étude**

Déroulé de l'étude

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Elaboration du plan guide de Ruffec

Rendu final

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250224-2025_02_01-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



Janvier 2025

COMPAGNIE ARCHITECTURE
Architecture & urbanisme

A+R
Paysage et espaces publics

ARCUS
Sociologues & urbanistes

FRED BONNET VRD
Voirie et réseaux divers